



**CONSTRUIRE L'AVENIR**

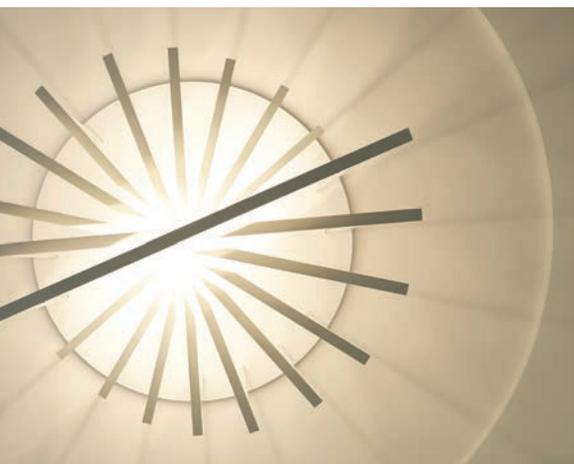
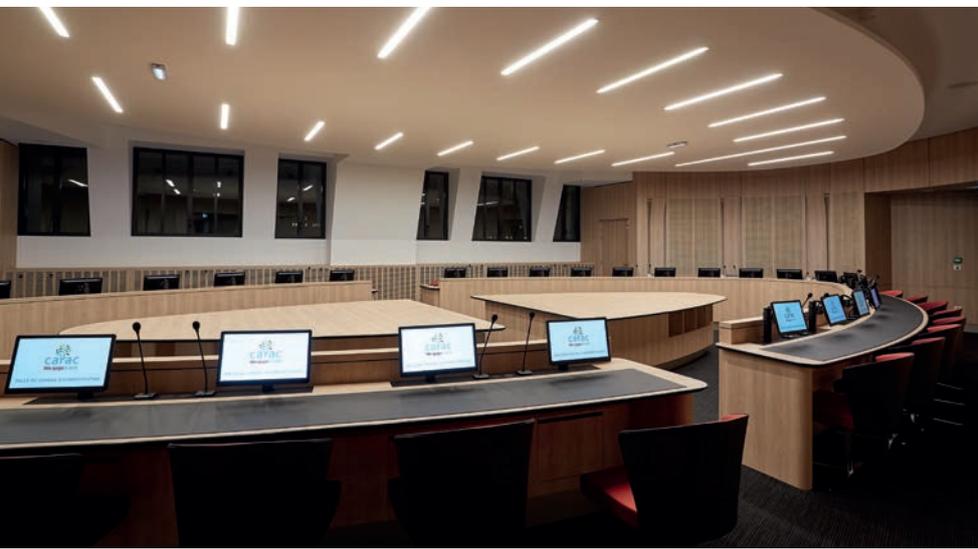
**SUR NOS VALEURS**

**FONDATRICES**

## **RAPPORT ANNUEL 2018**

RAPPORT D'ACTIVITÉ | RAPPORT DE GESTION | COMPTES ANNUELS 2018

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2019



Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance,  
la Carac conçoit, gère et distribue des solutions  
financières qui s'adressent à toutes les personnes  
soucieuses de performance et d'intégrité dans la gestion  
de leur patrimoine.

La Carac dispose d'un réseau de collaborateurs  
sur l'ensemble de la France qui conseillent  
et accompagnent les épargnants.

Fière de son histoire, porteuse de valeurs telles  
que la loyauté, l'engagement, la fiabilité et la proximité,  
la Carac se fait un devoir d'être à la hauteur de la confiance  
que ses adhérents lui accordent.

Garante à la fois de leur intérêt collectif et individuel,  
elle incarne un modèle avisé qui fait de ses adhérents  
des acteurs à part entière de la gouvernance.

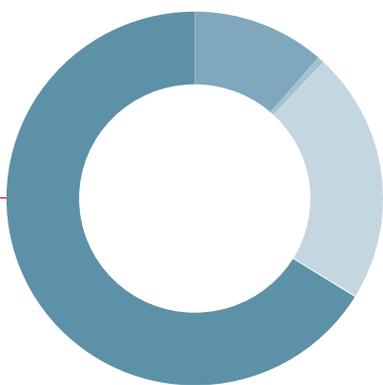
LA CARAC A SU FAIRE DU **MUTUALISME**

UN **ÉTAT D'ESPRIT**

UN ÉTAT D'ESPRIT QUE **VOTRE ÉPARGNE MÉRITE**

# LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2018

## 435,3 MILLIONS D'EUROS DE COLLECTE EN 2018



### LÉGENDE

- 66,20 % Épargne en euros
- 11,39 % Épargne en unités de compte
- 0,56 % Prévoyance
- 21,73 % Retraite en euros
- 0,12 % Retraite en unités de compte

Répartition du montant de la collecte

## UNE PPE BIEN DOTÉE

**261 MILLIONS D'EUROS**

Plus de 261 millions d'euros de provisions de participation aux excédents. Cette réserve est une preuve de solidité et témoigne de la capacité de la mutuelle à lisser dans le temps les bonifications versées aux adhérents (+33 millions d'euros en un an, soit une hausse de 14,65%).

## LES ACTIFS GÉRÉS

**11,9 MILLIARDS D'EUROS<sup>(1)</sup>**

C'est le montant des actifs gérés par la Carac, au 31 décembre 2018, pour le compte de ses adhérents. Les produits nets des placements (y compris immobiliers) s'élèvent à 351 millions d'euros pour l'ensemble du portefeuille de la Carac.

(1) Unités de compte incluses.

## UN RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

Plus d'un milliard d'euros de fonds propres, un gage de pérennité. La Carac fait le choix de renforcer sa solidité financière en consolidant ses fonds propres, qui dépassent le milliard d'euros depuis 2017.

Évolution du montant des fonds propres sur cinq ans (en millions d'euros)

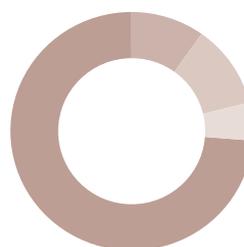


## DES INTÉRÊTS PRÉSERVÉS DANS LA DURÉE

**2 %**

C'est le taux de rendement net (hors prélèvements fiscaux et sociaux) attribué aux Compte Épargne Carac, Carac Épargne Plénitude, Compte Épargne Famille, Carac Profiléo (support Sécurité). Un rendement net de 2,10% a été servi aux détenteurs d'un compte Entraid'Épargne Carac, la garantie d'assurance vie solidaire. Ces performances ont été distribuées sans puiser dans les réserves financières de la mutuelle et placent les garanties de la Carac parmi les meilleures sur le marché, le rendement moyen des fonds en euros étant estimé à 1,8%<sup>(2)</sup>.

(2) Source FFA : taux moyen pour 2018.



### LÉGENDE

- 73,73 % Produits de taux
- 9,80 % Immobilier
- 11,31 % Actions
- 5,16 % Monétaire

Répartition des actifs (en valeur de marché)

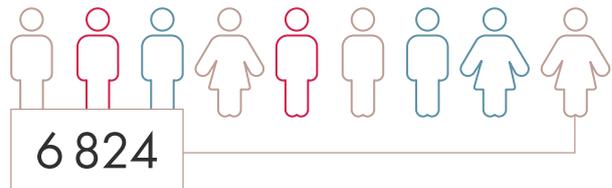


## DES CAPITAUX DÉCÈS FORTEMENT RÉINVESTIS

45,5%

des capitaux décès ont été réinvestis à la Carac en 2018.

Ce chiffre témoigne de la confiance de l'entourage des adhérents envers la Carac et favorise ainsi le renouvellement du portefeuille.



C'est le nombre de nouveaux adhérents à la Carac en 2018.

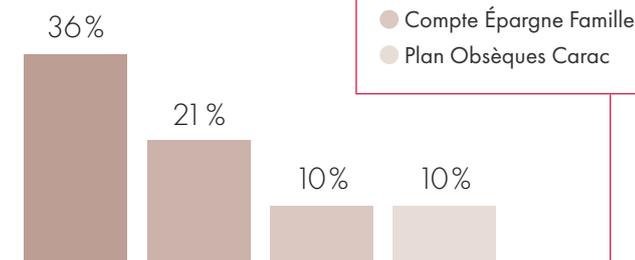
## LES GARANTIES GÉRÉES PAR LA CARAC

Au 31 décembre 2018, la Carac gérait **409 518 garanties**. 12 472 nouvelles garanties ont été souscrites en 2018, dont 62% par un nouvel adhérent. En 2018, **4 731 garanties (soit 38%)** ont été souscrites dans le cadre d'un multiéquipement.

Top 4 des garanties souscrites en 2018

### LÉGENDE

- Carac Profiléo
- Compte Épargne Carac
- Compte Épargne Famille
- Plan Obsèques Carac



## UNE RÉPARTITION DES ADHÉRENTS ÉQUILIBRÉE ENTRE ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES PUBLICS

342 219

C'est le nombre d'adhérents en 2018. L'effectif des adhérents non-combattants dépasse légèrement celui des combattants et Anciens combattants.

## DES ADHÉRENTS MULTIDÉTENTEURS PLUS NOMBREUX

52 278 ADHÉRENTS

15,27% des adhérents détiennent plusieurs garanties à la Carac. Ils sont de plus en plus nombreux. Cette tendance constitue une orientation très positive dans un contexte d'enrichissement de l'offre Carac.

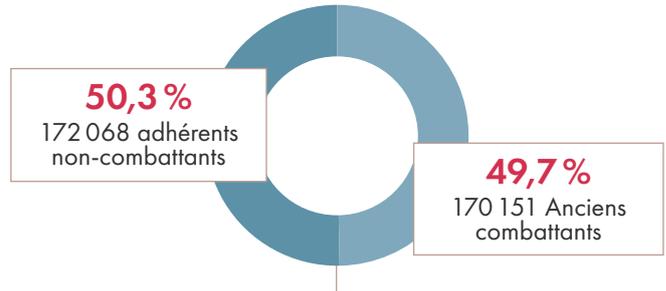
## UN EFFECTIF STABLE



386 COLLABORATEURS

La Carac compte en moyenne, en 2018, **386 collaborateurs**, dont 185 travaillent au siège, 165 dans le réseau, et 36 dans le gardiennage d'immeubles.

La Carac compte par ailleurs **60% de femmes** pour **40% d'hommes** dans ses effectifs.





Claude Tarall  
Président



Jean-Jacques Berthelé  
Directeur général

## LA CARAC S'APPUIE SUR SA SOLIDITÉ FINANCIÈRE POUR ABORDER L'AVENIR

*Dans un contexte de marché difficile tant sur le plan financier que réglementaire, la Carac s'engage sur une nouvelle dynamique, pour pouvoir saisir les nombreuses opportunités à venir. Le point avec Claude Tarall, président, et Jean-Jacques Berthelé, directeur général, dirigeants effectifs de la mutuelle.*

Avec les élections et la création d'une double vice-présidence, la gouvernance de la Carac a connu plusieurs temps forts en 2018. Quels changements cette évolution va-t-elle apporter ?

**Claude Tarall :** Notre gouvernance a évolué en 2018 et cela témoigne de notre vitalité. L'Assemblée générale a en effet entériné la création d'une double vice-présidence, renforçant notre dynamique d'action. D'une part, Thierry Dauta-Gaxotte, premier vice-président, poursuit ses missions au secrétariat institutionnel et aux relations avec les élus. D'autre part, Christophe Bayard, second vice-président nouvellement élu, m'accompagne dans les réflexions sur la conduite stratégique de la Carac et les relations extérieures, deux sujets au cœur de nos préoccupations dans une vision d'avenir.

**Jean-Jacques Berthelé :** Nos façons de travailler doivent évoluer pour nous donner l'agilité nécessaire et faire avancer la Carac, dans un environnement réglementaire de plus en plus contraignant. Les évolutions institutionnelles de 2018 sont un début de réponse car elles vont améliorer la rapidité dans les prises de décision et favoriser la mise en place d'une organisation plus efficace et plus cohérente.

**Claude Tarall :** Nous devons associer les adhérents et leurs représentants à nos réflexions pour qu'ils soient eux-mêmes moteurs d'évolution. Les démarches consultatives et participatives sont essentielles pour accompagner les mutations de notre mutuelle. Nous avons par exemple lancé fin 2018 le groupe de travail « Élus 2021 », dans lequel les équipes d'élus volontaires vont recueillir les idées, les besoins et les attentes des adhérents, des élus et des collaborateurs, afin de

mettre en place le système de représentation des adhérents de la Carac le plus adapté aux enjeux de demain.

Quelle analyse faites-vous des résultats financiers et commerciaux de l'année écoulée ?

**Claude Tarall :** 2018 a vu l'entrée en vigueur des grands changements fiscaux annoncés en 2017. Les incertitudes sur la réglementation de l'assurance, la fiscalité de l'épargne ou encore le prélèvement à la source ont généré des inquiétudes tout à fait légitimes chez nos adhérents. Dans ce contexte trouble et complexe, la Carac s'appuie sur sa solidité financière pour aborder l'avenir. Nos fonds propres ont continuellement été renforcés au cours de ces dernières années, pour dépasser aujourd'hui le milliard d'euros. Ce cap symbolique conforte notre solvabilité et nous laisse la possibilité de ne pas avoir à puiser dans nos réserves pour proposer des taux de rendement qui demeurent dans la moyenne haute du marché, malgré une légère baisse par rapport à 2017. Et nous restons fidèles à notre ADN et à nos convictions mutualistes, en attribuant ces taux équitablement à tous les adhérents à une même garantie.

**Jean-Jacques Berthelé :** L'année 2018 aura été une année relativement difficile. Nous avons continué à modérer la collecte sur les fonds en euros, conformément à notre stratégie de développement vers les unités de compte. Cependant, sur les garanties multisupports et sur la Retraite Mutualiste du Combattant, le chiffre d'affaires s'est également révélé en baisse. Fort heureusement, le taux de rachat reste faible et maîtrisé, ce qui prouve que nos adhérents continuent à nous témoigner leur confiance. Par ailleurs, les derniers mois ont

montré des difficultés internes, particulièrement liées aux nouvelles obligations réglementaires que nous avons dû intégrer rapidement. Les nouvelles procédures et les nouveaux outils génèrent inévitablement des temps de traitement plus longs. Cependant, ces obligations nous poussent à revoir nos méthodes et permettront de garantir la meilleure qualité de service à nos adhérents. Les élus, le Conseil d'administration et les collaborateurs sont conscients des enjeux. C'est pourquoi nous travaillons de concert pour adapter la mutuelle et l'amener ainsi à répondre efficacement à ces défis.

**Claude Tarall :** L'année s'est heureusement terminée avec optimisme. En novembre, collaborateurs et élus se sont installés dans le nouveau siège de la mutuelle. Un siège à l'image de la Carac : moderne, fonctionnel et écoresponsable, reflétant nos ambitions pour l'avenir et permettant aux équipes de mieux travailler ensemble au service des adhérents.

### Quelles sont les grandes perspectives de développement pour l'année 2019 ?

**Claude Tarall :** En 2019, nous fêterons le 95<sup>e</sup> anniversaire de la Carac, qui nous projette vers le centenaire de la mutuelle. Mais au-delà de la seule portée symbolique du chiffre, c'est un bon moment pour nous réinventer et engager une réflexion de fond. À cet effet, j'ai créé le comité « Carac 2021 », formé d'administrateurs et de membres de l'équipe de direction, qui définit actuellement la feuille de route stratégique de notre mutuelle à l'horizon de la décennie 2021-2030.

**Jean-Jacques Berthélé :** Nous réfléchissons sur le long terme mais nous savons aussi qu'à court terme, 2019 présentera une somme d'opportunités que la Carac doit savoir saisir.

La loi Pacte prévoit par exemple de simplifier les règles encadrant l'épargne retraite, d'harmoniser la fiscalité de ces produits et de favoriser un investissement socialement responsable dans les contrats d'assurance vie. Autant de sujets qui nous touchent directement et que nous suivons avec attention, afin de pouvoir proposer à nos adhérents les meilleures solutions possible, dès l'entrée en vigueur de la loi. Dans un autre registre, la réforme des retraites, dont le calendrier commence à se préciser, est aussi un sujet sur lequel la mutuelle est particulièrement vigilante.

**Claude Tarall :** À l'heure où la « silver économie » devient un véritable enjeu de société, les évolutions législatives aussi bien que les attentes grandissantes des Français sont autant d'occasions pour la Carac de proposer des solutions d'épargne, retraite et prévoyance innovantes et adaptées. Osons ! Imaginons ! Proposons ! Nous avons pour cela la volonté, mais aussi et surtout l'expertise et la légitimité.

**Jean-Jacques Berthélé :** Et ce sont toujours nos adhérents qui guident nos réflexions. 2019 sera l'année de la qualité du service délivré aux

adhérents. Proximité, conseil, efficacité... ce sont toujours les maîtres mots de notre action quotidienne. Parmi les actions prévues : l'extension des horaires d'ouverture de nos agences ou le renforcement du digital pour tout ce qui ne nécessite pas un contact humain de proximité.

**Claude Tarall :** Cette modernité et ce dynamisme se retrouvent aussi dans notre volonté de renouvellement indispensable de nos adhérents. La pérennité de notre mutuelle est à ce prix.

**Jean-Jacques Berthélé :** Nous sommes pour cela très actifs en termes d'ouverture vers des partenaires mutualistes, avec accords commerciaux à la clé. À partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2019, les adhérents Unéo éligibles à la RMC auront la possibilité d'être orientés vers la Carac et de souscrire à cette garantie. Une manière, pour nous, de nous renouveler, en donnant un nouveau souffle à un produit historique. Nous pouvons aussi souligner nos actions avec l'Unapei, en direction des personnes vulnérables et de leurs aidants, qui peuvent bénéficier de nos solutions d'épargne et d'accompagnement financier adaptées.

### La Carac s'engage dans une politique de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Pouvez-vous nous en dire plus ?

**Claude Tarall :** La loi Pacte inclut un volet particulièrement intéressant, celui de la RSE. Les thèmes développés y sont ceux de la transparence, de la parité et de l'intérêt général. Les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques promus par la RSE sont en adéquation avec l'ADN de notre mutuelle. Aujourd'hui, il nous faut entériner cet état d'esprit foncièrement mutualiste en organisant et en officialisant cette démarche.

**Jean-Jacques Berthélé :** Cela est d'autant plus vrai que les actions s'inscrivant concrètement dans cette démarche RSE sont nombreuses. Notre nouveau siège bénéficie par exemple du label Effnergie Rénovation, une certification énergétique allant beaucoup plus loin que ce qu'imposent les dispositions législatives. L'emménagement a été l'occasion pour les équipes de prendre de nouvelles bonnes habitudes, en termes d'utilisation environnementale des bâtiments : recyclage, économies d'eau et d'énergie... Par ailleurs, dans le domaine financier, les critères de sélection d'investissement socialement responsable (ISR) seront étendus pour nos fonds. Enfin, la Carac étant un acteur de l'épargne solidaire depuis plus de 15 ans, il est normal que nous nous emparions de ces sujets. En témoigne le partenariat de la Carac avec la Chaire innovation et entrepreneuriat social de l'Essec, qui forme les futurs professionnels engagés au service de l'intérêt collectif.

**Claude Tarall :** Solidarité, responsabilité, équité... ce sont des valeurs actuellement en vogue dans la société française. Ce sont celles de la Carac. Depuis bientôt 100 ans !

# 2018 EN IMAGES

## LES ÉLUS DE LA CARAC INAUGURENT LES AGENCES DE PLÉRIN ET TOULON

En janvier et en octobre 2018, la Carac a inauguré les agences de Toulon et de Plérin en présence des dirigeants effectifs, des collaborateurs et des élus. Ces agences, plus fonctionnelles et lumineuses, sont situées en centre-ville.



### Plérin

Carac quitte Saint-Brieuc pour la zone de l'Arrivée



Les élus, Claude Tarall, président national ; André Grosset, président de la section Bretagne, et les dirigeants Nicole Lenoir, responsable région Grand-Ouest ; Olivier Beaufils, responsable Réseau commercial national, et Jean-Jacques Berthélé, directeur général de la Carac, ont accueilli leurs partenaires lors de l'inauguration.

CREDIT PHOTO : OUEST FRANCE

La mutuelle Carac, qui propose des solutions d'épargne, de complément retraite et de prévoyance, a quitté ses locaux du boulevard Clemenceau, à Saint-Brieuc, pour s'installer dans des bureaux plus vastes dans la zone de l'Arrivée, à Plérin, au Centre d'affaires Athéna.

Créée en 1924 pour et par les anciens combattants de la Première Guerre mondiale, la mutuelle est maintenant ouverte à tous les publics. Claude Tarall, président au national, explique : « Notre réseau de 50 agences est réparti dans tout le

territoire, avec des conseillers qui vont aussi au domicile des clients, en fonction de leur demande. »

Il souligne également : « Nous avons participé au financement de l'hôpital privé, via Hospi-Mutuelle, nous proposons des produits solidaires, qui permettent de soutenir des associations comme les pupilles des sapeurs-pompiers, l'Association des paralysés de France ou encore l'Adapei ».

Ces associations étaient présentes à l'inauguration des nouveaux locaux, vendredi.

L'agence de Plérin a été pensée selon un modèle original d'organisation en espaces modulables, de manière à disposer de bureaux adaptables et non contraignants pour l'organisation du travail, que ce soit pour des réunions d'équipe ou pour l'accueil des adhérents.

## REMISE DES CHÈQUES AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES



Le 6 juillet, Claude Tarall a remis une des primes d'installation à une pupille et un chèque de 30000 euros, dans le cadre du festival ODP de Talence. Ce festival, soutenu par la Carac depuis plusieurs années, est organisé au profit des orphelins de sapeurs-pompiers. Lors de cet évènement, le président de la Carac est également devenu membre d'honneur de l'association.



CLAUDE TARALL  
AU FORUM 2050

Claude Tarall a participé à la grande table ronde du Forum Génération 2050 organisée par *La Tribune* pour décrypter les grands enjeux économiques et sociétaux des entreprises pour les 30 prochaines années. Le président de la Carac s'est exprimé sur les atouts du modèle mutualiste, le devoir d'excellence dans une société en perpétuel mouvement, l'importance du conseil et de l'accompagnement, mais également sur l'engagement de la Carac envers l'économie sociale et solidaire. L'occasion pour lui de marquer les esprits des participants en affirmant :

« LES PROCHAINES DÉCENNIES  
SERONT SOLIDAIRES OU NE SERONT PAS! »



LA CARAC DANS LES MÉDIAS



LE RENDEZ-VOUS ANNUEL  
DE LA CARAC

La Carac a publié, en septembre 2018, les résultats de la quatrième édition de son enquête sur l'entraide financière familiale avec un focus sur le financement des études.



59 INSERTIONS PRESSE

2 CAMPAGNES RADIO

1 CAMPAGNE TÉLÉVISION

11 ALERTES MÉDIAS  
(COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS  
DE PRESSE) QUI ONT ATTEINT  
PLUS DE 450 JOURNALISTES

173 ARTICLES MENTIONNENT  
LA CARAC DANS LA PRESSE,  
PLUS DE 800 SUR LE WEB



Un siège social qui illustre les ambitions de la Carac et sa confiance en l'avenir.

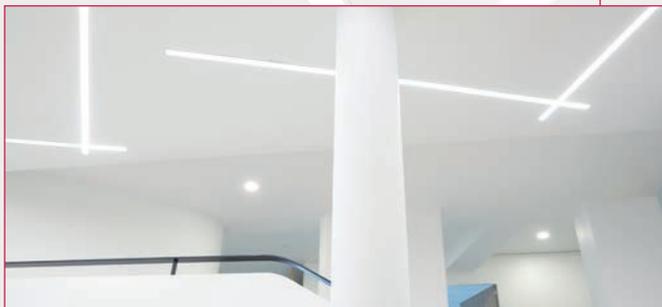
## MODERNITÉ, PERFORMANCE ET TRADITION : UN NOUVEAU SIÈGE POUR LA CARAC

À l'aube de son 95<sup>e</sup> anniversaire, la Carac a établi son nouveau siège social aux 159 et 163 avenue Achille Peretti, à Neuilly-sur-Seine, en novembre 2018. Une installation plaçant la Carac dans la dynamique d'avenir indispensable à son développement et à son fonctionnement optimal.

## UNE HISTOIRE RICHE, DES TRAVAUX AMBITIEUX

Comme la Carac, le bâtiment du 159 de l'avenue Achille Peretti est riche d'histoire. Une histoire qui a commencé avec l'enseigne Félix Potin. En 1910, cet ancêtre des supermarchés s'installe à Neuilly-sur-Seine, au sein d'un grand bâtiment édifié par l'architecte Charles Lemaesquier. Aujourd'hui, le bâtiment fait partie du patrimoine historique de la ville de Neuilly-sur-Seine. Accompagnée par l'architecte Raf Listowski et le maître d'ouvrage Siham Moussa, la Carac a mené des travaux de refonte de l'intérieur du bâtiment le plus ancien, tandis que le bâtiment plus récent, déjà adapté à des fonctions de bureaux, a été rénové. À l'image de la Carac, ce nouveau siège a su s'adapter aux exigences de notre époque, tout en préservant son histoire unique.

**Raf Listowski, architecte du projet, a reçu le Grand Prix réhabilitation et restructuration du Geste d'Or 2018.**



Les locaux sont lumineux, les couleurs douces et apaisantes, avec des murs blancs et du bois clair.

## DES ESPACES MODERNES ET CONFORTABLES

Les bâtiments ont nécessité des travaux de rénovation et de restructuration très importants pour accueillir collaborateurs et élus dans un lieu à la fois moderne et convivial.

### Des bureaux fonctionnels et performants sur le plan énergétique

Les aménagements, fonctionnels, reflètent la volonté de la Carac de favoriser le bien-être et le confort de ses collaborateurs et de ses élus. Les bureaux allient design, modernité et écoresponsabilité : la Carac a obtenu le label Effinergie Rénovation pour ces travaux, ce qui impliquait de

remplir d'importants objectifs de basse consommation énergétique.

### Un aménagement optimal

La Carac a pris le parti d'organiser ses bureaux selon un schéma fonctionnel plutôt que hiérarchique. La mutuelle a ainsi privilégié la proximité opérationnelle entre les services, afin qu'ils travaillent mieux ensemble, au service des adhérents.

**Une diminution de consommation d'énergie de 50% par rapport à l'ancien bâtiment.**



Le 5 décembre, lors de l'inauguration officielle du nouveau siège, Jean-Jacques Berthelot et Claude Tarall entourent le Général Irastorza, président de la Mission du Centenaire, dont la Carac est membre fondateur.



Le 14 décembre, l'ensemble des collaborateurs se sont retrouvés pour célébrer leur installation au sein du nouveau siège.

- 4 Chiffres clés 2018
- 6 Entretien croisé
- 8 Faits marquants 2018

### RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

- 14 Une structure renforcée
- 20 Une ergonomie au plus près des attentes des adhérents
- 25 Des fondations solides
- 29 Des passerelles solidaires

### RAPPORT DE GESTION 2018

- 36 Les faits marquants de l'exercice 2018
- 36 Évènements post-clôture
- 36 Rappel des principales modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation
- 37 Résultat net 2018
- 38 Compte de résultat
- 54 Instruments financiers à terme
- 54 Affectation du résultat
- 55 Fonds propres
- 55 Compte de la participation aux excédents
- 56 Commissaires aux comptes
- 56 Conseil d'administration et Comité d'audit
- 57 Rémunération versée au dirigeant opérationnel
- 57 Transferts financiers entre mutuelles et union
- 58 Bilan 2018 et évolution prévisible en 2019
- 61 Évènements significatifs survenus au cours de l'exercice
- 61 Conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire
- 64 Annexes

### COMPTES ANNUELS 2018

- 72 Bilan actif
- 73 Bilan passif
- 74 Compte de résultat – Résultat technique
- 75 Compte de résultat – Résultat non technique

### ANNEXE AUX COMPTES

- 76 Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables
- 83 Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

### 98 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### 101 RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES



  
**carac**  
*Votre épargne le mérite*  
**SALLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

  
**carac**  
*Votre épargne le mérite*  
**SALLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

**14** UNE STRUCTURE RENFORCÉE

**20** UNE ERGONOMIE AU PLUS PRÈS DES ATTENTES  
DES ADHÉRENTS

**25** DES FONDATIONS SOLIDES

**29** DES PASSERELLES SOLIDAIRES

# UNE STRUCTURE RENFORCÉE

*Élections, refonte de la gouvernance...  
Pour mieux préparer son avenir, la Carac  
s'appuie dorénavant sur une structure  
renouvelée et des élus très impliqués.*

# LES ÉLECTIONS 2018 : S'ENGAGER POUR FAIRE VIVRE LA MUTUELLE

En 2018, la Carac a procédé au renouvellement du tiers de ses délégués et de ses administrateurs. Des élections qui ont mobilisé les adhérents et qui ont conduit certains d'entre eux à intégrer les organes de la gouvernance. Les prochaines élections, qui auront lieu en 2021, verront le renouvellement complet des délégués, avec un système électoral modifié.

Ces élections ont une fois de plus prouvé l'attachement des adhérents à la mutuelle : 36,53 % d'entre eux ont voté pour élire leur délégué.

Une implication que l'on retrouve aussi chez les élus : 134 délégués sur 140 étaient présents ou représentés lors de l'Assemblée générale pour élire le Conseil d'administration.

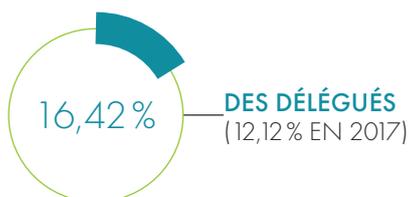
Claude Tarall a été réélu pour un 4<sup>e</sup> mandat en tant que président de la Carac. Thierry Dauta-Gaxotte, réélu, a été nommé premier vice-président.

Christophe Bayard a, quant à lui, été élu et nommé second vice-président, un poste et une fonction nouvellement créés.

Les prochaines élections se tiendront en 2021, avec un système électoral modifié.

## LA PRÉSENCE DES FEMMES ÉLUES CONTINUE D'AUGMENTER EN 2018

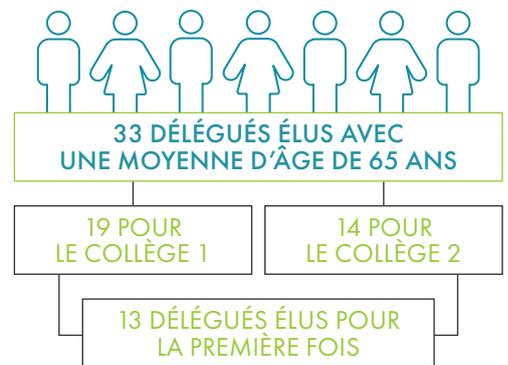
En 2018, les femmes représentent :



## ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS



DE TAUX DE PARTICIPATION À L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS



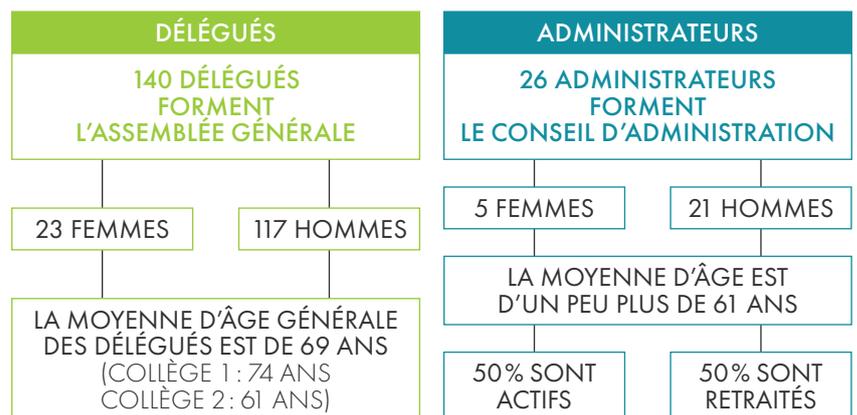
## ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS



**2 ADMINISTRATEURS ÉLUS POUR LA PREMIÈRE FOIS**

**15 ADHÉRENTS** ont présenté leur candidature pour 10 postes à pourvoir.

## TYPOLOGIE DES ÉLUS



# 2021, UNE ANNÉE CHARNIÈRE À PRÉPARER DÈS AUJOURD'HUI

Le modèle mutualiste est fondé sur la participation des adhérents à la prise de décision. Sur ce principe, la Carac a organisé sa gouvernance pour que les élus échangent régulièrement sur les orientations stratégiques. Ces réflexions aboutiront à une nouvelle feuille de route stratégique qui guidera la mutuelle dans la prochaine décennie.

## LES ORGANES DE GOUVERNANCE REPENSÉS POUR UNE DÉMARCHÉ COLLABORATIVE

À la Carac, chaque administrateur, à l'exception du médiateur, Jean-Philippe Couasnon, est membre d'un comité statutaire. Le rôle de chaque comité a été repensé en 2018 afin d'assurer une cohésion globale.

## LES CONFÉRENCES DE PRÉSIDENTS DE CONSEIL DE SECTION

Initiées en 2017 par le président Claude Tarall, ces réunions rassemblant les présidents de conseil de section sont organisées au rythme de deux fois par an. Ces temps de rencontre permettent aux élus d'échanger, de partager et de s'informer mutuellement sur les actions menées ou à mener dans le but de promouvoir la Carac.

6 FORMATIONS

SUIVIES PAR LES ADMINISTRATEURS

DANS LE BUT DE DISPOSER DE TOUS LES OUTILS, DE TOUTES LES INFORMATIONS, PERMETTANT DE PRENDRE PART AU PROCESSUS DE DÉCISION ET D'ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE.

## COMITÉ TEMPORAIRE CARAC 2021

« À l'aube de son centenaire, la Carac doit continuer d'avancer et d'innover. C'est pourquoi j'ai créé un groupe de réflexion "Carac 2021", formé d'administrateurs et de membres de l'équipe de direction, dont la mission est d'amener la mutuelle au seuil de la décennie 2021-2030 avec des objectifs stratégiques et en pleine possession de ses moyens humains, techniques, institutionnels et organisationnels. Nous devons proposer, ensemble, des orientations de développement et d'évolution pour notre mutuelle et sa gouvernance », explique Claude Tarall, président de la Carac.



## LA DOUBLE VICE-PRÉSIDENT, UNE ÉVOLUTION STRATÉGIQUE DE LA GOUVERNANCE DE LA CARAC

Interview croisée entre Thierry Dauta-Gaxotte et Christophe Bayard

**Pouvez-vous nous expliquer en quoi la double vice-présidence est importante pour soutenir les dirigeants effectifs ?**

**Thierry Dauta-Gaxotte :** Je suis vice-président depuis 2016 et les missions sont très vastes. La double vice-présidence offre un accompagnement au président dans ses missions de définition des axes stratégiques, ainsi que dans les relations internes et externes à la mutuelle.

**Christophe Bayard :** Il est nécessaire que la Carac change et s'adapte. Nous vivons une période charnière. En faisant évoluer notre gouvernance, nous la renforçons pour mieux relever les défis stratégiques à venir. Nous devons pour cela nous appuyer sur le travail accompli tout en anticipant le renouvellement de nos dirigeants.

**Comment envisagez-vous ce mandat ?**

**T. D.-G. :** Mon premier mandat de vice-président couvrait de nombreuses missions. Il était difficile de soutenir le président dans tout son exercice. Je vais avoir plus de temps pour me concentrer sur les missions de secrétariat général auprès des élus. Au cœur de celles-ci se trouve la gestion des relations internes à la Carac entre délégués, administrateurs, salariés, etc.

**C. B. :** Ce mandat de vice-président comporte de nombreuses nouveautés, pour moi, comme le groupe de réflexion « Carac 2021 », que je vais désormais animer.

**Quel est votre périmètre d'action ?**

**T. D.-G. :** Je garde le même périmètre d'action que lors du précédent mandat. La démarche stratégique reste au cœur de mes missions et je reste un membre très actif du groupe « Carac 2021 ». Je serai un peu moins présent sur le sujet des relations externes pour me consacrer de manière plus soutenue aux relations internes. Par exemple, nous avons lancé fin 2018 le chantier « Élus 2021 » mobilisant les délégués sur la mise en place d'un système de représentation adapté au futur sociétariat de la Carac.

**C. B. :** Mon rôle se concentre principalement sur le développement et la communication. Je vais prendre contact avec les potentiels partenaires et étudier les pistes de rapprochement envisageables. Je travaillerai en collaboration avec les dirigeants effectifs pour proposer un périmètre d'action défini à tous les comités statutaires. Enfin, je souhaite créer un dispositif de communication en cohérence avec notre stratégie de développement.



# GUIDER LES FORCES VIVES DE LA MUTUELLE

*2018 fut l'occasion pour la Carac de continuer à accompagner ses collaborateurs sur la voie du développement de la mutuelle. Déploiement de nouvelles formations, négociation de nouveaux accords d'entreprise, mise en avant du télétravail... autant d'éléments qui participent à établir de bonnes conditions de travail et ainsi à renforcer le service aux adhérents.*

## FAIRE ÉVOLUER LES COMPÉTENCES

L'environnement des métiers de l'assurance est à la fois très réglementé et très concurrentiel. C'est pourquoi la formation des collaborateurs est un véritable gage de performance ; la Carac y a consacré 4,8% de sa masse salariale en 2018.

En complément des formations sur les métiers, la mutuelle organise des formations thématiques. Ainsi, pour répondre aux obligations réglementaires, une session sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été dispensée en 2018 à 91,2% des collaborateurs présents. La direction et l'ensemble des managers ont aussi été formés en 2018 sur le thème « Prévenir les discriminations et favoriser la diversité dans ses pratiques de recrutement ».

334 SALARIÉS FORMÉS

8 763 HEURES ET 4,8% DE LA MASSE SALARIALE DÉDIÉS À LA FORMATION

98 FORMATIONS DISPENSÉES

1 329 STAGES DE FORMATION

## ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET MIEUX SERVIR LES ADHÉRENTS

En 2018, quatre accords d'entreprise ont fait l'objet de négociations avec les partenaires sociaux. Ces accords visent à répondre aux attentes des adhérents et aux nécessités de développement de la mutuelle tout en garantissant aux collaborateurs de la Carac de bonnes conditions de travail.

Ainsi, l'accord « Aménagement du temps de travail » prévoit particulièrement d'adapter l'ouverture des agences aux horaires des adhérents actifs. Les agences accueilleront dorénavant le public jusqu'à 18 h 30, et jusqu'à 20 h 30 le jeudi. Elles seront également ouvertes le 2<sup>e</sup> samedi matin de chaque mois.

Les négociations ont aussi porté sur le télétravail, le droit à la déconnexion et la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Elles ont abouti à la signature d'accords le 7 février 2019.

## POLITIQUE SOCIALE ET HANDICAP

Depuis plusieurs années, la Carac mène une politique de ressources humaines en accord avec ses valeurs d'engagement concernant l'intégration de tous les salariés, et particulièrement ceux en situation de handicap. En 2018, la Carac comptait ainsi 24 personnes en situation de handicap dans ses effectifs, soit un taux d'emploi supérieur à l'obligation légale.

# LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE, UN ENGAGEMENT MUTUALISTE

Le projet d'emménagement dans un nouveau siège social a été l'occasion pour la Carac d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs et des élus mutualistes, puis d'intégrer dans sa démarche des critères de respect de l'environnement. C'est aussi le début d'une démarche structurée de responsabilité d'entreprise qui devrait se déployer dans les prochaines années.

## OBTENTION DU LABEL EFFINERGIE RÉNOVATION

La Carac s'est engagée en faveur de l'obtention du label Effinergie Rénovation en investissant les moyens financiers nécessaires à la rénovation des deux bâtiments de son nouveau siège. Les bâtiments disposant d'une telle certification sont rares, car elle va plus loin que le seul label Haute Performance Énergétique (HPE) imposé par les textes législatifs.

La performance énergétique, l'ambiance thermique, la qualité de l'air, l'ambiance visuelle, l'ambiance acoustique, la facilité d'exploitation, d'entretien et de maintenance du bâtiment, la qualité de la construction et sa sécurité... autant de critères auxquels un soin particulier a été apporté pour faire de ces bâtiments rénovés un lieu de travail aussi agréable qu'efficace. Dès l'emménagement, les collaborateurs ont été informés sur le fonctionnement des bâtiments, les solutions environnementales retenues ainsi que les bons gestes à adopter.

PLUS DE 50 %

DE RÉDUCTION DE CONSOMMATION DE L'ÉNERGIE PAR RAPPORT À L'ANCIEN BÂTIMENT

« Les bâtiments disposant d'une telle certification sont rares, car elle va plus loin que ce qu'imposent les textes législatifs. »

Siham Moussa,  
maître d'ouvrage en charge  
du suivi de cette certification.

## RECYCLAGE DES DÉCHETS

Lors de son déménagement, la Carac a fait appel à une entreprise qui valorise et recycle les débris et déchets. En 2019, la mutuelle mettra en place une solution de tri sélectif à disposition de ses collaborateurs.

3,42 TONNES DE DÉCHETS RECYCLÉES

LORS DU DÉMÉNAGEMENT





# UNE ERGONOMIE AU PLUS PRÈS DES ATTENTES DES ADHÉRENTS

*Dans un contexte réglementaire et sociétal qui évolue sans cesse, la Carac conseille et accompagne ses adhérents en mettant à leur disposition les solutions financières adaptées à leurs besoins, tout en leur proposant le confort d'une relation de proximité bien dans son époque. Une vision ergonomique du service aux adhérents.*

# L'ACCOMPAGNEMENT LE PLUS ADAPTÉ

Fidèle à son état d'esprit mutualiste, la Carac a toujours eu à cœur de se montrer à la hauteur de la confiance de ses adhérents. En 2018, les équipes se sont mobilisées pour faire face aux évolutions fiscales et réglementaires tout en continuant à prodiguer aux adhérents le conseil le plus en phase avec les attentes de chacun d'eux.

## MIEUX CONNAÎTRE LES ADHÉRENTS...

### ... POUR MIEUX LES CONSEILLER...

L'application de la directive sur la distribution d'assurances, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2018, a renforcé le devoir de conseil de la mutuelle. Il s'agit de l'obligation pour l'assureur de proposer une solution adaptée au profil, à la situation personnelle et aux objectifs de son client, en s'assurant que les produits détenus sont toujours pertinents. Cette démarche de transparence et de pédagogie est appliquée de longue date par les conseillers mutualistes de la Carac. Ces derniers disposent d'un panel d'outils pour réaliser un diagnostic personnalisé fiable et objectif.

## ... ET RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le dispositif français de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, renforcé par le décret n° 2018-284 du 18 avril 2018, impose aux entreprises du secteur financier de déceler les personnes susceptibles de participer à des activités illicites. Elles sont tenues, sous peine de sanctions financières très lourdes, de mettre à jour régulièrement les éléments de connaissance de leur clientèle, de s'interroger sur la justification économique des opérations, de recueillir les informations et, le cas échéant, les justificatifs sur l'origine et la destination des fonds.

Pour répondre à cette obligation légale, la Carac a joint à son magazine d'information une fiche destinée à recueillir les principales informations utiles. Plus de 40 000 adhérents ont retourné cette fiche, dont les renseignements serviront à un accompagnement plus efficace et un conseil personnalisé de qualité.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La Carac propose une solution de prévoyance, Carac Temporal, qui s'adresse aux chargés de famille souhaitant anticiper l'avenir de leurs proches en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie. En cas de perte brutale de revenus, le capital versé peut servir à continuer à assumer les charges du quotidien ou encore à financer les études des enfants.

## GARANTIR L'INTÉRÊT COLLECTIF ET PERSONNEL DES ADHÉRENTS

Constituer un capital, se procurer des compléments de revenus, préparer sa retraite, prévenir les aléas de la vie... la Carac propose des solutions de protection financière adaptées à tous les âges de la vie. Soucieuse de servir l'intérêt de chaque adhérent en fonction de son profil et de ses besoins, la Carac met à leur disposition un éventail de solutions simples, faciles à comprendre et à maîtriser, dont les mécanismes financiers sont transparents et lisibles. Les adhérents à ces garanties bénéficient, en outre, d'une équité de traitement : un actif général identique pour toutes les garanties, un barème de frais qui ne fait pas d'exception et un même taux de rendement pour un même produit.

### PRÈS DE 8 AIDANTS SUR 10

AURAIENT AIMÉ ÊTRE ACCOMPAGNÉS À LEURS DÉBUTS.<sup>(1)</sup>

### CARAC ÉPARGNE PLÉNITUDE

PROPOSE DES SERVICES D'ASSISTANCE DESTINÉS À LA FOIS À L'AIDANT ET À L'AIDÉ.

(1) Étude Carac, Aidant familial, une responsabilité qui coûte cher, OpinionWay, 2017.



Le Compte Épargne Carac a obtenu en 2018, pour la deuxième année consécutive, le Trophée d'Or de la meilleure performance sur 20 ans, décerné par le magazine Le Revenu. Ce trophée récompense les performances sur 20 ans qui dépassent 130 %, soit plus de trois fois l'inflation sur la période.

# UNE PROXIMITÉ ET DES LIENS DE CONFIANCE CHERS À LA MUTUELLE

Depuis sa création, la Carac a toujours entretenu une relation de proximité avec ses adhérents, pour conserver, ainsi, de profonds liens de confiance. Une démarche qui allie présence sur le terrain et présence numérique, pour une plus grande flexibilité et une meilleure efficacité.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2019, pour mieux servir ses adhérents, la Carac élargit les horaires d'ouverture de ses agences. Elles seront ouvertes plus tard le soir, jusqu'à 18 h 30 et jusqu'à 20 h 30 le jeudi, ainsi que le 2<sup>e</sup> samedi matin du mois.

## UNE OUVERTURE SUR L'ESPACE ADHÉRENT QUI CONCERNE TOUTES LES GÉNÉRATIONS



### LÉGENDE

- 19,9% 18-40 ans
- 23,8% 40-49 ans
- 20,0% 50-59 ans
- 22,2% 60-69 ans
- 8,5% 70-79 ans
- 5,6% 80 ans et plus



Pour suivre la Carac sur les réseaux sociaux, rendez-vous sur :  
 Facebook, carac.epargne  
 Twitter, carac\_epargne  
 LinkedIn, Carac  
 Youtube, Carac  
 Instagram, carac.epargne

## UNE PROXIMITÉ PHYSIQUE...

La mutuelle est présente sur l'ensemble du territoire métropolitain à travers un réseau de 54 agences et points conseil, situés en centre-ville et accessibles à tous les publics. En 2018, un nouveau prototype d'agence à espaces modulables, plus moderne et plus fonctionnelle, est testé dans l'agence de Plérin (Bretagne).

Gage de proximité, une centaine de conseillers mutualistes se déplacent à domicile et tiennent des permanences dans les zones rurales isolées.

## ... ET DIGITALE

En novembre 2016, la Carac a mis à disposition des adhérents un espace sécurisé accessible depuis carac.fr. En 2018, le nombre d'ouvertures de compte a augmenté de 47,5%. Des chiffres qui concernent toutes les générations !

Avec ce canal de communication pensé comme complémentaire, les adhérents ont aussi la possibilité de contacter par ce biais leur représentant élu.

Cet espace traitant de données personnelles sensibles, il est soumis à un protocole de sécurité informatique poussé en matière d'authentification, afin d'éviter tout piratage ou usurpation d'identité.

## À LA RENCONTRE DE NOUVEAUX PUBLICS

Pour convaincre de nouveaux épargnants de la rejoindre, la Carac fait valoir ses compétences en matière d'épargne, de retraite et de prévoyance, en participant, notamment, à des salons spécialisés et en organisant ses propres réunions d'information. En 2018, la Carac a ainsi participé au Salon des Seniors, à Paris, et animé des conférences sur les thèmes de la diversification de l'épargne et de la

transmission du patrimoine. En partenariat avec les revues spécialisées *Le Particulier* et *Mieux Vivre Votre Argent*, la mutuelle était également présente aux « Rencontres patrimoniales du Particulier », à Paris et à Lyon, ainsi qu'aux « Rendez-vous de votre argent ». Trois réunions d'information ont été organisées en Île-de-France, à Bordeaux et à Angers sur le thème « Donation-succession-assurance vie : comment aider au mieux vos proches et anticiper votre transmission ? ».

## LES RÉSEAUX SOCIAUX, UN LIEN SUPPLÉMENTAIRE ENTRE LA CARAC ET SES PUBLICS

+ 18,41 % D'ABONNÉS À LA PAGE FACEBOOK CARAC.EPARGNE

TOUS RÉSEAUX SOCIAUX CONFONDUS, EN 2018 :

921 PUBLICATIONS

607 001 PERSONNES ATTEINTES

300 PERSONNES

ONT ASSISTÉ AUX CONFÉRENCES ANIMÉES PAR LA CARAC AU SALON DES SENIORS, À PARIS.

# UNE MUTUELLE À L'ÉCOUTE DES SPÉCIFICITÉS DE SES ADHÉRENTS

Les solutions de la Carac s'adressent au plus grand nombre, mais la mutuelle s'attache aussi à répondre aux enjeux de protection de ses adhérents aux besoins plus spécifiques.

## ACCOMPAGNER LES PERSONNES VULNÉRABLES ET EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis plusieurs années, la Carac est engagée dans la protection financière des majeurs en situation de vulnérabilité (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice). Dans cette démarche, la Carac s'est rapprochée de l'Unapei, qui regroupe 550 associations de parents et amis de personnes handicapées, et de Tutelle au Quotidien, qui fournit aux tuteurs ou curateurs toute information utile pour gérer au mieux la mise sous protection juridique. Organisation de petits-déjeuners à destination des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, de réunions d'information aux familles, participation à différents colloques dédiés, au congrès de l'Unapei... la Carac multiplie les initiatives en direction de ce public.

CARAC ÉPARGNE VIVRE ENSEMBLE

EST UNE SOLUTION D'ASSURANCE VIE EN EUROS

SÉLECTIONNÉE PAR L'UNAPEI

ET ADAPTÉE AUX BESOINS

DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ET DE LEUR FAMILLE



outre, d'accompagner la famille du combattant tout au long de sa vie, à travers son offre d'épargne et de prévoyance.

Dans la continuité de nos liens historiques avec les combattants et Anciens combattants, la mutuelle a renforcé son action auprès des gendarmes en organisant, dans les casernes, des réunions d'information sur ses solutions de protection financière.

## SE FAIRE CONNAÎTRE AUPRÈS DES SAPEURS-POMPIERS

En 2018, la Carac a poursuivi son action envers les amicales de sapeurs-pompiers: dix nouvelles amicales ont adhéré au dispositif de la mutuelle. Elle a également participé à différentes initiatives organisées par la communauté des soldats du feu.

LA COMMUNAUTÉ DES SOLDATS DU FEU SE COMPOSE DE:

193 800 SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

40 600 SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

12 300 SAPEURS-POMPIERS MILITAIRES<sup>(1)</sup>

(1) Essentiellement issus de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et du bataillon des marins-pompiers de Marseille.



## INFORMER ET DÉFENDRE LES COMBATTANTS

De par son histoire, la Carac se doit d'informer les combattants d'hier et d'aujourd'hui sur leur droit à prétendre à la Retraite Mutualiste du Combattant. De nombreuses actions sont ainsi organisées à destination des militaires partis en intervention extérieure et des Anciens combattants. La Carac propose, en

LE SAVIEZ-VOUS ?

Par arrêté du 15 novembre 2018 paru au Journal Officiel du 22 novembre 2018, la Carac est devenue partenaire de la défense nationale.

# L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UNE NOTION FONDAMENTALEMENT MUTUALISTE

Au sein du mouvement de l'économie sociale et solidaire (ESS), de nombreux acteurs ont la volonté de trouver des réponses nouvelles aux problématiques écologiques et sociales de notre société. Dans son domaine, la Carac s'attache à promouvoir l'épargne solidaire et à financer des organismes favorisant l'innovation sociale.



Jean-Jacques Berthelé a participé à la soirée annuelle de la Chaire innovation et entrepreneuriat social de l'Essec qui s'est tenue le 22 janvier 2019. L'occasion de célébrer les 10 ans d'Antropia-Essec, l'accélérateur d'entreprises sociales, et de remettre aux étudiants de la 16<sup>e</sup> promotion (2018) leur diplôme.

Claude Taroll, a remis le prix égalité femmes-hommes à l'association Femmes et Cinéma.

## ENCOURAGER L'INNOVATION SOCIALE

Depuis 2017, la Carac est partenaire de la Chaire innovation et entrepreneuriat social de l'Essec, qui forme les futurs acteurs de l'économie sociale et solidaire, qu'ils opèrent dans les départements RSE des grandes entreprises ou au sein des équipes des entreprises sociales. L'expérience et les savoirs dispensés par la Chaire sont transmis plus largement grâce à la dizaine de formations en ligne (Moooc), accessibles à tous, gratuitement, sur la plateforme coursera.org.

## PARTICIPER AU FINANCEMENT D'ASSOCIATIONS VIA L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Les solutions d'assurance vie de partage Carac Profiléo (option solidaire) et Entraid'Épargne Carac permettent aux adhérents de reverser 1 % de leurs versements à cinq associations partenaires. Ce soutien est complété par les dons de la Carac et l'action de la société Tikehau IM, qui redistribue 50 % de ses commissions de gestion de fonds.

Depuis 2016, la Carac gère également la solution Assurance Vie Agir, qui propose d'investir dans des entreprises à finalité sociale et/ou environnementale. Cette garantie est distribuée par le réseau du Crédit Coopératif.

## PROMOUVOIR LE MOUVEMENT DE L'ESS

Partenaire du Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRESS), la Carac participe au « Mois de l'ESS ». Par ailleurs, la Carac a une nouvelle fois fait partie du jury des Prix de l'ESS 2018, qui ont été remis à Paris le 6 novembre 2018 en présence de Christophe Ltier, Haut-Commissaire à l'ESS et à l'Innovation sociale. À cette occasion, le président de la mutuelle,

## RÉPARTITION DES DONS

**12 enfants malades** ont réalisé leur rêve grâce à l'action d'Arc-En-Ciel: **49 110 euros.**

**5 enfants atteints de malformations cardiaques et originaires de pays en développement** ont été opérés grâce à l'action de Mécénat Chirurgie Cardiaque: **58 101 euros.**

**Des adultes et des enfants en situation de handicap** sont partis en vacances dans des conditions adaptées dans le cadre du programme APF Évasion, mené par APF France Handicap: **43 029 euros.**

**Des allocations trimestrielles de scolarité et des séjours de vacances** ont été octroyés aux enfants bénéficiaires de l'Œuvre des Pupilles des sapeurs-pompiers: **35 246 euros.**

**90 personnes** ont bénéficié de l'accompagnement de Solidarités Nouvelles face au Chômage sur le chemin de l'emploi: **36 230 euros.**

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La Carac est membre actif de Finansol depuis 2006. Cette association a pour objet de promouvoir la solidarité dans l'épargne et la finance.

**221 717 EUROS**

ONT ÉTÉ  
DISTRIBUÉS AUX

**CINQ  
ASSOCIATIONS  
PARTENAIRES**

# DES FONDATIONS SOLIDES

*L'année 2018 a été marquée par l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires importantes.*

*Des opportunités saisies par les équipes de la Carac pour renforcer les fondations de la mutuelle dans son exigence d'efficacité et de fiabilité.*

# UNE PROTECTION DES INTÉRÊTS DES ADHÉRENTS RENFORCÉE

*La Carac a toujours placé la préservation des intérêts de ses adhérents au centre de ses préoccupations. Les diverses obligations réglementaires ont été l'occasion pour la mutuelle de parfaire ses processus pour une protection renforcée de ses adhérents.*

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis son entrée en vigueur le 25 mai 2018, le RGPD entraîne des changements conséquents pour tous les Européens. La mise en place de ce règlement constitue la plus importante modification réglementaire en matière de données personnelles depuis des décennies. Il s'intéresse aux données personnelles qui, à l'heure du big data, constituent une véritable richesse. Il étend les droits des personnes et renforce les obligations des entreprises en matière de sécurité des données personnelles.

## PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES

L'application du règlement général pour la protection des données (RGPD) a renforcé l'engagement de la Carac en matière de protection et de sécurité des données personnelles. Dans ce cadre, la Carac met à disposition, sur son site internet, une information claire et aisément accessible sur le traitement des données personnelles des adhérents. En outre, les adhérents peuvent contrôler plus efficacement l'utilisation de leurs données personnelles.

Par ailleurs, des études d'impact sont également réalisées chaque fois qu'un traitement de données entraîne un risque élevé sur la vie privée des adhérents. Pour exercer leur droit de contrôle et de rectification, les adhérents disposent d'un interlocuteur dédié, le délégué à la protection des données, ou DPO (*data protection officer*), chargé de superviser la stratégie de protection des données personnelles et d'assurer la conformité de la Carac avec la réglementation. Il est aussi l'interlocuteur de la Cnil.

## FAVORISER UN CHOIX ÉCLAIRÉ DES ADHÉRENTS

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la directive sur la distribution d'assurances (DDA) pose le principe selon lequel tout distributeur d'assurances doit agir de manière honnête, loyale et non trompeuse, en accord avec le meilleur intérêt des clients et adhérents. Ainsi, elle régit l'ensemble du processus de distribution, de la conception à la vente des

contrats. Très attachée au devoir de conseil et à la transparence des informations, la Carac a profité de cette opportunité pour améliorer et formaliser des pratiques déjà existantes.

## LES DEVOIRS DES ASSUREURS AVEC LA DDA

- ▶ Concevoir des produits en adéquation avec les besoins.
- ▶ Apporter une information claire, exacte et non trompeuse avant la signature du contrat.
- ▶ Délivrer un conseil personnalisé, sans que le système d'incitation financière ne remette en cause l'obligation d'agir loyalement envers le client.
- ▶ Former leurs collaborateurs en charge de distribuer leurs produits.

## PRODUIRE RAPIDEMENT UNE INFORMATION FINANCIÈRE FIABLE

L'entrée en vigueur de la directive Solvabilité II au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a imposé de nouvelles exigences aux organismes d'assurances, notamment la production de reportings prudentiels. Dans ce cadre, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) veille particulièrement au développement de systèmes permettant d'organiser la production d'informations financières et prudentielles de qualité.

Au 31 décembre 2017, la Carac a atteint un volume d'actifs dans son bilan qui renforce encore davantage ses obligations en matière de reporting. En conséquence, la mutuelle fait évoluer ses systèmes et procédures pour se conformer aux exigences du régulateur et produire les rapports dans les délais attendus tout en maintenant la qualité exigée.

DIVISÉS PAR DEUX

C'EST LA RÉDUCTION  
PRÉVUE

DES DÉLAIS  
DE CLÔTURE

D'ICI LA FIN  
DE L'ANNÉE 2019

## LA REFONTE DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ ET DE GESTION DE CRISE

Le plan de continuité d'activité fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques en permettant de réduire l'impact d'une crise. Il identifie et anticipe les scénarios de risque qui se répercutent sur la continuité de service. Les actions découlant de ce plan ont pour objectif de minimiser la durée d'interruption des activités critiques et d'en limiter les impacts.

QU'EST-CE QUE  
LE DIMA ?

C'est le délai d'interruption maximum admissible. Ce délai est défini dans le cadre du plan de continuité d'activité et représente la durée à partir de laquelle une interruption d'activité ne peut plus être tolérée en raison de ses impacts.

« Outre les aspects informatiques et techniques, la refonte du plan de continuité d'activité permettra d'intégrer l'ensemble des activités de la Carac et de définir les responsabilités et les rôles des principaux intervenants en cas de survenue d'une crise majeure. »

Alexandre Guégau, responsable de la fonction clé Gestion des risques.



# UNE GESTION FINANCIÈRE TOUJOURS SOLIDE

Dans un contexte difficile pour les marchés, la mutuelle a une nouvelle fois prouvé la robustesse de sa gestion financière, accroissant ainsi sa solidité. 2018 a aussi été l'occasion de renforcer les moyens techniques, organisationnels et humains du service dédié à la gestion financière de la Carac. Autre nouveauté, la mise en place d'une politique structurée et volontaire d'investissement responsable.

## DES MARCHÉS FINANCIERS CHAHUTÉS

La fin de l'année 2018 n'a pas été de tout repos pour les marchés financiers, qui ont particulièrement souffert de la crainte d'un ralentissement économique brutal. Entre la guerre commerciale que se livrent la Chine et les États-Unis et les risques d'un Brexit sans accord, le contexte n'est évidemment pas favorable à la stabilité. Les derniers mois de l'année 2018 ont donc été marqués par un retour de la volatilité et une baisse d'enthousiasme des investisseurs, le tout dans une période de normalisation des politiques monétaires des principales banques centrales.

## UNE GESTION FINANCIÈRE ROBUSTE

Ce contexte difficile a été l'occasion de démontrer une nouvelle fois la robustesse de la gestion financière de la mutuelle. Grâce à son allocation à long terme d'actifs et à son niveau de réserve accumulée, la Carac a réussi à faire face sereinement aux mouvements hostiles du marché. Cette robustesse s'illustre parfaitement par la stabilité du résultat net de la mutuelle et par la stabilité du produit net des placements financiers entre 2017 et 2018, malgré la prise en compte en 2017 d'opérations à caractère exceptionnel.

## DES ÉQUIPES ET UN SYSTÈME D'INFORMATION RENFORCÉS

En 2018, la mutuelle a une nouvelle fois renforcé les fondations de sa gestion financière.

Dans un premier temps, un département des investissements, rattaché à la direction générale, a été créé afin de définir et mettre en œuvre la stratégie d'investissement de la mutuelle. Les équipes de ce nouveau département ont été renforcées au milieu de

### RÉPARTITION DES ACTIFS (EN VALEUR DE MARCHÉ)



- 73,73 % Produits de taux
- 9,80 % Immobilier
- 11,31 % Actions
- 5,16 % Monétaire

351 MILLIONS D'EUROS

CE SONT LES PRODUITS NETS 2018

DES PLACEMENTS FINANCIERS.

61 MILLIONS D'EUROS

C'EST LE RÉSULTAT NET 2018.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La Carac a investi dans le Biotopie, futur siège de la Métropole européenne de Lille. Une construction ambitieuse de près de 30 000 m<sup>2</sup> qui vise cinq labels d'excellence en matière de performance énergétique, d'empreinte carbone et de biodiversité. Ce bâtiment d'envergure européenne, qui constitue le plus gros chantier de la Métropole, sera prêt à l'emploi fin 2019.

l'année 2018 par le recrutement d'un *asset manager* immobilier, d'un gérant spécialisé en actifs non cotés et d'un chargé de reporting.

La mutuelle a également poursuivi le développement de son système d'information *front-to-back* pour renforcer le suivi de ses positions, améliorer la qualité des référentiels et enrichir le reporting financier.

## RENFORCER LA QUALITÉ ET LA RENTABILITÉ DES ACTIFS

La Carac a initié fin 2018 deux projets majeurs dont les objectifs sont de renforcer la qualité et la rentabilité de ses actifs tout en réduisant les risques à moyen et long termes.

### Mise en place d'une politique d'investissement responsable

En 2018, la Carac a décidé de traduire ses valeurs mutualistes à travers une politique d'investissement responsable. Celle-ci vise à renforcer la prise en compte des critères extrafinanciers et climatiques dans sa gestion financière. Cette décision se traduit par la publication d'une charte d'investissement ainsi que par la définition d'une politique d'investissement responsable, ambitieuse et raisonnée, dont le renforcement sera progressif au cours des quatre prochaines années.

### Poursuivre la diversification du patrimoine immobilier

En collaboration avec un acteur réputé du secteur, la Carac met en place une mission d'assistance en *asset management* immobilier, afin de poursuivre la diversification de son patrimoine immobilier et l'augmentation de sa rentabilité.



# DES PASSERELLES SOLIDAIRES

*Portée par les valeurs mutualistes  
d'entraide et d'humanisme, la Carac s'engage  
en faveur d'une société plus solidaire.*

# SOUTENIR DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

*Soucieuse de servir l'intérêt général et de contribuer à améliorer le quotidien des personnes fragilisées par la vie, la Carac s'est engagée tout au long de l'année en tant que mécène et auprès de partenaires associatifs.*



## UN FESTIVAL POUR L'ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS ET FONDS D'ENTRAIDE DES SAPEURS-POMPIERS

Fidèle dans ses engagements, la Carac a soutenu le festival ODP pour la quatrième année consécutive. Organisé en 2018 à Talence, près de Bordeaux, il a rassemblé plus de 20 000 personnes. Les fonds recueillis à l'issue de cette édition ont permis à l'association de renforcer son soutien à l'Œuvre des Pupilles des sapeurs-pompiers.

L'Œuvre des Pupilles des sapeurs-pompiers, c'est :

1 324 ENFANTS PRIS EN CHARGE

832 FAMILLES REPRÉSENTÉES

850 PRIMES DE VACANCES ET D'ÉTRENNES

1 600 ALLOCATIONS TRIMESTRIELLES SCOLAIRES VERSÉES AUX ENFANTS

Pour chaque mille nautique parcouru par le Class40, un euro était reversé aux cinq associations partenaires de la Carac.

## LA CARAC À LA ROUTE DU RHUM : ALLIER PERSÉVÉRANCE ET SOLIDARITÉ

Louis Duc a pris le départ de la Route du Rhum sous les couleurs de la Carac le 4 novembre, encouragé par le président de la Carac et les élus de la mutuelle. Rapidement en deuxième position, Louis Duc a cependant été contraint de dévier sa route pour une escale, les conditions météorologiques l'ayant conduit à effectuer des réparations. Dans des conditions de course particulièrement délicates, le courage et l'engagement de Louis Duc lui ont permis d'aller jusqu'au bout et d'arriver le 26 novembre à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe.

8874 EUROS REVERSÉS PAR LA CARAC AUX 5 ASSOCIATIONS PARTENAIRES

476 RETOMBÉES MÉDIAS

SUR 67 SUPPORTS

PLUS DE 300 MESSAGES DE SOUTIEN ONT ÉTÉ ADRESSÉS À LOUIS DUC PENDANT ET APRÈS LA COURSE, VIA LE FACEBOOK CARAC VOILE



Après cinq belles années d'aventures humaines, la Carac a mis fin à son partenariat avec Louis Duc pour se concentrer sur des activités proches de ses métiers.

# AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES PERSONNES FRAGILISÉES PAR LA VIE



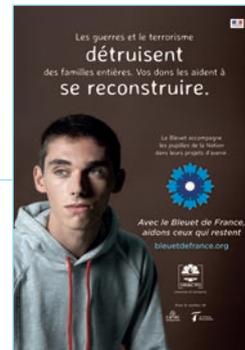
## UN ESPACE DE VIE ET DE LOISIRS POUR LE CENTRE KERPAPE

Après avoir financé la réalisation d'un mur d'escalade pour la rééducation des personnes en situation de handicap, la Carac participe au nouveau projet du Centre de Kerpape (établissement de soins de suite et de réadaptation situé à Ploemeur) : la rénovation de son espace d'accueil et d'un espace de vie connecté pour les patients et familles.



## LA CARAC SOUTIENT L'HÔPITAL DES ARMÉES DE PERCY

En 2018, la Carac a participé au financement d'un panneau dédié à l'offre de soins ainsi qu'à la signalétique du département de chirurgie 3, pour une qualité d'accueil optimale des patients et de leur famille.



## LA CARAC S'ENGAGE AUX CÔTÉS DU BLEUET DE FRANCE

La Carac est fière d'avoir soutenu la campagne nationale d'appel aux dons menée par le Bleuet de France tout au long de cette fin d'année 2018. Une campagne mobilisatrice lancée le 25 octobre 2018. Grâce à l'argent récolté, le Bleuet vient en aide aux combattants d'hier et d'aujourd'hui, aux blessés de guerre, à leur famille et aux victimes du terrorisme.



# PERPÉTUER LES VALEURS DU MONDE COMBATTANT AVEC LA FONDATION D'ENTREPRISE CARAC

Depuis 2011, les actions de la fondation préservent le lien entre la Carac et le monde combattant. L'année 2018 a été marquée par la commémoration du centenaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale.

## LES ACTIONS SOUTENUES EN 2018

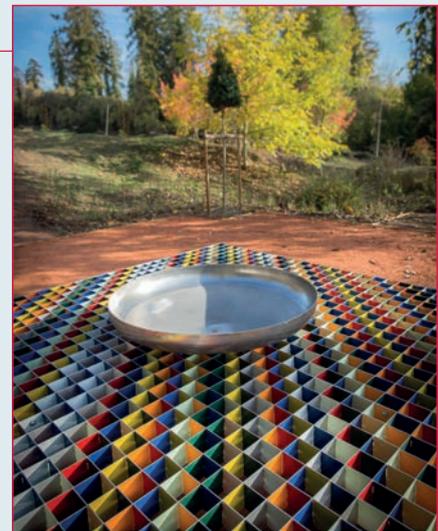
La Fondation d'entreprise Carac a principalement soutenu en 2018 des initiatives autour des deux guerres mondiales. Centenaire de la Grande Guerre oblige, la fondation a été partie prenante des commémorations autour du 11 Novembre, organisées par la Mission du Centenaire.

## CONCERNANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, LA FONDATION A PARTICIPÉ :

- ▶ à la création d'ateliers pour sensibiliser les scolaires de Berry-au-Bac à l'histoire de leur commune ;
- ▶ au concours scolaire de l'ONAC-VG « Les petits artistes de la mémoire » ;
- ▶ à la création d'outils numériques pour le concours national « Les enfants pour la paix » ;
- ▶ à la réalisation d'une quinzaine de Jardins de la paix avec la Région Hauts-de-France ;
- ▶ à l'organisation de journées mémorielles et à la réalisation d'un documentaire dans le cadre du projet « Traces et effacement de la Grande Guerre ».

Réalisé par l'architecte marocain Karim El Achat et BDP Concept, cet espace rend hommage au pays du soleil couchant à travers un symbole fort du paysage maghrébin : le Jardin des Hespérides.

Les membres de la Carac et de sa fondation d'entreprise ont participé à la journée de commémoration du 11 Novembre 1918 en présence de plusieurs Chefs d'État.



Un concours national qui mobilise l'ensemble des élèves de CM2 de toute la France. La remise de prix aura lieu en juin 2019.



« La Fondation d'entreprise Carac est un bel instrument de transmission et de mobilisation au service des hommes, des valeurs et de l'histoire du monde combattant. »  
 Claude Tarall, président de la Carac et vice-président de la Fondation d'entreprise Carac.

## DANS LE CADRE DES COMMÉMORATIONS AUTOUR DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE, LA FONDATION A FINANCÉ CINQ ACTIONS

- ▶ Les travaux de transfert et rénovation du Musée de la Libération de Paris – Musée du Général Leclerc – Musée Jean Moulin, de Montparnasse à Denfert-Rochereau.
- ▶ L'organisation d'actions mémorielles et culturelles au sein du Mémorial des Déportés de la Mayenne.
- ▶ La réalisation d'un documentaire dont l'objectif est de rendre hommage à un groupe de femmes résistantes rescapées d'Auschwitz, *La dernière d'entre elles*.
- ▶ La création d'un Centre de recherche et de documentation sur la captivité au Musée de la Résistance nationale.
- ▶ La réalisation d'un documentaire consacré à l'histoire de la bataille de l'eau lourde: *Le III<sup>e</sup> Reich n'aura pas la bombe*.

**Le soutien de la fondation a rendu possible la création de supports pédagogiques, la réalisation d'une exposition temporaire et l'organisation de conférences avec des historiens.**



DE 2013 À 2018 :

PLUS DE 260 PROJETS EXAMINÉS

PLUS DE 70 PROJETS SOUTENUS

1 060 000 EUROS

ONT ÉTÉ ALLOUÉS À

LA FONDATION D'ENTREPRISE CARAC

POUR UNE DURÉE DE CINQ ANS (2017-2021)

EN 2018 :

PLUS DE 40 CANDIDATURES REÇUES

11 ACTIONS SOUTENUES

206 000 EUROS ATTRIBUÉS

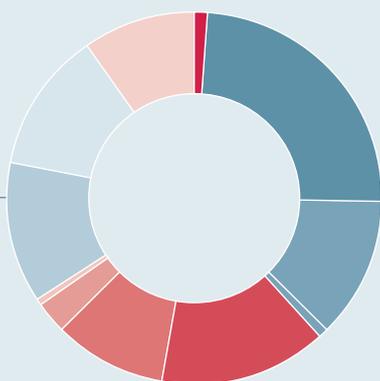


Retrouvez plus d'informations et toutes les initiatives soutenues dans le rapport annuel 2018 de la Fondation d'entreprise Carac ou sur [carac.fr](http://carac.fr).

## SOLIDARITÉ ENVERS LES COMBATTANTS

La Fondation d'entreprise Carac soutient l'Institution nationale des Invalides (INI) dans le cadre de son projet de rénovation du cabinet dentaire afin d'améliorer la prise en charge des blessés hospitalisés. Pour cela, l'INI va acquérir un système d'exploration radiologique dédié pour améliorer les prises en charge ainsi qu'un système d'imagerie adapté à l'activité d'implantologie et au diagnostic des pathologies séquellaires de l'appareil dentaire.

## RÉPARTITION DES FONDS VERSÉS EN 2018



### LÉGENDE

- 2 500 euros, Les petits artistes de la mémoire
- 50 000 euros, Musée de la Libération de Paris – Musée du Général Leclerc – Musée Jean Moulin
- 25 000 euros, Musée de la Résistance nationale
- 1 500 euros, Mémorial des Déportés de la Mayenne
- 30 000 euros, Les Jardins de la paix
- 20 000 euros, Les enfants pour la paix
- 6 000 euros, Traces et effacement de la Grande Guerre
- 1 000 euros, Cote 108
- 25 000 euros, *La dernière d'entre elles*
- 25 000 euros, *Le III<sup>e</sup> Reich n'aura pas la bombe*
- 20 000 euros, Institution nationale des Invalides (versés en février 2019)

## PERSPECTIVES 2019 : DES RÉALISATIONS PÉRENNES, DES ŒUVRES PÉDAGOGIQUES

La Fondation d'entreprise Carac entame 2019 avec deux réalisations majeures et pérennes. Elle reconduit son soutien à la rénovation et au transfert du Musée de la Libération de Paris – Musée du Général Leclerc – Musée Jean Moulin, dont l'ouverture est prévue en août 2019 à l'occasion de l'anniversaire de la Libération de Paris. Le Conseil d'administration s'est par ailleurs prononcé en faveur de projets qui aident les nouvelles générations à comprendre et à analyser les faits historiques, comme par exemple un film d'animation sur l'histoire de Charlotte Salomon, artiste peintre juive morte à Auschwitz en 1943 ou encore un documentaire consacré à l'histoire du service civique en France.



# RAPPORT DE GESTION

## 1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

Dans un environnement en perpétuel mouvement, exigeant et très réglementé, la Carac s'est concentrée, en 2018, sur la mise en conformité avec les différentes réglementations tout en poursuivant le cap fixé dans la feuille de route stratégique adoptée par le Conseil d'administration en 2015.

Pour se montrer réactive dans ce contexte mouvant, la Carac a repensé sa gouvernance :

- ▶ élection d'un second vice-président chargé d'apporter son expertise au président sur la conduite stratégique de la Carac et les relations extérieures ;
- ▶ Conseil de présidence élargi à de nouveaux administrateurs délégués ;
- ▶ création d'un groupe de réflexion « Carac 2021 », formé d'administrateurs et de membres de l'équipe de direction. L'objectif est de proposer la nouvelle feuille de route stratégique. Quels élus pour nos adhérents ? Quelle stratégie de partenariat ? Quel positionnement la Carac doit-elle adopter pour les prochaines années ?

Par ailleurs, la Carac a procédé au renouvellement du tiers de ses délégués et de son Conseil d'administration. Désormais, les délégués et les administrateurs seront renouvelés par moitié tous les trois ans.

Toujours dans un souci de conformité réglementaire et d'optimisation de moyens, la Carac a externalisé son service de gestion immobilière, tout en restant propriétaire et bailleur de ses immeubles de rapport.

Privilégiant une solution mutualiste en développement, la Carac a choisi la société GAIA, et contribue à sa gouvernance en ayant pris une participation significative à son capital.

Dans le souci d'apporter la meilleure qualité de service, une nouvelle organisation des services a également été mise en place.

En cohérence avec ses objectifs, la Carac a également poursuivi la recomposition de son chiffre d'affaires, laquelle vise à augmenter la part des produits en unités de compte et de prévoyance.

Dans un contexte de taux bas qui perdure, la Carac a obtenu de bons résultats financiers en 2018 qui renforceront encore davantage la solidité de la mutuelle pour la préservation des intérêts des adhérents.

Enfin, l'année 2018 a aussi été marquée par l'installation de la mutuelle dans son nouveau siège, avenue Achille Peretti à Neuilly-sur-Seine. Les bâtiments ont été restructurés afin de les rendre totalement fonctionnels et favoriser le bien-être des collaborateurs et des élus pour qu'ils travaillent mieux ensemble. Pour cette opération réussie, la Carac a obtenu le label Effinergie Rénovation relatif à sa haute performance énergétique et le Grand Prix réhabilitation et restructuration du Geste d'Or 2018.

La Carac est ainsi en ordre de marche pour poursuivre son développement et satisfaire aux intérêts de ses adhérents.

## 2. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

## 3. RAPPEL DES PRINCIPALES MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DANS LES MÉTHODES D'ÉVALUATION

### 3.1. PROVISION POUR GROS ENTRETIENS

Suite au règlement 2002-10 du CRC du 12 décembre 2002, aux mesures transitoires préconisées par l'avis 2003-F du Comité d'urgence du 5 décembre 2003 du CNC et au règlement CRC du 12 décembre 2003, la Carac a calculé une provision pour grosses réparations en retenant les critères suivants : toiture, ravalement et chaufferie considérés comme des dépenses dites de « deuxième catégorie ».

En 2009, cette provision a été remplacée par une provision dite « de gros entretiens » conformément aux dépenses dites de « deuxième catégorie » c'est-à-dire des dépenses qui font l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou grandes révisions.

À ce titre, la Carac a retenu le ravalement comme dépense d'entretien s'inscrivant dans un programme pluriannuel.

### 3.2. PROVISION POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE (PDD)

Le règlement ANC n° 2015-11 chapitre II section 2 articles 123-6 et suivants dispose que, pour les placements relevant de l'ex-article R.212-53 du Code de la mutualité, les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable.

Le seuil des dépréciations durables est fixé à 20% (art.123-10) sauf en cas de marchés très volatils où ce critère peut être porté à 30%. Cependant, par prudence, il a été décidé de passer une provision pour dépréciation durable sur certains actifs présentant parfois des niveaux de dépréciation plus faibles que le seuil.

Pour les actifs de la Carac, il en résulte pour 2018 une reprise nette de provision à hauteur de 6,8 millions d'euros (issue notamment de la cession des actions MRM provisionnées jusqu'alors pour 5,6 millions d'euros). Au total, la PDD ressort à 23,55 millions d'euros au 31 décembre 2018.

### 3.3. DOTATION DE L'INTÉGRALITÉ DE LA CHARGE DE BONIFICATION PAR CAPITALISATION 2018 EN PROVISION POUR PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS (PPE)

Les bonifications par capitalisation comptabilisées en provision pour participation aux excédents à fin 2017 ont été distribuées et créditées aux provisions mathématiques de la RMC en 2018. L'écart entre la provision constituée (10,5 millions d'euros) et le montant attribué (10,1 millions d'euros), soit 0,4 million d'euros, a été maintenu dans la provision pour excédents.

Comme en 2017, la charge 2018 de bonification par capitalisation pour la RMC, soit 7,5 millions d'euros, a été intégralement dotée en provision pour participation aux excédents.

D'autre part, il a été décidé de doter la PPE d'un complément de 36 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2018, dont 500 000 euros pour le PERP.

## 4. RÉSULTAT NET 2018

Le total des produits de l'exercice 2018 ressort à :

(en millions d'euros)	2018
Cotisations brutes	435,4
Produits nets des placements <sup>(1)</sup>	351,1
Autres produits techniques	0
Autres produits non techniques et divers exceptionnels <sup>(2)</sup>	1,3
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>787,8</b>

(1) Détail des produits financiers nets :

– revenus des placements (dividendes, coupons, intérêts...)	218,5
– intérêts, frais financiers, frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	-1,8
– plus et moins-values sur titres	37,8
– amortissements surcote/décote	63,5
– reprise nette de provision pour dépréciation à caractère durable (PDD)	6,8
– dotation nette de provision à la réserve de capitalisation	-1,9
– ajustement Acav	-1,6
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES</b>	<b>321,3</b>
– revenus immobiliers et plus-values immobilières	47,6
– charges immobilières et amortissements et frais généraux	-17,8
<b>TOTAL VALEURS IMMOBILIÈRES</b>	<b>29,8</b>

(2) Les autres produits non techniques et divers exceptionnels comprennent notamment la reprise non technique de la réserve de capitalisation, la remise de gestion pour le paiement des majorations légales et les plus-values nettes de cessions des locaux d'exploitation.

Le total des charges de l'exercice 2018 ressort à :

(en millions d'euros)	
Charges de prestations	541,8
Charges de provisions d'assurance	-161,6
Participation aux résultats	269,6
Autres charges	50,3
Impôts	26,6
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>726,8</b>

Le résultat net de l'exercice 2018 ressort en conséquence à 61 millions d'euros.

## FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2018, le montant des fonds propres est de 1 092 millions d'euros.

À noter que la réserve de capitalisation de 205 millions d'euros à fin 2018 est classée parmi les capitaux propres.

## 5. COMPTE DE RÉSULTAT

### 5.1. COTISATIONS

Le montant des cotisations brutes de chargements et nettes d'annulations ressort à 435,3 millions d'euros contre 518,5 millions d'euros en 2017, soit une baisse de 16,05 %.

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Retraite Mutualiste du Combattant	86,5	117,4	-26,32 %
Compte Épargne Carac et Carac Épargne Plénitude	191,5	219,2	-12,64 %
Carac Profiléo	97,3	108,2	-10,07 %
Autres produits Carac	57,0	70,4	-19,03 %
Produits FMP	3,0	3,3	-9,09 %
<b>TOTAL</b>	<b>435,3</b>	<b>518,5</b>	<b>-16,05 %</b>

### 5.2. MARGE TECHNIQUE BRUTE

- Les cotisations brutes 2018 s'élèvent à 435,3 millions d'euros.
- Les charges de prestations sont de 541,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 524,6 millions d'euros au 31 décembre 2017.
- Les charges des provisions mathématiques et des autres provisions techniques sont de -161,6 millions d'euros.
- Le solde de souscription des opérations techniques s'établit à 53,6 millions d'euros (cf. *résultat technique par catégorie au paragraphe 2.2.2. de l'annexe aux comptes annuels 2018*).

### 5.3. SOLDE DE RÉASSURANCE

Néant.

### 5.4. CHARGES DE GESTION

Les charges de gestion 2018 s'élèvent à 62,6 millions d'euros, au lieu de 58,2 millions d'euros en 2017. Elles sont constituées :

- des frais d'acquisition (23,71 millions d'euros), reportés à la rubrique E8a du compte de résultat ;
- des frais d'administration des contrats (12,13 millions d'euros), reportés à la rubrique E8b du compte de résultat ;
- des frais de gestion des sinistres (7,32 millions d'euros), incorporés dans la rubrique E5a du compte de résultat ;
- des frais de gestion des placements (4,25 millions d'euros), incorporés dans la rubrique E9a du compte de résultat ;
- des autres charges techniques (14,47 millions d'euros), reportées à la rubrique E11 du compte de résultat ;
- d'autres charges non techniques (inférieures à 0,01 million d'euros), reportées à la rubrique F8a du compte de résultat ;

- des charges exceptionnelles de gestion (0,7 million d'euros), incorporées dans la rubrique F9b du compte de résultat.

La répartition de ces charges par nature est présentée au paragraphe 2.2.8. de l'annexe aux comptes annuels.

### 5.5. RÉSULTAT DE LA GESTION FINANCIÈRE ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2018 a vu le retour de la volatilité sur les marchés alors que 2017 avait, à ce titre, été marquée par un environnement exceptionnellement complaisant.

Dès janvier, les taux souverains se sont tendus à travers le monde, faisant écho au discours de la FED de continuer à resserrer sa politique monétaire, dans un contexte, à l'époque, de croissance synchronisée à l'échelle mondiale. En l'espace d'un mois, le taux à 10 ans français passait de 0,6 % à 1 %, et le taux à 10 ans américain de 2,4 % à 2,7 %. Les marchés actions, qui avaient démarré l'année en forte hausse, ont alors connu un coup d'arrêt suite à la publication des statistiques relatives à l'inflation salariale aux États-Unis. Le chiffre, supérieur à 3 %, a fait craindre une accélération du rythme de hausse des taux par la FED, et donc un renchérissement global du coût du crédit à même de pénaliser les résultats des entreprises. S'en est suivie une baisse de 10 % sur les principaux indices actions, notamment américains, et une forte tension sur les *spreads* de crédit.

Les chiffres des mois suivants sont néanmoins ressortis en-deçà de ce niveau, permettant une accalmie sur les marchés actions comme sur les marchés obligataires. Une phase plus positive sur les actifs risqués s'est alors mise en place, permettant aux marchés actions européens de retrouver des niveaux pré-crise financière, et aux indices américains d'enchaîner les records.

Ce contexte apaisé a également permis à la BCE d'annoncer la réduction progressive de son *quantitative easing* (QE), avant un arrêt définitif au 31 décembre 2018. En parallèle, la FED a pu reprendre son mouvement de hausse des taux, qui aura atteint le nombre de 4 à la fin de l'année 2018. Ce mouvement a favorisé le dollar, qui, après une année 2017 à la baisse, a rebondi tout au long de l'année. La monnaie unique terminait ainsi 2018 à 1,15 USD contre 1,20 USD un an plus tôt.

Le contexte politique a également été chahuté dès le printemps. L'administration Trump a soufflé le chaud et le froid vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux, au premier rang desquels la Chine. La mise en place de droits de douane sur les importations chinoises par Washington et la riposte par l'empire du Milieu de la même manière ont fait naître une guerre commerciale qui a perturbé les marchés.

L'Europe n'a pas été en reste. Les négociations relatives au Brexit sont restées dans l'impasse, faisant craindre une sortie désordonnée du Royaume-Uni de l'Union européenne. À cela est venue s'ajouter la formation d'une coalition extrême gauche – extrême droite à la tête de l'Italie. Cela a poussé les investisseurs à anticiper un dérapage des comptes publics après plusieurs années de discipline budgétaire dans le pays. Le taux à 10 ans italien passait alors en quelques mois de 1,7% à 3,7% au pire de la crise. Un accord était finalement trouvé en fin d'année avec la Commission européenne, sur un projet de budget pour 2019 en déficit de 2,04%.

Dans les pays émergents, le contexte aura été compliqué tout au long de l'année. Aux mesures prises par les États-Unis à l'encontre de la Chine est venue s'ajouter la remontée du dollar, pénalisant des économies fortement endettées en devise américaine. Afin de pallier un phénomène de fuite des capitaux vers les États-Unis, les rendements y étant relativement plus favorables désormais, les banques centrales des pays émergents ont dû elles aussi prendre des mesures de hausse de leurs taux directeurs, pénalisant leurs marchés domestiques.

La deuxième partie de l'année a vu les craintes de ralentissement économique mondial se matérialiser. Les principaux indicateurs avancés ont en effet accéléré leur baisse à partir de l'automne. La croissance mondiale, attendue auparavant à 3,9% en 2018, est désormais estimée à 3,7% par le FMI. Au-delà du chiffre, au demeurant en ligne avec celui de l'année précédente, c'est plutôt la dynamique qui est inquiétante : la majeure partie de cette croissance a été acquise au premier semestre dans les principales économies développées. La zone euro a connu un coup d'arrêt assez marqué, le FMI anticipant 1,8% en 2018 après 2,4% en 2017 (1,5% pour la France vs 2,2% en 2017). L'ensemble des actifs reprenaient alors le chemin de la baisse : actions, matières premières, énergie, crédit... étaient tous pénalisés par ce contexte macro-économique morose. Ni la FED, ni la BCE n'ont dévié de leur trajectoire, au grand désespoir des marchés, galvanisés précédemment par des années de taux zéro.

2018 aura ainsi vu un phénomène assez rare : la quasi-intégralité des actifs aura connu une performance négative, les corrélations entre ceux-ci étant systématiquement positives. Des années de politiques « non-conventionnelles » (injection de liquidités) de la part des

banques centrales ont en effet poussé l'ensemble des valorisations au plus haut, rendant toute quête de valeur refuge vaine.

## LA GESTION FINANCIÈRE DE LA CARAC

Les produits nets des placements (y compris l'immobilier) s'élevaient au cours de l'année 2018 à 351 millions d'euros pour l'ensemble des portefeuilles de la Carac. En prix de revient, les investissements réalisés depuis le début de l'année en obligations s'élevaient à 692,09 millions d'euros face à des remboursements de 417,02 millions d'euros et des ventes de 126,70 millions d'euros, soit un solde net acheteur en valeur brute comptable de 148,37 millions d'euros. Concernant les OPCVM obligataires, nous avons acheté pour 15 millions d'euros de fonds investis en dettes subordonnées financières et vendu pour 11,5 millions d'euros d'OPCVM *high yield*.

En synthèse, depuis le début de l'année, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre stratégie d'investissement visant à privilégier les sous-jacents permettant de nous prémunir d'un mouvement de hausse des taux d'intérêt ainsi que d'un retour de l'inflation. À ce titre, nous avons acheté pour 75 millions d'euros d'obligations indexées sur le CMS ainsi que pour 98 millions d'euros d'indexées inflation. Dans ce même temps, nous avons également été attentifs à la prise de risque crédit dans un environnement où celui-ci ne nous semble plus assez rémunéré et principalement sur les *corporate* qui ont continué en 2018 à bénéficier des mesures de *quantitative easing*. À ce titre, nous avons été désinvestisseur net sur le segment des obligations *corporate*. En termes d'investissement, nous avons privilégié le secteur financier où nous avons pu profiter des phases d'écartement des primes de risque pour nous positionner en obligations seniors mais aussi subordonnées. Au global, les produits de taux représentent 78,09% des placements en valeur nette comptable au 31 décembre 2018.

La stratégie actions mise en œuvre pour 2018 a consisté à réduire le risque du portefeuille (renforcement des obligations convertibles et des fonds actions *smart-beta*, notamment) dans un contexte plus incertain. L'exposition aux actions (cotées et non cotées) a donc diminué au cours de l'exercice, et représente 10,5% de l'actif en valeur comptable à la fin de l'exercice 2018 contre 11,19% au 31 décembre 2017.

Dans le détail, cela s'est traduit par des prises de bénéfices sur les OPCVM actions cotées (-43,74 millions d'euros), qui ne sont pas pleinement compensées par le réinvestissement sur les OPCVM convertibles (+19,61 millions d'euros). Sur l'année, les investissements nets en OPCVM actions, obligations convertibles et FPCI sont négatifs à -41,61 millions d'euros.

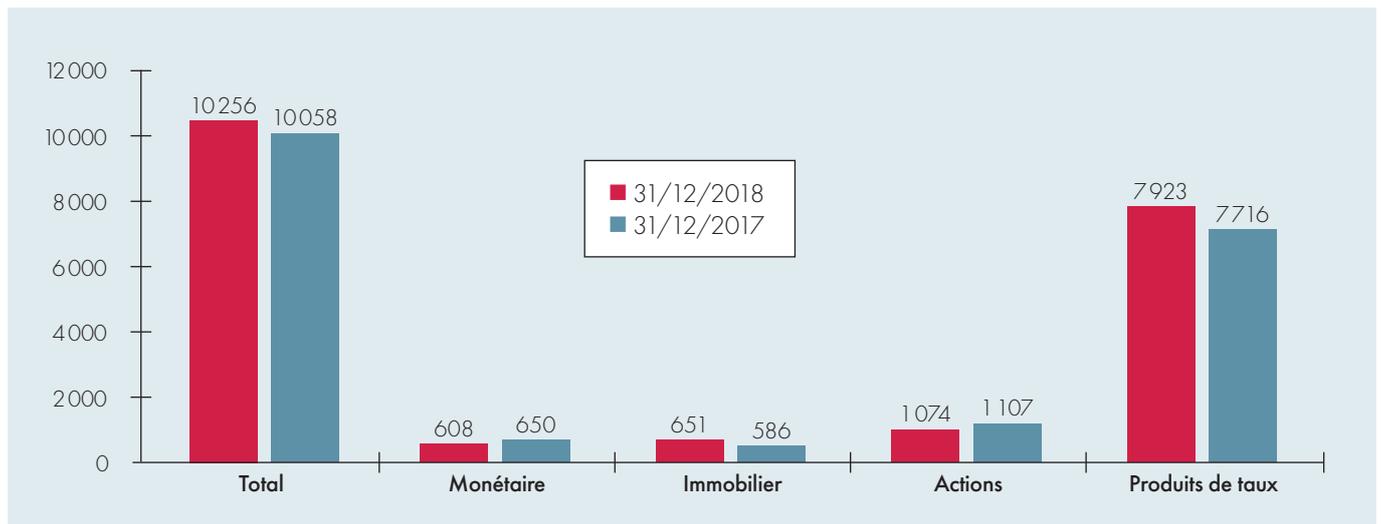
Concernant les actions cotées, le style value a continué à être renforcé, afin de rééquilibrer le portefeuille. Le fonds dédié Carac Château a été transformé, et est désormais géré suivant une approche multifactorielle. Le *smart-beta* atteint désormais 15% du portefeuille, et vise à réduire la volatilité du portefeuille tout en conservant un potentiel de hausse significatif. La zone États-Unis a été renforcée, atteignant 11% du portefeuille. Les ventes ont essentiellement porté sur des fonds européens généralistes sous-performants.

Sur l'alternatif, la liquidation du fonds *Carac Diversified* se poursuit; les dernières lignes en portefeuille seront cédées au premier semestre 2019. Les cessions et arbitrages réalisés sur l'ensemble de la poche actions (cotées et non cotées) ont dégagé 40,46 millions d'euros de plus-values nettes.

Les placements en monétaire, produits de bilan bancaire (livrets, etc.) ou titres équivalents sont en baisse et représentent 6,03 % du portefeuille en valeur comptable au 31 décembre 2018.

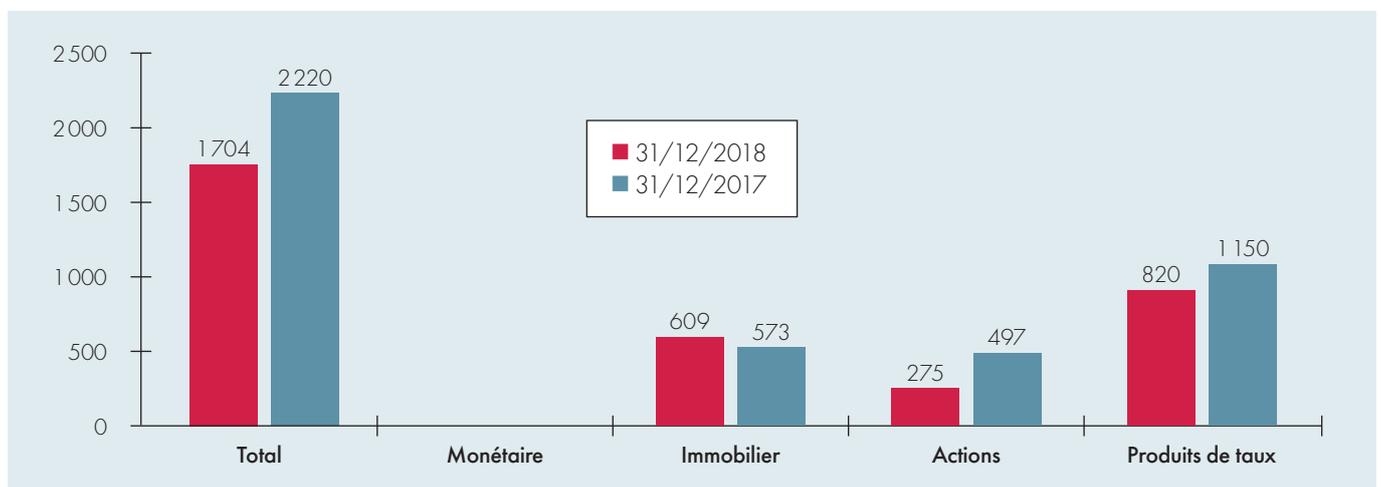
Le taux de rendement net comptable (y compris les surcotes/décotes et PDD) du portefeuille Actif Général Carac est de 3,51 %.

**SITUATION COMPARÉE DES ACTIFS EN VALEUR NETTE COMPTABLE** (en millions d'euros – coupons courus inclus)



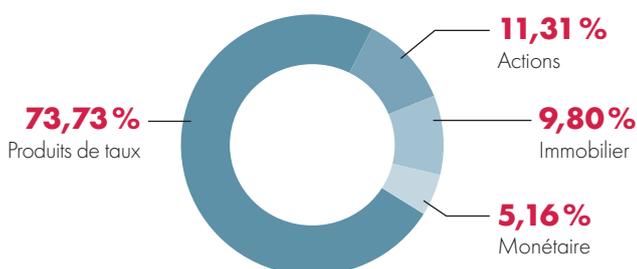
N. B. : L'alternatif est inclus dans la partie Actions.

**SITUATION COMPARÉE DES PLUS ET MOINS-VALUES LATENTES** (en millions d'euros)



N. B. : L'alternatif est inclus dans la partie Actions.

**RÉPARTITION DES ACTIFS EN VALEUR DE MARCHÉ** (en pourcentage)



**GESTION DU CONTRAT EN UNITÉS DE COMPTE, CARAC PROFILÉO**

Carac Profiléo comporte trois supports OPCVM gérés par CPR AM, et un support immobilier géré par Aream.

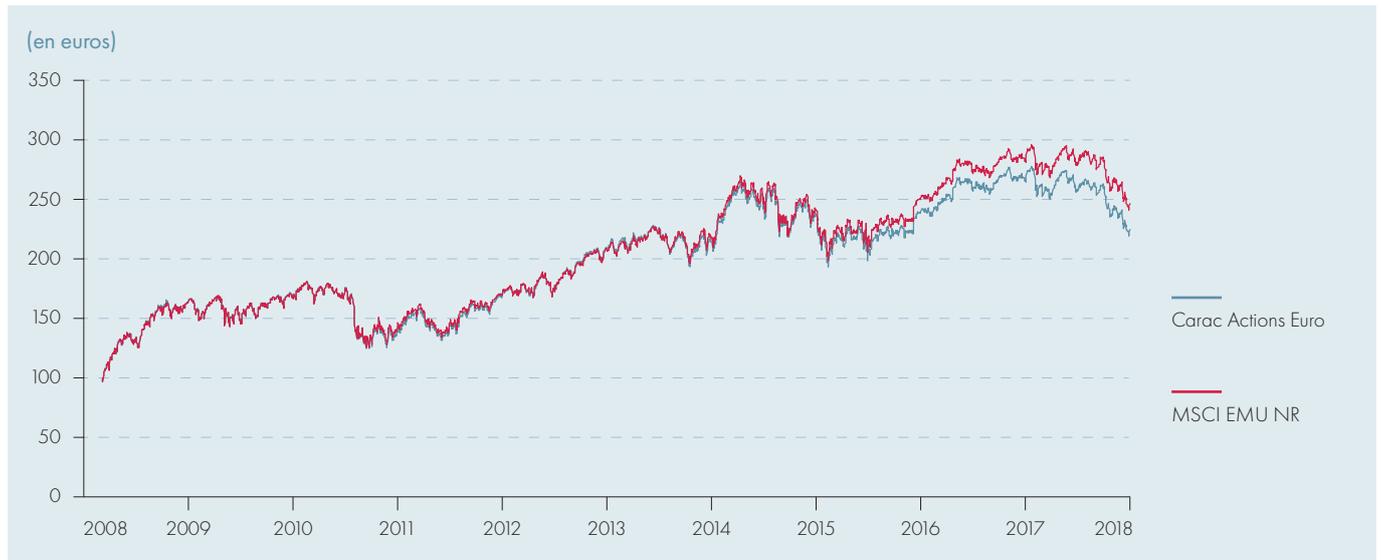
**CPR Cash, fonds monétaire régulier**

Performance 2018 : -0,36%

**Carac Actions Euro, fonds investi en actions de la zone euro**

Performance du fonds Carac Actions Euro en 2018 : -15,44%

Performance depuis la création des UC : +124,61% (voir graphique ci-dessous)



**Carac Actions Internationales ISR, fonds de fonds d'actions internationales**

Carac Actions Internationales ISR est un fonds de fonds investi sur un univers 100% actions (50% d'actions européennes et 50% d'actions monde). Le fonds est constitué de :

- ▶ 75% minimum de fonds labellisés « ISR – investissement socialement responsable » (les entreprises respectant de nombreux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance – critères dits « ESG » sont favorisées) ;
- ▶ 25% d'OPCVM « thématiques » liés aux principaux sujets structurants pour l'avenir de la planète (eau, énergie, agriculture, santé, etc.).

Performance du fonds Carac Actions internationales ISR en 2018 : -12,75%

Performance depuis la création des UC : +139,17% (voir graphique ci-dessous)



**Carac Perspectives Immo, SCl (société civile immobilière)**

Performance 2018 : + 3,43 %

Performance depuis la création des UC : + 10,25 % (voir graphique ci-dessous)



**POLITIQUE D’INVESTISSEMENT RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Conformément à l’article 173 de la loi 2015-992, la Carac présente ci-dessous de quelle manière elle entend prendre en compte les critères ESG et de transition énergétique (TE) dans ses investissements.

La Carac est une mutuelle d’épargne à taille humaine qui rassemble les idéaux et les principes des personnes qui la composent. En tant que mutuelle historique des Anciens combattants, mais également des familles victimes de guerre, la Carac est portée par des valeurs mutualistes telles que la loyauté, l’engagement, la fiabilité et la proximité.

La Carac a décidé en 2018 de traduire ses valeurs dans une politique d’investissement responsable, en conformité avec ses obligations réglementaires (article 173 de la loi de transition énergétique et écologique). Ce rapport définit tout d’abord la **charte d’investissement responsable** que la Carac a mise en place, puis illustre la **déclinaison de ces engagements à travers des politiques concrètes par classes d’actifs**, accompagnées de **résultats et d’indicateurs de performance ESG**. Enfin, cette publication présentera les **actions de financement de la Carac pour la transition énergétique**.

**Charte d’investissement responsable**

La Carac considère que la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut et doit contribuer à son objectif de concevoir, gérer et distribuer des solutions financières alliant performance et intégrité. Ainsi, la Carac s’appuie sur une politique d’investissement responsable répondant à trois enjeux listés ci-dessous.

Contribuer à une meilleure gestion des risques

La Carac ne souhaite pas financer d’émetteurs entrant en contradiction avec ses valeurs fondamentales, notamment ceux des secteurs des armes controversées<sup>(1)</sup> et du tabac. La Carac porte une attention particulière au respect des droits de l’Homme, des principes établis par l’Organisation internationale du travail et des objectifs de transition énergétique et écologique issus de la COP21 par les émetteurs de son portefeuille.

De plus, la Carac s’appuie sur la multitude de travaux académiques affirmant que la prise en compte de critères extra-financiers ne dégrade pas la performance des actifs et peut contribuer à la meilleure gestion des risques de long terme d’un portefeuille d’investissement, tout en respectant ses valeurs. La Carac souhaite donc enrichir ses analyses de risque par la source d’information supplémentaire que sont les critères ESG. L’objectif principal de cette démarche est d’obtenir une meilleure vision sur la performance des émetteurs, d’identifier les principaux risques et d’intégrer ces risques dans les décisions d’investissement.

Contribuer au financement des Objectifs de développement durable

En sa qualité d’investisseur institutionnel, la Carac finance l’économie et l’accompagne dans ses évolutions profondes. Afin de suivre les mutations de notre société, la Carac estime qu’il est important d’identifier

(1) Entreprises impliquées dans la production, le stockage, la distribution ou la commercialisation de bombes à sous-munition (BASM) et/ou mines antipersonnel (MAP).

des opportunités de financement d'émetteurs bien positionnés pour répondre à ces enjeux sociétaux. La Carac attache une importance particulière à la contribution de ses investissements à l'atteinte des Objectifs de développement durable et souhaite s'ancrer pleinement dans la transition énergétique et écologique.

Analyser et prendre en compte de manière spécifique les enjeux climatiques

Le changement climatique est un enjeu majeur auquel les investisseurs institutionnels seront confrontés dans les prochaines années. En effet, l'évolution de notre environnement expose certains émetteurs à des risques auxquels ils se doivent d'être préparés. Par ailleurs, les objectifs des Accords de Paris nécessiteront un flux de capital important pour financer les émetteurs susceptibles d'apporter des solutions à ces enjeux. La Carac est concernée par le changement climatique de deux façons. Premièrement, les risques physiques (sécheresse, montée des eaux, catastrophes naturelles) et les risques de transition (évolution du mix énergétique, obsolescence de certains modes de transport, *stranded assets*) peuvent avoir une influence sur le rendement de ses investissements. Deuxièmement, la lutte contre le changement climatique présente une source d'opportunités d'investissement considérable (obligations vertes, fonds thématiques ou à impact, sélection d'entreprises bien positionnées) à laquelle la Carac souhaite s'exposer dans les prochaines années. En réponse à ces nouveaux risques et opportunités, la Carac souhaite

déployer une stratégie climat lui permettant d'identifier les investissements les plus à risques, ainsi que les opportunités d'investissement de nature à atteindre les objectifs des Accords de Paris.

**Politique d'investissement responsable et résultats d'analyse ESG-climat**

En application de ces engagements, la Carac a entamé, courant 2018, le développement d'une politique d'investissement responsable. Accompagnée par INDEFI, cabinet de conseil en stratégie spécialisé dans le domaine de la gestion d'actifs et de l'investissement responsable, la Carac a ainsi élaboré une feuille de route qui permettra la mise en œuvre progressive d'une politique ambitieuse et réaliste.

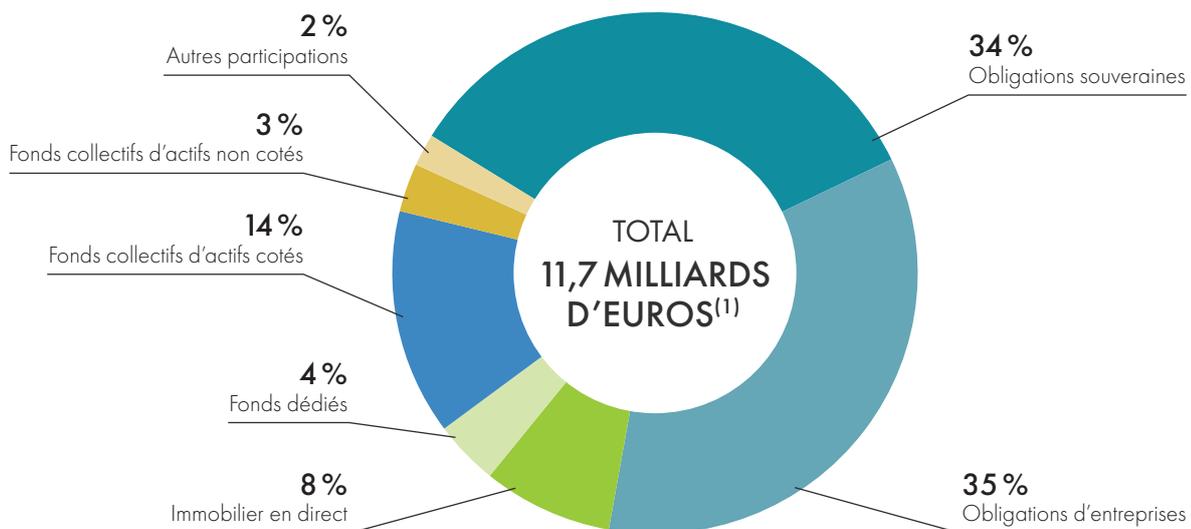
Pour ce premier exercice 2018, la Carac a conduit une analyse *ex post* de son portefeuille afin d'obtenir un premier état des lieux sur la qualité ESG et climat de ses actifs sous gestion.

À horizon 2020, la Carac ambitionne d'évoluer vers une approche *ex ante* qui intégrera des critères ESG dans son processus d'investissement, tant sur ses actifs gérés en direct que sur ses investissements délégués.

**Structure du portefeuille et périmètre couvert**

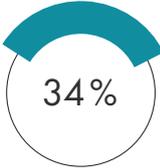
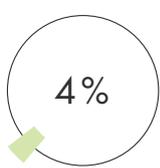
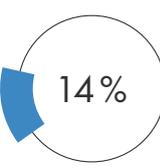
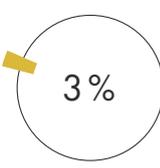
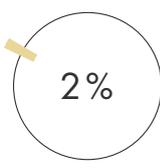
Fin 2018, la Carac gère 11,7 milliards d'euros (hors unités de compte) au travers d'investissements en direct (obligations souveraines, obligations d'entreprises, immobilier) et d'investissements délégués (fonds dédiés, fonds collectifs investis en actifs cotés et non cotés).

**FIGURE 1**  
STRUCTURE DU PORTEFEUILLE DU FONDS GÉNÉRAL DE LA CARAC AU 31/12/2018.



(1) Hors unités de compte.

Chacune de ces typologies d'investissement comporte des enjeux différents en matière d'investissement responsable. Ainsi, la Carac a choisi de décliner sa politique d'investissement responsable par grande catégorie d'actifs comme résumé ci-après.

CATÉGORIE D'ACTIFS		STRATÉGIE ESG 2018	STRATÉGIE CLIMAT 2018
<b>TAUX DE COUVERTURE</b>		<b>98 %</b>	<b>86 %</b>
	Obligations souveraines	Reporting ex post ESG	Calcul de l'empreinte carbone Analyse des risques physiques
	Obligations d'entreprises	Reporting ex post ESG Exclusions sectorielles	Analyse des risques de transition Investissement en obligations vertes
	Immobilier en direct et co-investissement	Recensement d'immeubles à impact positif	Non couvert
	Fonds dédiés	Dialogue et engagement avec les gérants	Non couvert
	Fonds collectifs d'actifs cotés	Analyse des pratiques ESG des sociétés de gestion Analyse des notations ESG des fonds Recensement des fonds à impact positif	
	Fonds collectifs d'actifs non cotés	Analyse des pratiques ESG des sociétés de gestion Recensement des fonds à impact positif	
	Autres (participations stratégiques, produits structurés, liquidités)	Non couvert	

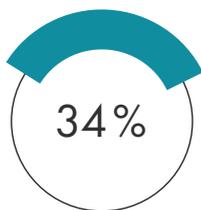
Au 31 décembre 2018, 98 % des encours de la Carac sont couverts par la stratégie ESG. Plusieurs pistes d'amélioration ont été définies afin d'approfondir l'analyse ESG et d'étendre la couverture des analyses climat à l'ensemble du portefeuille.

**Investissements en direct**

Les investissements en direct sont les actifs dans lesquels la Carac est investie sans passer par un intermédiaire de gestion. Par conséquent, la décision finale d'investissement est à la main de la Carac, ce qui lui octroie la possibilité d'appliquer, dans le futur, des filtres d'exclusion spécifiques et de piloter la performance ESG du portefeuille. Les investissements en direct sont composés d'obligations souveraines (dettes d'États ou d'institutions supranationales), d'obligations d'entreprises, et d'actifs immobiliers.

**Obligations souveraines**

*Structure des actifs : obligations souveraines*



Au 31 décembre 2018, la Carac détenait 4 milliards d'euros d'obligations souveraines, soit 34% du portefeuille. Le portefeuille souverain est composé de sept émetteurs de l'Union européenne.

*Stratégie ESG : obligations souveraines*

**Reporting ex post:** la Carac analyse annuellement la qualité ESG des émetteurs souverains en portefeuille sur la base de critères environnementaux et sociaux.

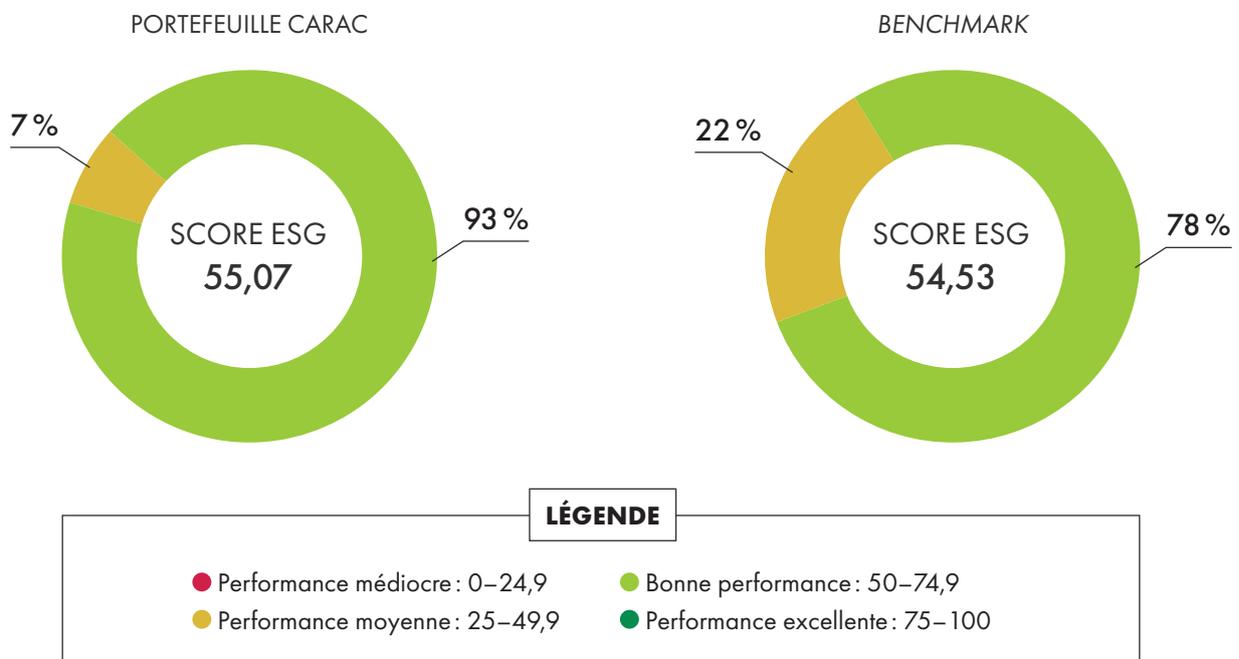
La Carac investit uniquement dans des États appartenant à l'OCDE et ne peut donc pas être exposée aux pays visés par des mesures d'embargo ou appartenant à la liste noire de la Commission européenne référençant les paradis fiscaux.

*Résultats d'analyse ESG : obligations souveraines*

Selon la méthodologie d'analyse d'ISS-Oekom<sup>(2)</sup>, le portefeuille souverain obtient une note de 55/100, ce qui est considéré comme une « bonne performance » par ISS. La quasi-totalité des émetteurs ont obtenu une note supérieure à 50 (bonne performance). Seul un émetteur, représentant 7% des actifs souverains, a obtenu une note inférieure à 50, lui octroyant une « performance moyenne ». La performance du portefeuille est comparable à celle du benchmark, estimée à 54,5/100.

**FIGURE 2**

PERFORMANCE ESG DU PORTEFEUILLE SOUVERAIN DE LA CARAC ET COMPARAISON AVEC SON BENCHMARK<sup>(3)</sup> DE RÉFÉRENCE



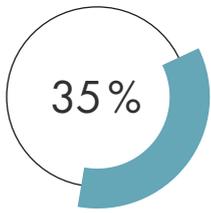
Source : ISS.

(2) Méthodologie d'analyse disponible sur : <https://www.issgovernance.com/esg/ratings/corporate-rating/>.

(3) Le benchmark sélectionné par ISS-Oekom pour l'analyse est l'iShares Global AAA-AA Govt Bond UCITS ETF.

**Obligations d'entreprises**

*Structure des actifs : obligations d'entreprises*



Au 31 décembre 2018, la Carac détenait 4,1 milliards d'euros d'obligations d'entreprises, soit 35% du portefeuille. Le portefeuille de crédit est composé d'obligations de 170 émetteurs de l'OCDE, principalement issus de l'Union européenne.

*Stratégie ESG : obligations d'entreprises*

**Reporting ex post :** s'appuyant sur l'agence de notation ISS-Oekom, la Carac analyse annuellement la qualité ESG des entreprises en

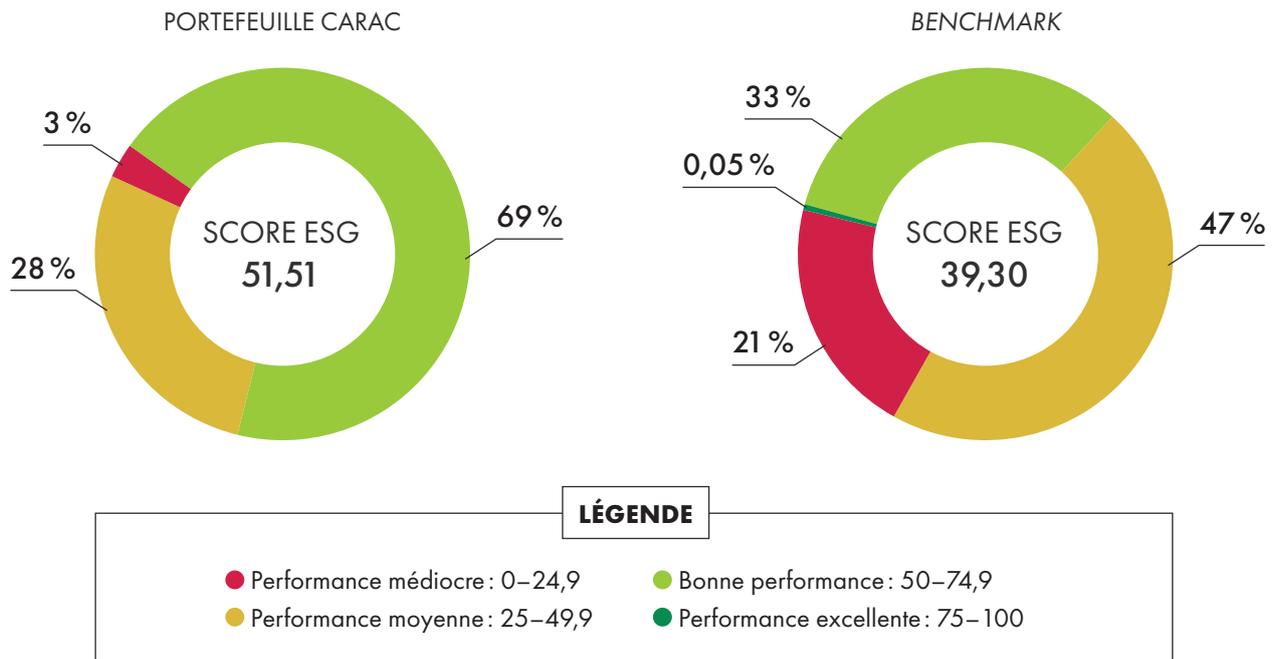
portefeuille et effectue un suivi des controverses auxquelles elles sont exposées. Les résultats de ces analyses sont abordés lors d'un comité annuel dédié afin de définir les éventuelles actions à mener sur le portefeuille.

*Résultats d'analyse ESG : obligations d'entreprises*

Selon la méthodologie d'analyse d'ISS-Oekom, le portefeuille d'obligations d'entreprises obtient une note de 52, ce qui lui accorde une « bonne performance », nettement au-dessus du *benchmark*<sup>(4)</sup>, estimé à 39.

La majorité du portefeuille affiche une « bonne performance » (69% des encours), tandis que moins de 3% du portefeuille présente une « performance médiocre ».

**FIGURE 3**  
PERFORMANCE ESG DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS D'ENTREPRISES DE LA CARAC ET COMPARAISON AVEC SON BENCHMARK DE RÉFÉRENCE



Source: ISS.

*Perspectives d'évolution : obligations d'entreprises*

2019

**Exclusions :** dès 2019, la Carac exclura de son univers d'investissement :

- ▶ les entreprises dérivant plus de 30% de leur chiffre d'affaires de l'extraction ou de l'utilisation du charbon ;
- ▶ les entreprises dont l'activité principale est la production de tabac ;
- ▶ les entreprises impliquées dans la production, le stockage, la

distribution ou la commercialisation de bombes à sous-munitions (BASM) et/ou de mines antipersonnel (MAP).

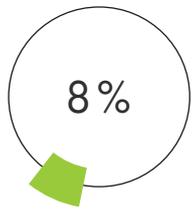
2020-2021

**Intégrations ESG :** la Carac s'est fixé comme objectif à moyen terme de développer une approche *ex ante* de prise en compte de critères ESG lors des décisions d'investissement en obligations d'entreprises.

(4) Le *benchmark* sélectionné par ISS-Oekom pour l'analyse est l'iShares MSCI ACWI UCITS ETF.

**Immobilier**

Structure des actifs : immobilier en direct/co-investissement



Au 31 décembre 2018, la Carac détenait 943 millions d’euros d’actifs immobiliers, soit 8% du portefeuille. Ce portefeuille immobilier est notamment composé de 58 actifs de placement gérés en direct par la Carac représentant 88% de la valeur du portefeuille. L’ensemble du portefeuille est investi sur des actifs français.

Stratégie ESG

Les investissements en immobilier n’intègrent pas encore de critères extra-financiers. Toutefois, plusieurs investissements réalisés ces dernières années revêtent des caractéristiques sociales ou environnementales notables.

Siège de la Carac : 88 millions d’euros

Fin 2018, la Carac a emménagé dans son nouveau siège situé au 159-163 avenue Achille Peretti, à Neuilly-sur-Seine. Modèle de réhabilitation respectueuse de l’environnement, le bâtiment a reçu, le 23 octobre 2018, le prix du Geste d’Or dans la catégorie « réhabilitation et restructuration ».

Après deux années de travaux, l’investissement réalisé par la Carac est un exemple remarquable d’engagement socialement responsable avec l’obtention de la certification NF Bâtiments tertiaires associée au label de Haute Performance Énergétique – Effnergie Rénovation. Afin d’obtenir ce label, la Carac a dû satisfaire à des exigences élevées en matière de performance énergétique, de qualité de l’air, d’ambiance thermique, acoustique et visuelle, ainsi que de facilité d’exploitation, d’entretien et de maintenance des bâtiments. Les choix opérés lors de la conception et de la réalisation du projet, choix des matériaux, supervision technique, sélection des équipements... ont permis de diminuer l’empreinte environnementale tout en optimisant un usage polyvalent et confortable du site.

Le Biotope, siège de la Métropole européenne de Lille : engagement de 20 millions d’euros

Futurs locaux de la Métropole européenne de Lille engagée sur un bail de 18 ans, le Biotope est le plus grand chantier tertiaire de la métropole lilloise. Il représente un investissement de 153 millions d’euros dans lequel la Carac a apporté 20 millions d’euros de fonds propres aux côtés de Caisses d’Épargne et du Crédit Mutuel Nord Europe.

Développé sur près de 30 000m<sup>2</sup> en R+8 au cœur d’Euralille, l’ensemble immobilier disposera de prestations techniques haut de gamme (faux planchers, faux plafonds, 2,85 mètres de hauteur libre en premier jour, vitrage toute hauteur). Le dernier étage proposera un restaurant avec terrasse et l’immeuble comprendra un auditorium

**FIGURE 4**  
NOUVEAU SIÈGE SOCIAL DE LA CARAC  
À NEUILLY-SUR-SEINE



de 300 places. Au-delà de prestations techniques très qualitatives, les plus hauts standards environnementaux sont également visés. Caractérisé à l’extérieur par de vastes toitures-jardins plantées de 750 arbres et arbustes, et à l’intérieur par une utilisation généreuse de la lumière naturelle, le programme immobilier donne une réelle dimension environnementale au bâtiment tant en termes de conception que de construction et vise quatre labels environnementaux :

- ▶ BREEAM niveau excellent ;
- ▶ label Énergie + Carbone – : performance énergétique et faible émissivité en carbone ;
- ▶ label WELL en termes de qualité sanitaire et de bien-être des salariés ;
- ▶ label Biodiversity : excellence en termes de construction durable et d’écologie (prise en compte de la biodiversité locale, mise en place d’espaces dédiés au repos et au jardinage pour le bien-être des utilisateurs).

La Carac a souhaité, à travers cet investissement innovant, contribuer au financement d’un projet immobilier inégalable en matière de performance environnementale et d’ancrage territorial.

**FIGURE 5**  
FUTUR SIÈGE  
DE LA MÉTROPOLE  
EUROPÉENNE  
DE LILLE



Réhabilitation de la caserne Saint-Didier: 38 millions d'euros

Abritant depuis 1969 la gendarmerie nationale, le 35 rue Saint-Didier est un projet de réhabilitation qui accueille désormais près de 200 logements mixtes, correspondant aux besoins spécifiques de différentes catégories sociales. Avec 112 logements sociaux et étudiants, ce projet était à son lancement la plus importante opération de construction de logements sociaux à Paris, témoignant de la volonté de la Ville de Paris de rééquilibrer les implantations de cette typologie de logements sur le territoire, le 16<sup>e</sup> arrondissement en étant particulièrement dépourvu.

Réceptionné fin 2018, le nouveau complexe est composé de 54 logements sociaux familiaux, de 58 logements étudiants, de 49 logements à loyer libre et de 38 logements en accession à la propriété. Au rez-de-chaussée, le bâtiment abrite des commerces et une crèche de 66 berceaux.

Au-delà des dimensions sociales représentées par cet investissement, le projet fera l'objet d'une certification Cerqual Habitat et Environnement et bénéficiera du label BBC Effinergie, en accord avec le Plan Climat de la Ville de Paris. Sa consommation énergétique sera notamment inférieure à 5 kWh/m<sup>2</sup>/an.



**FIGURE 6**  
RÉNOVATION  
DE LA CASERNE  
SAINT-DIDIER  
DANS LE 16<sup>e</sup>  
ARRONDISSEMENT  
DE PARIS

Perspectives d'évolution : immobilier en direct  
2019

**Reporting ex post :** à court terme, la Carac ambitionne d'effectuer une analyse de son portefeuille immobilier géré en direct selon des critères extra-financiers pertinents (e.g. performance énergétique, labellisation environnementale).

2020-2021

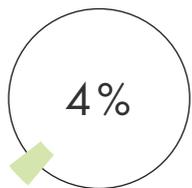
**Intégration ESG :** la Carac s'est fixé comme objectif à moyen terme de développer une approche *ex ante* de prise en compte de critères ESG lors des décisions d'investissement en immobilier.

**Investissements délégués**

La Carac investit également dans des actifs gérés par un intermédiaire de gestion. Ces investissements délégués prennent la forme de fonds dédiés ou de fonds collectifs.

**Fonds dédiés**

Structure des actifs : fonds dédiés



Au 31 décembre 2018, la Carac détenait 460 millions d'euros d'actifs sous forme de fonds dédiés, soit 4% du portefeuille.

Ces encours sont répartis en dix fonds, gérés par sept sociétés de gestion, dont deux fonds diversifiés, quatre fonds actions, deux fonds d'obligations d'entreprises, un fonds de dette privée et un fonds immobilier.

Stratégie ESG : fonds dédiés

**Reporting ex post :** la Carac a procédé à un recensement des pratiques ESG et éventuelles politiques d'exclusion mises en place sur chacun de ses fonds dédiés.

Lors de cet exercice 2018, la Carac a provoqué un dialogue avec ses gérants de fonds dédiés au sujet de leur prise en compte des critères ESG-climat. Ces échanges ont été effectués via des réunions dédiées ou à travers la communication de rapports ESG spécifiques.

Cette démarche a ainsi permis à la Carac de récolter des informations ESG spécifiques concernant cinq des sept sociétés de gestion concernées, représentant 82% des encours détenus en fonds dédiés. La Carac a ainsi fait part de son intérêt pour les sujets extra-financiers et pourrait être amenée à faire évoluer ses critères de sélection afin d'y intégrer une dimension ESG.

Perspectives d'évolution : fonds dédiés  
2019

**Exclusions :** la Carac ambitionne d'appliquer à ses fonds dédiés les politiques d'exclusion sectorielle définies sur son portefeuille obligataire géré en direct (voir paragraphe *Investissements en direct*).

**Intégration ESG :** dès lors que la société de gestion propose

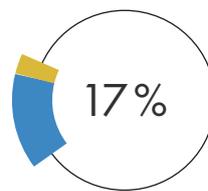
d'appliquer une dimension ESG à la gestion de ses fonds dédiés, la Carac donnera son accord sous réserve de maintien du profil rendement-risque.

2020-2021

**Intégration ESG :** la Carac vise à intégrer une dimension ESG aux *due diligences* lors de la sélection d'un partenaire de gestion dans le cadre de ses investissements en fonds dédiés.

**Fonds collectifs**

Structure des actifs : fonds collectifs



Au 31 décembre 2018, la Carac détenait 2 milliards d'euros d'actifs sous forme de fonds collectifs, soit 17% du portefeuille.

Ces encours sont répartis en fonds collectifs investis en :

- ▶ actifs cotés (actions, obligations, convertibles), représentant 1,6 milliard d'euros, à travers 93 fonds gérés par 61 sociétés de gestion ;
- ▶ actifs non cotés (immobilier, dette privée, capital-investissement, infrastructure), représentant 350 millions d'euros, à travers 99 fonds gérés par 53 sociétés de gestion.

Stratégie ESG : fonds collectifs

**Reporting ex post :** la Carac analyse annuellement les pratiques ESG de ses partenaires de gestion ainsi que la qualité ESG des fonds collectifs.

Résultats d'analyse des pratiques des sociétés de gestion : fonds collectifs

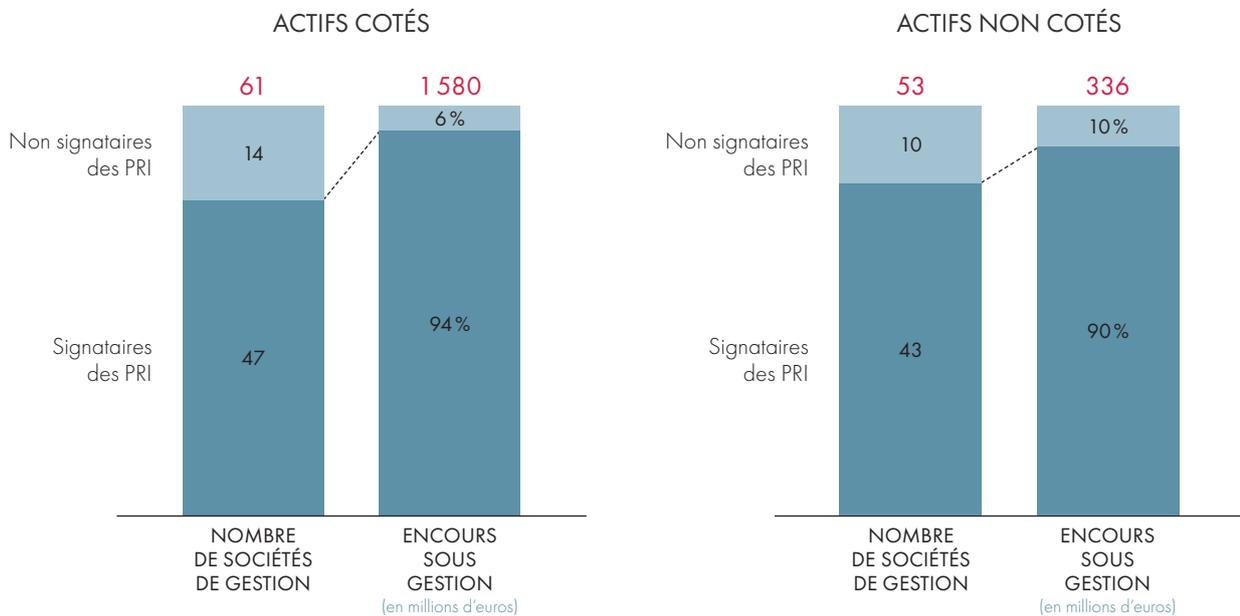
La Carac a conduit une première analyse sur la base d'informations publiées par les sociétés de gestion détenues en portefeuille. L'analyse a porté sur les engagements publics, la publication de pratiques ESG, ainsi que les politiques d'exclusion.

Les engagements publics

L'engagement public le plus fréquent parmi les sociétés de gestion en portefeuille est la signature des Principes pour l'investissement responsable (PRI). La signature de cette initiative, soutenue par l'Organisation des Nations Unies, implique le respect de six principes fondamentaux.

1. Intégrer les questions ESG aux processus décisionnels et d'analyse des investissements.
2. Être un actionnaire actif et intégrer les questions ESG aux politiques et procédures en matière d'actionariat.
3. Demander, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles un investissement est réalisé de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.

**FIGURE 7**  
PART DU PORTEFEUILLE DÉLÉGUÉ EN FONDS COLLECTIFS  
GÉRÉE PAR DES ENTITÉS SIGNATAIRES DES PRI



Source : analyses INDEFI.

4. Encourager l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
5. Coopérer pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des Principes.
6. Rendre compte des activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

Au 31 décembre 2018, 94% des encours investis en fonds collectifs d'actifs cotés, et 90% des encours en fonds collectifs d'actifs non cotés sont gérés par des sociétés de gestion signataires des PRI, ou dont la maison mère a signé les PRI.

**La publication de pratiques ESG**

Certaines sociétés de gestion communiquent publiquement sur leurs pratiques ESG et/ou climat concernant leurs activités d'investissement. Ces informations peuvent prendre les formes suivantes.

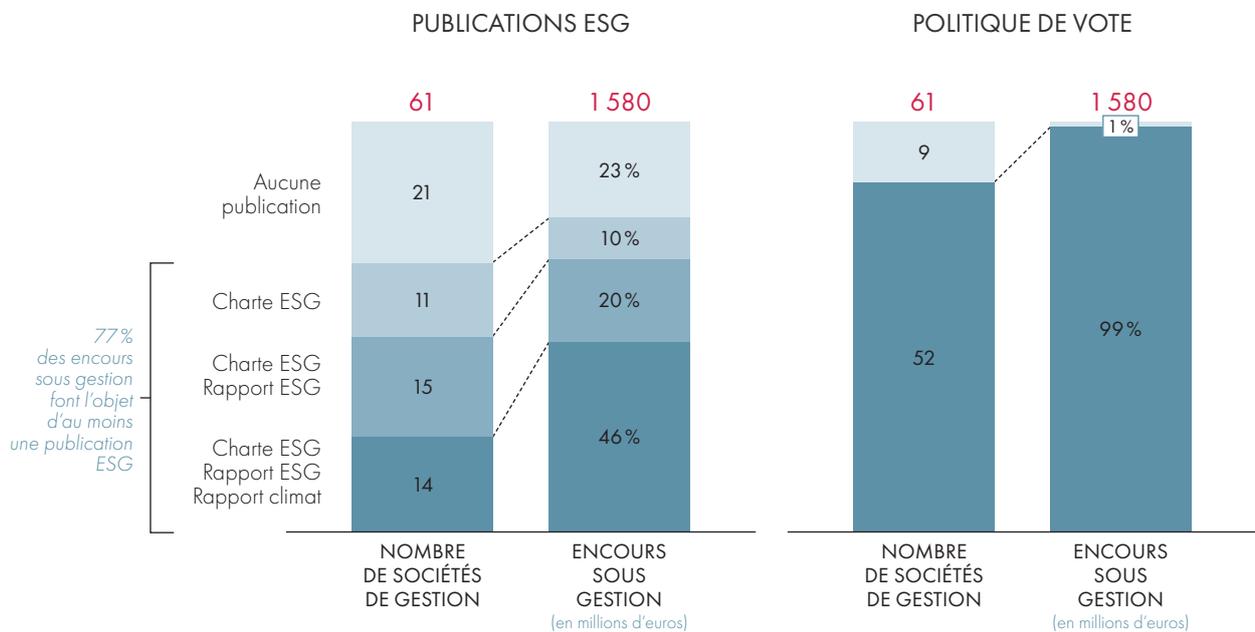
- **Chartes d'investissement responsable** : la publication d'une charte ESG permet de synthétiser la vision et les engagements d'une société de gestion sur l'investissement responsable.
- **Rapports ESG annuels** : le rapport annuel ESG permet de comprendre la situation actuelle de l'investissement responsable au sein d'une société de gestion.

► **Rapports climat** : un rapport climat permet d'aborder avec plus de profondeur les enjeux climatiques d'une société de gestion et de ses investissements.

► **Politiques de vote ou d'engagement** : la publication d'une politique de vote est une première étape pour jauger le niveau d'engagement d'une société de gestion et sa volonté d'être un actionnaire, ou financeur, actif. La publication d'une politique de vote est, par nature, moins pertinente pour des sociétés de gestion spécialisées dans le financement d'entreprises privées ou d'actifs réels. En revanche, pour les entreprises non cotées, un document important est la politique d'engagement et/ou d'accompagnement des participations sur des sujets extra-financiers.

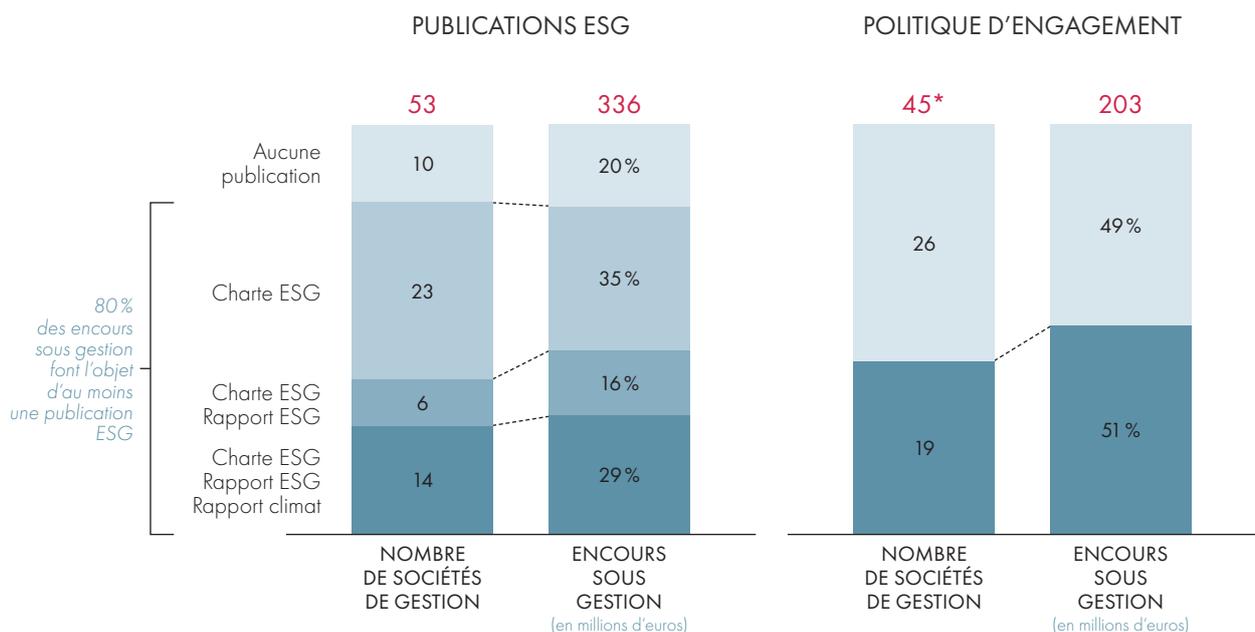
Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs cotés, 77% sont couverts par une charte ESG, 66% par un rapport annuel ESG, 46% par un rapport climat, et 99% par une politique de vote.

**FIGURE 8**  
PART DU PORTEFEUILLE DÉLÉGUÉ EN FONDS COLLECTIFS D'ACTIFS COTÉS  
COUVERTE PAR DES PUBLICATIONS ESG



Source : analyses INDEFI.

**FIGURE 9**  
PART DU PORTEFEUILLE DÉLÉGUÉ EN FONDS COLLECTIFS D'ACTIFS  
NON COTÉS FAISANT L'OBJET DE PUBLICATIONS ESG



\*Huit sociétés de gestion ne sont pas concernées par les politiques de vote, gérant essentiellement des portefeuilles d'immobilier ou d'infrastructures.

Source : analyses INDEFI.

Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs non cotés, 80% sont couverts par une charte ESG, 45% par un rapport annuel ESG, 29% par un rapport climat, et 51% par une politique d'engagement.

Les politiques d'exclusion

La Carac est attentive aux politiques d'exclusion mises en place par ses sociétés de gestion partenaires. Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs cotés, 58% sont couverts par au moins une politique d'exclusion. 42% sont couverts par une politique d'exclusion charbon, 34% par une politique d'exclusion tabac. Les autres politiques d'exclusion les plus courantes concernent l'armement, l'alcool, les jeux de hasard, l'énergie nucléaire et la pornographie.

Résultats d'analyse ESG : fonds collectifs d'actifs cotés (analyse des sous-jacents)

Afin de compléter l'analyse de ses investissements délégués, la Carac a également conduit une analyse portant sur la qualité ESG des entreprises contenues dans les fonds collectifs. S'appuyant sur les notations de durabilité de Morningstar, cette analyse a ainsi permis d'identifier que 12% des encours détenus en fonds collectifs d'actifs cotés se positionnaient au-dessus de la moyenne de leur catégorie respective.

La Carac entamera, par ailleurs, un dialogue avec les sociétés de

gestion gérant les fonds les moins bien notés selon cette méthodologie afin d'obtenir de plus amples précisions quant à la prise en compte des considérations ESG dans leur gestion.

Investissements thématiques et ISR : fonds collectifs

Pour cet exercice 2018, la Carac a recensé, dans son portefeuille d'investissement, les fonds revêtant des caractéristiques ESG particulières. Deux catégories peuvent être identifiées.

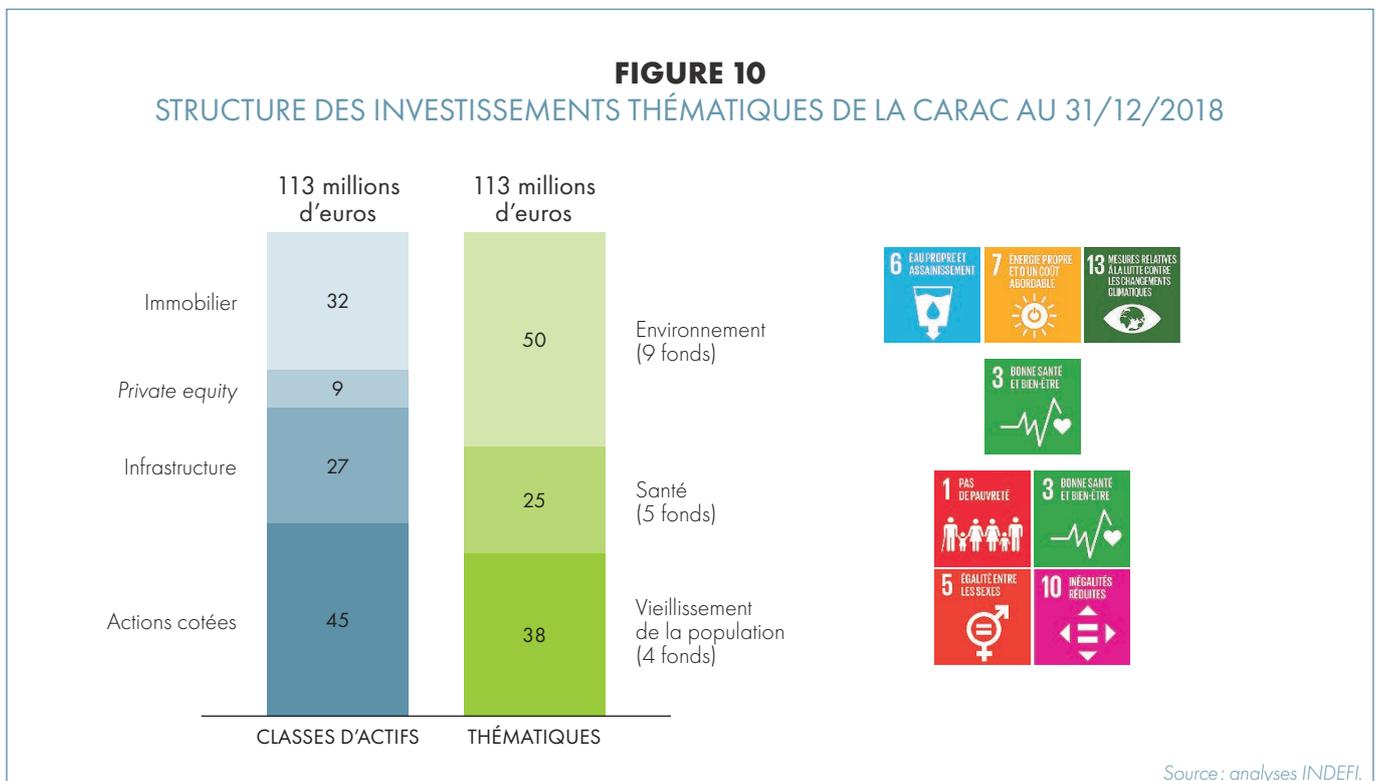
Les fonds socialement responsables<sup>(5)</sup> ou ISR

Ces fonds adressent, en plus de leur objectif principal de performance financière, divers enjeux environnementaux et sociaux à travers leurs stratégies d'investissement.

Au 31 décembre 2018, les fonds ISR représentaient 392 millions d'euros, essentiellement investis en fonds collectifs d'actifs cotés.

Les fonds thématiques

L'univers d'investissement de ces véhicules est restreint à des secteurs adressant une thématique environnementale ou sociale particulière. Au 31 décembre 2018, les fonds thématiques représentaient 113 millions d'euros répartis selon les thématiques et classes d'actifs représentées ci-dessous. Ces fonds répondent à plusieurs Objectifs de développement durable définis par l'ONU en 2015 à l'horizon 2030 : la santé, l'accès à l'eau et la lutte contre le changement climatique sont notamment adressés à travers ces investissements.



(5) Selon la catégorisation Morningstar.

Perspectives d'évolution : fonds collectifs

2019

**Intégration ESG :** depuis 2019, la Carac analyse et prend en compte la stratégie ESG-climat d'une société de gestion avant d'investir dans un fonds collectif.

2020-2021

**Dialogue et engagement :** à moyen terme, la Carac ambitionne d'interroger les sociétés de gestion présentant les moins bonnes performances ESG sur leurs positions et leurs perspectives d'amélioration.

**Intégration ESG :** la Carac vise à intégrer une dimension ESG aux *due diligences* lors de la sélection d'un partenaire de gestion dans le cadre de ses fonds collectifs.

**Analyses climat et financement de la transition énergétique**

**Stratégie climat**

**Investissements thématiques et d'impact :** la Carac vise à identifier des opportunités d'investissement dans des entreprises contribuant positivement à la transition énergétique.

**Reporting ex post :** la Carac analyse annuellement l'empreinte carbone de son portefeuille obligataire géré en direct, ainsi que les risques physiques et de transition. Cet exercice couvre 69% des encours gérés par la Carac.

**Financement de la transition énergétique**

Au 31 décembre 2018, la Carac détient 74 millions d'euros d'actifs contribuant directement à la transition énergétique. Ces investissements sont composés de :

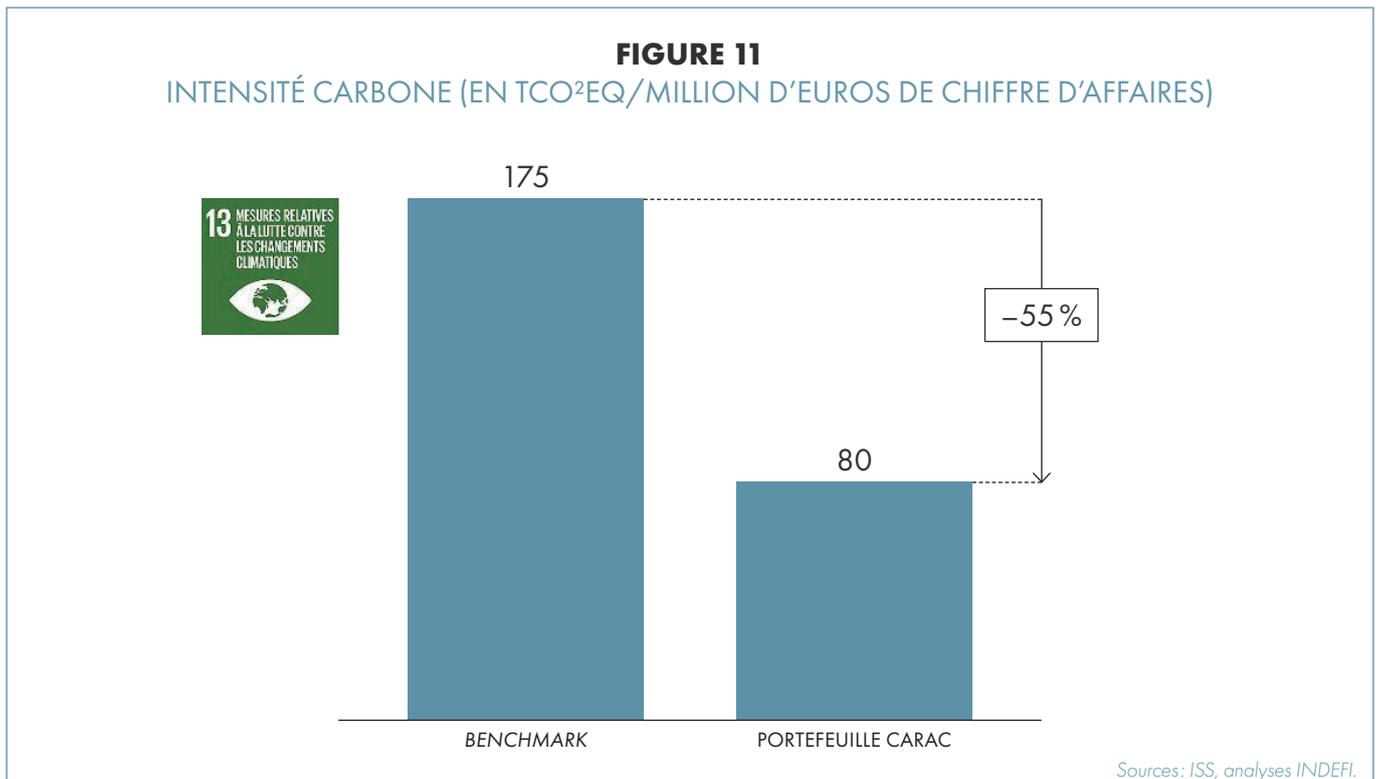
- ▶ 19 millions d'euros d'obligations vertes liées à des émetteurs souverains ou supranationaux ;
- ▶ 28 millions d'euros d'obligations vertes liées à des entreprises ;
- ▶ 27 millions d'euros de parts de fonds collectifs spécialisés dans le financement d'infrastructures d'énergies renouvelables.

**Empreinte carbone : obligations souveraines et d'entreprises**

Pour l'exercice 2018, la Carac a réalisé une analyse carbone de son portefeuille géré en direct. L'indicateur retenu pour cette analyse est l'intensité carbone ; il est recommandé par la TCFD<sup>(6)</sup>.

*Définition : L'intensité carbone d'un portefeuille représente la moyenne pondérée des intensités carbone des entreprises (ou États) qui le composent. L'indicateur s'exprime en tonnes de CO<sup>2</sup> par million d'euros de chiffre d'affaires.*

L'intensité carbone du portefeuille obligataire détenu en direct par la Carac est de 80tCO<sub>2</sub>eq/million d'euros de chiffre d'affaires, soit un résultat 55% inférieur au benchmark retenu par ISS-Oekom.



(6) TCFD: Task Force for Climate-related Financial Disclosure.

### La Carac et l'économie sociale et solidaire (ESS)

Au-delà de sa politique d'investissement responsable, il est essentiel pour la Carac de participer au mouvement de l'économie sociale et solidaire. Cet engagement se traduit par la promotion de l'épargne solidaire, par le financement d'associations partenaires, par ses démarches d'information vers les personnes vulnérables et leur entourage ainsi que par les investissements dans l'économie française :

- ▶ la Fondation d'entreprise Carac a été créée en 2011 et vise à perpétuer la tradition de solidarité des Anciens combattants ;
- ▶ la Carac finance la Chaire innovation et entrepreneuriat social de l'Essec ;
- ▶ enfin, la Carac propose à ses adhérents une offre de fonds solidaires.

### 5.6. RÉSULTAT DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

Au 31 décembre 2018, le patrimoine immobilier locatif se compose de 50 immeubles représentant 1 182 logements et 149 locaux d'entreprise pour une surface globale de 96 909 m<sup>2</sup>.

Ces immeubles se situent majoritairement à Paris et en première couronne.

La valeur d'expertise du parc de la Carac, au 31 décembre 2018, s'élève à 765,29 millions d'euros, après cession de l'immeuble du 21 rue du Moulinet, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

#### RELOCATION DES LOCAUX VACANTS

En 2018, 142 appartements ont été loués contre 222 pour l'année 2017. Le nombre de locations en 2018 inclut le délai de la commercialisation des logements de l'opération en VEFA de Saint-Didier, livrés « en blanc » à la Carac par Nexity en novembre 2018.

Sur le parc habitation, le prix moyen de location aura été de 25,42 euros/m<sup>2</sup> pour le patrimoine situé à Paris et à Neuilly-sur-Seine au lieu de 22,97 euros/m<sup>2</sup> en 2017.

Pour le parc de la banlieue parisienne, hors Neuilly-sur-Seine, la moyenne de relocation est stable à 20,23 euros/m<sup>2</sup> et en légère augmentation à 13,49 euros/m<sup>2</sup> pour les immeubles situés en province. Concernant les locaux tertiaires (bureaux et commerces), une surface globale de 1 724 m<sup>2</sup> a été relouée en 2018 pour un prix moyen de 539 euros/m<sup>2</sup> annuel.

#### LOYERS QUITTANCÉS

Pour l'ensemble du patrimoine de la Carac, les loyers quittancés hors charges se sont élevés en 2018 à 24,12 millions d'euros, soit une augmentation de 5% du quittancement global par rapport à l'année précédente.

#### RECOUVREMENT DES IMPAYÉS

Les impayés des locataires présents sur le parc au 31 décembre 2018 étaient de 810 000 euros contre 551 000 euros au 31 décembre 2017.

### TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE

Au cours de l'année 2018, les travaux sur le parc locatif se sont élevés à 10,1 millions d'euros. Ils se décomposent de la manière suivante.

- ▶ Gros travaux et améliorations : 7 millions d'euros.
- ▶ Travaux de rénovation avant relocation : 1,9 million d'euros.
- ▶ Entretien courant et maintenance : 1,2 million d'euros.

Les gros travaux ont consisté en 2018 à poursuivre le programme pluri-annuel de ravalements, de réfections de couvertures, de remplacements de menuiseries et d'équipements de chauffage.

Le projet d'extension de l'hôtel rue du Faubourg Saint-Honoré est également largement engagé pour une fin prévisionnelle au deuxième trimestre 2019.

### 6. INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de swap pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de swap ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

### 7. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2018 en réserve, soit 61 037 263,12 euros.

## 8. FONDS PROPRES

Au cours de l'exercice 2018, les fonds propres ont été renforcés grâce, essentiellement, à l'affectation en réserve du résultat de 2017. Ainsi, l'évolution des fonds propres sur l'exercice 2018 peut se rationaliser de la manière suivante :

(en euros)	31/12/2017	+	-	31/12/2018
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347			6 473 347
Autres réserves	741 455 141	64 686 452		806 141 593
Réserve de capitalisation	203 690 028	1 872 688	644 829	204 917 887
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118			13 215 118
Résultat de l'exercice	64 686 452	61 037 263	64 686 452	61 037 263
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 029 520 086</b>	<b>127 596 403</b>	<b>65 331 281</b>	<b>1 091 785 208</b>

## 9. COMPTE DE LA PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

(en euros)		31/12/2018
A. Cotisations émises		385 272 630
B. Charges des prestations		537 165 569
C. Charges de provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques		-204 818 483
D. Frais et charges techniques		48 862 931
E. Solde du compte technique	A-B-C-D	4 062 613
F. 10 % du solde du compte technique (si E > 0)		406 261
<b>G. Quote-part du résultat technique</b>	<b>(E-F)</b>	<b>3 656 352</b>
H. Placements N		10 129 241 182
I. Placements N-1		9 969 115 099
<b>J. Moyenne des placements</b>	<b>(H + I)/2</b>	<b>10 049 178 140</b>
K. Résultat financier hors produits financiers sur réserve de capitalisation et des actifs transférés		337 655 664
<b>L. Rendement des placements</b>		<b>3,36 %</b>
M. Provisions techniques N		9 083 614 457
N. Provisions techniques N-1		9 046 037 352
<b>O. Moyenne des provisions techniques</b>	<b>(M + N)/2</b>	<b>9 064 825 905</b>
<b>P. Solde du compte financier</b>	<b>K x (O/J)</b>	<b>304 581 108</b>
Q. Quote-part réglementaire d'attribution du résultat financier <sup>(1)</sup>		265 689 341
<b>R. Participation aux résultats (minimum réglementaire)</b>	<b>G + Q</b>	<b>269 345 693</b>
S. Intérêts techniques crédités		104 841 309
T. Participation aux excédents		164 749 317
<b>U. Total participation attribuée</b>	<b>S + T</b>	<b>269 590 627</b>
<b>V. Participation aux résultats excédant le minimum réglementaire</b>	<b>U-R</b>	<b>244 934</b>

(1) Avec retraitement des actifs transférés.

## 10. COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Commissaire aux comptes titulaire

Cabinet Mazars représenté par Monsieur Pascal Parant et Monsieur Pierre De Latude.

### Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Michel Barbet-Massin en tant que personne physique.

## 11. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil d'administration se compose au 21 juin 2018 de :

### Michel ARCHINARD

Administrateur de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « PACA-Corse »

### Christophe BAYARD

Second Vice-président de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « Aquitaine »

### Agnès BERG

Administratrice déléguée au développement et digitalisation de la Carac  
Déléguée de la Carac – Conseil de section « Alsace »

### Jacques BRÉNÉOL

Administrateur de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « Bretagne »

### Amaury BUINO

Administrateur de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « Nord-Pas-de-Calais »

### Isabelle CONTI

Administratrice de la Carac  
Déléguée de la Carac – Conseil de section « Île-de-France »

### Jean-Philippe COUASON

Administrateur de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « Basse-Normandie »

### Thierry DAUTA-GAXOTTE

Premier Vice-président de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « PACA-Corse »

### Bruno GABELLIERI

Administrateur délégué aux risques de la Carac

### Henri-Noël GALLET

Administrateur de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « Poitou-Charentes »

### Frédéric GARDE

Administrateur délégué aux affaires financières de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « Île-de-France »

### Gérard HOURY

Administrateur de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « Centre »

### Pierre LARA

Administrateur de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « PACA-Corse »

### Laurent LE GOC

Administrateur de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « Centre »

### Franck LEGROS

Administrateur de la Carac

### Nathalie LEMESLE

Administratrice de la Carac

### Michel LOUAÏL

Administrateur de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « Pays de la Loire »

### Jean-Marc MALLET

Administrateur de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « Languedoc-Roussillon »

### Astrid MARAGE

Administratrice de la Carac  
Déléguée de la Carac – Conseil de section « Lorraine »

### Hacène MERABTI

Administrateur de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « Île-de-France »

### Magali MONNOT

Administratrice de la Carac  
Déléguée de la Carac – Conseil de section « Rhône-Alpes »

### Christian SCHULTZE

Administrateur de la Carac

**Frédéric SENÉ**

Administrateur de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « Île-de-France »

**Claude TARALL**

Président de la Carac  
Vice-président de la Fondation d'entreprise Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « Lorraine »

**Pascal THÉVENON**

Administrateur de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « Picardie »

**Pierre WATTERLOT**

Administrateur de la Carac  
Délégué de la Carac – Conseil de section « Nord-Pas-de-Calais »

**COMITÉ D'AUDIT**

En application de l'article L.823-19 du Code de commerce, un comité spécialisé agissant sous la responsabilité exclusive et collective des administrateurs est constitué en vue d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Il est composé de cinq membres au maximum. Sa composition ainsi que les critères d'indépendance et de compétence applicables à ses membres sont précisés dans le règlement intérieur de la Carac :

- ▶ Pierre Lara, Michel Louaïl, Christian Schulze, Claude Legros, Régis Holo.

Les missions du Comité d'audit sont définies dans l'article L.823-19 du Code de commerce.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce Comité est notamment chargé des missions suivantes.

1. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.
2. Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance.
3. Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue. Cette recommandation adressée à l'Assemblée générale est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014. Il émet également une

recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L.823-3-1 du Code de commerce.

4. Il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission. Il tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L.821-9 et suivants du Code de commerce.
5. Il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance définies à la section 2 du chapitre II du titre II du Code de commerce. Il prend les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement (UE) n° 537/2014 précité et s'assure du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement.
6. Il approuve la fourniture des services mentionnés à l'article L.822-11-2 du Code de commerce.
7. Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

## 12. RÉMUNÉRATION VERSÉE AU DIRIGEANT OPÉRATIONNEL

La rémunération annuelle brute, versée en 2018, au titre du contrat de dirigeant opérationnel a été de 15 775 euros.

## 13. TRANSFERTS FINANCIERS ENTRE MUTUELLES ET UNION

Néant.

## 14. BILAN 2018 ET ÉVOLUTION PRÉVISIBLE EN 2019

### 14.1. LA DIRECTION DES ADHÉRENTS

#### LA POURSUITE DE LA MISE EN APPLICATION DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE

En 2018, les grands changements fiscaux annoncés en 2017 sont tous entrés en vigueur. Dans les faits, les incertitudes sur la réglementation de l'assurance, la fiscalité de l'épargne ou encore le prélèvement à la source ont généré des questions, voire des inquiétudes auprès de nos adhérents, dans un contexte économique et financier complexe.

La collecte a ainsi subi une baisse importante sur la Retraite Mutualiste du Combattant et sur les garanties multisupports, très en deçà des objectifs. Concernant la collecte en euros, l'évolution de la collecte respecte la modération décidée, conformément à nos orientations stratégiques. En revanche, le taux de rachat reste faible et maîtrisé, traduisant la confiance de nos adhérents dans notre institution.

En 2018, la situation financière remarquable de la mutuelle prouve sa solidité. Pour la première fois, ses fonds propres dépassent le milliard d'euros. Cette solidité permet à la mutuelle de proposer d'excellents taux sans puiser dans ses réserves. Une preuve de la capacité de la Carac à lisser dans le temps les bonifications versées aux adhérents. Ainsi, les taux de rendement servis pour 2018 restent dans la moyenne haute du marché. Ils sont certes en légère baisse de 0,10 point par rapport à 2017. Cependant, dans un esprit mutualiste, ils continuent à être attribués équitablement à l'ensemble des garanties d'épargne, sans aucun critère de différenciation.

#### LE RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ ET DU CONSEIL AUX ADHÉRENTS

La Carac attache toujours un soin particulier à exercer son devoir de conseil et son rôle d'information, en rencontrant ses adhérents à domicile, ou en invitant régulièrement familles et organismes partenaires à des réunions sur des thématiques spécifiques telles que la retraite, les aides sociales, l'épargne handicap, la protection des conjoints. Car la proximité, la rencontre et l'écoute des adhérents restent des valeurs majeures dans l'ADN de la mutuelle, comme dans l'action quotidienne de ses conseillers.

Au mois d'octobre 2018, l'ouverture de la nouvelle agence de Plérin (Côte-d'Armor), plus grande et plus accessible, témoigne elle aussi de cette volonté de rester au plus proche des adhérents.

Bien dans son temps et accompagnant l'évolution des attentes de ses adhérents, la Carac a aussi engagé une réflexion stratégique sur le digital, en faisant naturellement le choix de mixer proximité et digital. Il s'agit en effet de renforcer le conseil en face-à-face, tout en utilisant les nouvelles technologies pour faciliter et améliorer la qualité de service.

Dans ce contexte, afin de mieux connaître et ainsi mieux adapter ses réponses aux besoins et aux profils de ses adhérents, la Carac a enrichi en 2018 son outil de recueil d'informations sur les adhérents, conformément aux exigences réglementaires.

Enfin, la Carac s'est installée en novembre dans un nouveau siège, plus moderne et plus ergonomique. Grâce à une organisation et des équipements facilitant les échanges entre les différents services, les équipes y trouvent le meilleur cadre pour mieux travailler ensemble au bénéfice des adhérents.

#### LES PARTENARIATS DE DÉVELOPPEMENT

Fruit de plusieurs années de préparation, 2016 avait consacré le démarrage de la commercialisation de deux nouvelles garanties par le Crédit Coopératif, garanties construites en réponse aux tendances sociétales actuelles et en parfaite adéquation avec les valeurs des deux établissements.

► Assurance Vie Agir est une garantie en unités de compte qui s'inscrit dans la gamme solidaire du Crédit Coopératif et qui, de ce fait, est destinée exclusivement à la clientèle de cette banque mutualiste, très connue dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ;

► Carac Épargne Vivre Ensemble est une garantie en euros, conjointement proposée par le Crédit Coopératif et la Carac, labellisée Unapei et à destination de ses adhérents, bénévoles, salariés et protégés familiaux. Cette garantie a pris corps sous l'égide de trois grands principes conducteurs : liquidité, sécurité et performance.

Les résultats sont très encourageants. Deux ans après le lancement, l'encours géré atteint 35 millions d'euros.

2018 a également vu la consécration des travaux menés avec la mutuelle Unéo, mutuelle de référence de la communauté militaire. À compter du deuxième trimestre 2019, les adhérents Unéo éligibles à la RMC auront la possibilité d'être orientés vers la Carac et de souscrire cette garantie, après un entretien approfondi avec le réseau commercial de notre mutuelle.

#### L'OUVERTURE VERS DE NOUVEAUX PUBLICS

Fidèle à ses valeurs, depuis plusieurs années, la Carac mène des actions envers les personnes vulnérables. Que ce soit dans le cadre du bien-vivre ou du bien-vieillir, ou en collaboration avec l'Unapei, la Carac est légitime pour apporter des solutions de compléments de revenus durables à des personnes en situation de vulnérabilité du fait de l'âge ou de la maladie.

Elle intervient aussi régulièrement auprès de la communauté des sapeurs-pompiers de France, via ses actions de mécénat envers l'Œuvre des Pupilles et orphelins, tout comme ses interventions de conseil auprès d'amicales.

## LE DÉVELOPPEMENT DE L'IMAGE ET DE LA NOTORIÉTÉ

Pour la première fois en 2018, la Carac a été présente à la télévision, dans le cadre de la Route du Rhum et du sponsoring de Louis Duc, skipper du Class40 Carac. Depuis 2013, cet engagement dans la course au large a également donné lieu à des actions solidaires, puisque pour chaque mille parcouru par le Class40 Carac, un euro était reversé aux cinq associations partenaires de la mutuelle.

Après cinq belles années d'aventure humaine, la Carac met aujourd'hui fin à son partenariat avec Louis Duc. Tout au long de ces années, les élus, les 380 collaborateurs de la Carac et Louis ont appris à se connaître et à s'apprécier, dans les succès comme dans la difficulté. La Carac a été fière de porter ce beau projet mais, prenant en compte les enseignements de cette expérience, elle a choisi de se concentrer sur des activités de communication plus proches de ses métiers. Elle remercie chaleureusement Louis Duc pour son courage et sa détermination à se battre jusqu'au bout !

La Carac a aussi saisi différentes opportunités de prendre la parole dans divers événements ou forum initiés par des médias phares, comme ce fut le cas au Forum Génération 2050 organisé à Lyon en novembre par *La Tribune* et *Acteurs de l'Économie*, au cours duquel Claude Tarall a participé à la table ronde consacrée à « 2050, quelle entreprise demain ? ».

La Carac entretient également tout au long de l'année des relations avec les journalistes du secteur pour les informer de son actualité et valoriser les spécificités de son modèle. L'installation dans le nouveau siège en fin d'année a en particulier été l'occasion d'une conférence de presse au cours de laquelle Claude Tarall et Jean-Jacques Berthélé ont échangé à bâtons rompus avec les journalistes présents.

L'inauguration de ce nouveau siège a aussi été l'occasion d'organiser plusieurs événements marquants associant partenaires et prestataires, afin de saluer ensemble la qualité de la rénovation du bâtiment, et valoriser la dynamique d'avenir de la Carac.

Enfin, le baromètre sur l'entraide familiale, réalisé pour la quatrième année consécutive, a suscité l'intérêt des médias et des partenaires. Il permet d'accroître la visibilité de la Carac sur le sujet de l'entraide entre les générations.

## UN ENVIRONNEMENT DE PLUS EN PLUS NORMÉ ET CONTRAIGNANT ET DES IMPACTS SUR NOS ADHÉRENTS

Depuis plusieurs années, toutes les équipes de la Carac continuent d'être fortement impactées et mobilisées par les nouvelles règles qui s'imposent à notre activité d'assureur.

La réglementation de l'assurance tout comme la lutte antiblanchiment

sont de plus en plus contraignantes. Elles imposent de nouvelles procédures et de nouveaux outils. Elles génèrent aussi des temps de traitement de plus en plus longs et nécessitent beaucoup de pédagogie envers nos adhérents, qui perçoivent souvent nos demandes comme de la défiance injustifiée.

L'année 2018 a été compliquée à cet égard, avec un nombre de réclamations qui s'est accru fortement, même s'il reste faible vis-à-vis des normes du marché. Ce sujet fait l'objet de la plus grande de nos attentions car la confiance de nos adhérents est essentielle et la Carac se doit de leur apporter un service de proximité de qualité.

## PARTENARIATS ASSOCIATIFS

Pionnière de l'épargne solidaire en 2003 avec son produit d'épargne de partage Entraid'Épargne Carac, la Carac, fidèle à ses valeurs, permet à ses adhérents de conjuguer rendement et solidarité en consacrant à l'association de leur choix 1 % des sommes versées.

Le 27 février 2009, la Carac a souhaité élargir le nombre de ses partenaires associatifs en signant des accords de partenariat avec quatre organismes d'intérêt général. Il s'agit d'APF France Handicap, qui défend et représente depuis 1933 les personnes en situation de handicap moteur et leur famille ; d'Arc-En-Ciel, qui réalise depuis 1991 les rêves d'enfants atteints de maladies graves ; de Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde, qui permet à des enfants atteints de graves maladies cardiaques et venant de pays défavorisés de se faire opérer en France ; et de Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), qui lutte pour combattre l'exclusion et le chômage.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les adhérents peuvent aussi choisir l'Œuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP), qui a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des orphelins et des familles des sapeurs-pompiers décédés.

En 2018, la Carac a poursuivi son engagement en faveur de l'épargne solidaire auprès de ses associations partenaires, bénéficiaires sur ses garanties Entraid'Épargne Carac et Carac Profiléo (option solidaire). Elle réalise régulièrement des actions conjointes avec ces associations dans le cadre de sa politique de développement, de communication ou de sponsoring.

## ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Carac a soutenu Finansol, association créée en 1995 qui promeut une finance éthique, humaine et solidaire. Elle a aussi accompagné le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRESS), dont l'un des objectifs est de faire connaître et reconnaître l'économie sociale et solidaire (ESS) en régions. Elle a également soutenu la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire des Hauts-de-France.

La Carac participe chaque année à la promotion de la Semaine de la

finance solidaire, organisée par Finansol, sur ses différents supports d'information, et relaie les diverses publications de l'association (baromètre, zoom, études spécifiques).

Partenaire du CNCRESS et soucieuse de servir l'intérêt général, la Carac a participé à la promotion de l'économie sociale et solidaire tout au long de l'année, et plus particulièrement lors du Mois de l'ESS, en novembre. Évènement d'envergure nationale, le Mois de l'ESS a pour vocation de faire découvrir au grand public une autre façon de concevoir l'économie à travers un programme de conférences, forums, portes ouvertes, projections de films... Par ailleurs, la mutuelle a fait partie, pour la quatrième fois, du jury des Prix de l'ESS, qui mettent en valeur les projets innovants de l'ESS.

La Carac a informé ses publics des actions menées en lien avec l'économie sociale et solidaire à l'aide de ses différents supports externes (carac.fr, réseaux sociaux, Carac mag, etc.) : promotion de la finance solidaire, du Mois et des Prix de l'ESS, communication autour des associations partenaires. Parallèlement, les collaborateurs Carac sont régulièrement sensibilisés aux actions entreprises dans ce domaine et aux valeurs portées par l'ESS, notamment via l'intranet.

### CHAIRE INNOVATION ET ENTREPRENEURIAT SOCIAL DE L'ESSEC

Portée par la Chaire innovation et entrepreneuriat social, et réalisée avec le soutien de la Carac, une série de trois Mooc autour de « *L'impact investing*, la finance qui change le monde » a été mise en œuvre par l'Essec.

Ces formations à distance (*massive open online courses*) s'articulent de la manière suivante.

► 1<sup>er</sup> Mooc – Comprendre les fondamentaux : après avoir posé des éléments de définition et de contexte, se repérer parmi les acteurs de *l'impact investing* et identifier les écosystèmes favorables au développement de *l'impact investing* au Nord comme au Sud, avec un zoom sur la France et l'Afrique francophone.

► 2<sup>e</sup> Mooc – Être acteur de *l'impact investing* : maîtriser les stratégies, outils et bonnes pratiques pour développer des fonds d'*impact investing* ou lever des fonds dans *l'impact investing*.

► 3<sup>e</sup> Mooc – Innover au cœur de *l'impact investing* : mettre un coup de projecteur sur les pratiques les plus innovantes, au Nord comme au Sud, pour faire changer d'échelle *l'impact investing* et l'innovation sociale, donnant ainsi des clés pour faire bouger les lignes.

Ces Mooc ont par ailleurs été élaborés dans le cadre d'une innovation pédagogique de l'Essec, « Imagine ton cours », qui s'inscrit dans la volonté de rendre les étudiants toujours plus acteurs de leur parcours de formation.

## 14.2. LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Hormis l'optimisation et les évolutions des applicatifs, le département des systèmes d'information a contribué à la prise en compte et à l'amélioration des sujets réglementaires incombant à la mutuelle.

### SYSTÈMES DE GESTION DES ADHÉRENTS

**Agate et ADG** : l'année 2018 a permis de répondre aux exigences réglementaires en implémentant et/ou en faisant évoluer les fonctionnalités liées à la « flat tax », au prélèvement à la source, à la qualité des données, à la lutte antiblanchiment et financement du terrorisme (LCB-FT), au devoir de conseil (ENTEC).

Le traitement externalisé et automatique des chèques a été mis en place durant l'année 2018, et le projet de mise en œuvre de la signature électronique s'est poursuivi.

### SYSTÈME DE REPORTING ET DÉCISIONNEL

**Rubis** : le travail effectué, ces dernières années, sur le datamart opérationnel de gestion (DOG), sera le point d'ancrage aux nouvelles exigences quant à l'anticipation de la clôture comptable, en nous permettant d'être en conformité, fin 2019, avec les dates de production des états réglementaires, notamment FSB.

Concernant la démarche de qualité des données (QDD), le DSI a contribué à la mise en place d'un outil de gestion des incidents QDD.

### AUTRES SYSTÈMES DE GESTION

Les équipes informatiques, comptables et financières ont travaillé à synchroniser les outils de gestion comptable (Sage 1000), de *front middle office* (Density) et de comptabilité financière (GP3).

Cela a permis la mise en place d'un référentiel commun sur les cours et caractéristiques, et de consolider les contrôles et la traçabilité.

En complément, le DSI a travaillé à la mise en place d'un système automatique de rapprochement comptabilité-gestion.

Enfin, le DSI a accompagné le transfert du service immobilier, incluant la prestation d'hébergement technique du serveur portant le logiciel Estia.

### SYSTÈMES RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre des nouvelles exigences réglementaires et afin de respecter les délais fixés par les autorités de contrôle européennes et françaises, la mutuelle a complété et adapté les outils de production et de transmission d'envoi des états prudentiels (QRT, ENS et FSB).

Par ailleurs, les contraintes de délai de plus en plus fortes liées à la production de ces états prudentiels nous ont amenés à initier les travaux sur la réalisation anticipée de la clôture comptable annuelle (*fast close*).

### INFRASTRUCTURES ET TECHNOLOGIES

**Projet Perle 2** : la Carac a entièrement repensé ses moyens de communication en déployant une solution de communication unifiée.

Cette solution a enrichi et simplifié nos usages grâce à de nouveaux services: une messagerie instantanée, des possibilités de travail collaboratif ou de formation à distance et la possibilité de lancer des conférences audio ou vidéo.

Le tout étant davantage intégré à l'environnement de notre poste de travail et offrant une mobilité accrue.

**Projet Thétis (déménagement du siège social)** : impliquées dans le projet dès son lancement, les équipes du DSI ont mis en place des infrastructures de réseau filaire et Wifi, modernes et sécurisées afin de répondre aux exigences d'un siège social.

L'ergonomie des moyens techniques des salles de réunion a été optimisée.

## SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Dans le cadre de la mise en place des infrastructures Wifi du nouveau siège, la Carac a porté son choix sur une solution leader du marché et reconnue pour son haut niveau de sécurité.

En matière de cybersécurité, le DSI a poursuivi ses travaux d'évolution et de mise à jour des infrastructures techniques afin de renforcer la protection des actifs informatiques de la Carac.

## 15. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

### RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

La Carac a renforcé en 2018 ses fonds propres de plus de 62,2 millions d'euros.

Ils s'élèvent à 1 091,7 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 1 029,5 millions d'euros au 31 décembre 2017.

## 16. CONDITIONS D'AMÉLIORATION CONTINUE DES BONNES PRATIQUES DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) a adopté, en juin 2016, le guide des bonnes pratiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), comme défini par l'article 3 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Les huit thèmes du guide sont développés ci-après.

### GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

#### Un fervent état d'esprit mutualiste

La Carac est gouvernée selon un mode démocratique. Ses adhérents élisent, selon le principe « un homme – une voix », les délégués qui composent l'Assemblée générale. Organe démocratique de la Carac, elle se tient au minimum une fois par an afin notamment de statuer sur les

comptes ainsi que sur toute modification statutaire et réglementaire. Les délégués, quant à eux, élisent les membres du Conseil d'administration de la Carac, qui administre la mutuelle et détermine les orientations relatives à ses activités en veillant à leur application.

Afin de répondre avec efficacité aux défis qui s'imposent à elle, la Carac s'appuie sur un Conseil d'administration dont les membres possèdent l'honorabilité, la compétence et l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. En 2018, les administrateurs de la Carac ont suivi six sessions de formation.

Par ailleurs, les administrateurs font preuve de disponibilité et participent activement à différents comités et groupes de travail, qui associent également les salariés.

### ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

#### Une stratégie commune

En 2018, un groupe de réflexion « Carac 2021 », formé d'administrateurs et de membres de l'équipe de direction, a été créé pour amener la mutuelle au seuil de la décennie 2021-2030 avec des objectifs stratégiques et en pleine possession de ses moyens humains, techniques, institutionnels et organisationnels.

En outre, différentes rencontres permettent aux délégués de s'exprimer sur la stratégie de la mutuelle : séminaire des élus, conférence des présidents de conseil de section, Assemblée générale...

En complément de ces échanges, et pour encore mieux faire circuler l'information et partager les idées, un extranet élus a été créé.

Autre preuve de la volonté de transparence de la Carac, une publication est dédiée à chacun de ses acteurs : *Carac actualités* (élus), *Carac mag* (adhérents), *Carac&Vous* (salariés).

### TERRITORIALITÉ

#### Une présence sur l'ensemble du territoire métropolitain

La Carac dispose d'un réseau de collaborateurs sur l'ensemble de la France, qui conseillent et accompagnent les épargnants. De plus, la mutuelle est représentée à l'échelle locale par ses élus au sein de conseils de section, répartis sur l'ensemble du territoire français.

Pour maintenir un lien permanent avec ses partenaires et ses publics, la Carac multiplie sa présence sur tout le territoire : soirées thématiques et réunions d'information organisées dans toute la France, tenue de stands dans divers salons...

#### Être acteur de l'entraide

Soucieuse de servir l'intérêt général, la mutuelle est partenaire du Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire et, à ce titre, elle participe au Mois de l'ESS. Cette campagne d'information a pour objectif de faire découvrir au grand public une autre façon de concevoir l'économie. Par ailleurs, la Carac a fait partie

en 2018, pour la quatrième fois, du Jury des Prix de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Membre fondateur de Finansol, la Carac participe chaque année à la promotion de la Semaine de la finance solidaire.

De plus, dans le prolongement de son engagement envers l'ESS et afin de renforcer ses actions d'innovation sociale, la Carac soutient la Chaire innovation et entrepreneuriat social de l'Essec dans le cadre de son mécénat d'entreprise.

La Carac est aussi mécène du Centre de Kerpape, établissement mutualiste de soins de suite et de réadaptation situé en Bretagne.

Enfin, par l'action de la Fondation d'entreprise Carac, la mutuelle participe activement à la transmission de l'histoire et de la mémoire, et au soutien d'initiatives solidaires envers le monde combattant.

### POLITIQUE SALARIALE

#### Des collaborateurs formés et performants au service des adhérents

La Carac mène une politique de formation active. L'effort qui est consacré à la formation est important et dépasse chaque année le montant de la participation obligatoire.

### LIEN AVEC LES UTILISATEURS

#### La relation adhérent

La Carac a le devoir de proposer une solution adaptée au profil, à la situation personnelle et aux objectifs de son adhérent. Dans cette optique, la Carac a développé un outil permettant d'accompagner les conseillers dans toutes les étapes d'un entretien de vente et de formaliser le conseil prodigué et son acceptation par l'adhérent : « Entre Nous Tout Est Clair » (ENTEC). Cet outil évolue régulièrement au fil du temps pour s'adapter aux attentes et aux besoins des adhérents. Développée dernièrement, la « Météo Patrimoniale » guide le conseiller mutualiste dans la détermination des objectifs prioritaires à traiter.

#### Des partenaires associatifs et de développement

Depuis plusieurs années, la Carac est partenaire de différentes structures pour faire connaître ses services à des publics bien identifiés.

Engagée dans la protection financière des majeurs en situation de vulnérabilité, la Carac multiplie les initiatives pour faire valoir son expertise auprès de ce public. Ainsi, depuis mai 2016, la mutuelle propose Carac Épargne Vivre Ensemble, une solution d'assurance vie sélectionnée par l'Unapei et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille.

En 2016, également, la Carac a conçu avec le Crédit Coopératif une solution d'assurance vie multisupport engagée, Assurance Vie Agir. Sa particularité : 20 % minimum des versements doivent être placés sur

le fonds Choix Solidaire, une Sicav qui allie investissement socialement responsable (ISR) et investissements dans les entreprises à fortes plus-values sociale et environnementale.

### DIVERSITÉ – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Carac accorde une grande importance à la diversité et à la lutte contre les discriminations. Ainsi, depuis plusieurs années, la Carac mène une politique de ressources humaines en adéquation avec ses valeurs concernant l'intégration de tous les salariés et plus particulièrement ceux en situation de handicap.

En matière d'emploi de personnes en situation de handicap, la Carac va au-delà des obligations légales.

Alors qu'elle était tenue en 2018 à l'emploi de 21 personnes en situation de handicap, la Carac en comptait 24 dans ses effectifs. Un programme d'accessibilité destiné aux personnes à mobilité réduite a été mis en place pour l'immobilier de rapport et d'exploitation.

En 2018, la direction et l'ensemble des managers ont été formés sur le thème « Prévenir les discriminations et favoriser la diversité dans ses pratiques de recrutement ».

Enfin, chaque année, la Carac met en œuvre un cursus de formation au bénéfice des managers afin de leur apporter les méthodes et les outils permettant d'animer, de mobiliser et de faire évoluer les équipes.

### ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

En novembre 2018, la Carac a déménagé au sein de son nouveau siège situé avenue Achille Peretti à Neuilly-Sur-Seine. Une rénovation totale des deux bâtiments a été effectuée dans le respect du label Effinergie Rénovation et pour laquelle la mutuelle a été récompensée par le Grand Prix réhabilitation et restructuration du Geste d'Or 2018. En effet, les bâtiments ont été totalement réaménagés dans le but d'offrir ergonomie, confort acoustique et lumineux aux collaborateurs, mais également une meilleure transversalité favorisant les échanges entre les différentes directions.

Lors de son déménagement, la Carac a également fait appel à une entreprise spécialisée dans le recyclage et la valorisation des déchets. Par ailleurs, la Carac a réalisé des investissements de rénovation énergétique et de construction respectueuses pour l'immobilier de rapport.

### ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

#### Des valeurs communes

Une communication accrue est mise en place à destination des collaborateurs Carac afin de transmettre les valeurs portées par l'économie sociale et solidaire. En 2018, les collaborateurs ont ainsi été invités à rencontrer des entrepreneurs aidés par Antropia, un incubateur créé par la Chaire innovation et entrepreneuriat social de l'Essec pour accompagner les entrepreneurs sociaux. Au sein de ses différents supports

externes, la Carac informe ses publics des actions menées en lien avec l'ESS : promotion du Mois de l'ESS sur [carac.fr](http://carac.fr), communication autour des associations partenaires financées, enquête sur l'entraide familiale, etc.

### **Honorabilité et compétence**

Les dispositions de la directive Solvabilité II ont modifié la configuration de la mutuelle et ses règles de fonctionnement. Ainsi, conformément à la directive européenne, une politique est formalisée depuis décembre 2016 en matière d'honorabilité et de compétence.

Elle couvre à la fois les salariés et les administrateurs en précisant les exigences d'honorabilité et de compétence requises. Par ailleurs, une charte de l'administrateur est disponible.

# ANNEXES

## TAUX DE RENDEMENT 2018

Les provisions mathématiques de l'exercice 2018 ont été dotées pour les adhérents présents à l'inventaire au 31 décembre 2018 avec les taux de rendement nets suivants :

Compte Épargne Carac	2,00 %
Carac Épargne Plénitude	2,00 %
Compte Épargne Famille	2,00 %
Entraid'Épargne Carac	2,10 %
Assurance Vie Agir	2,00 %
Carac Épargne Vivre Ensemble	2,00 %
Volontés Obsèques Carac (option épargne)	1,80 %
Volontés Obsèques Carac (option prévoyance)	1,80 %
Carac Avenir	1,90 %
Loi Madelin	1,90 %
Rente Viagère Immédiate Carac	1,90 %
Éclor	1,80 %
Carac Perspectives	1,75 %
Carac Profiléo (support sécurité)	2,00 %
Bons, Primor et Garantie Obsèques	Taux technique
Épargne Handicap (épargne)	2,00 %
Plan Épargne Populaire	2,00 %
Plan Épargne Vie	2,00 %
Plan Obsèques Carac	1,80 %
Obsèques par avance	1,80 %
Esprit Tranquille	1,80 %
Épargne Handicap (rente)	1,80 %
RSUP	1,80 %
CAR	1,80 %
SGE	1,80 %

## TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018
<b>I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Fonds d'établissement	457	457	457	457	457
<b>II – OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes (avec chargements)	564 578	550 039	538 427	518 523	435 368
Résultat avant impôt sur le revenu, dotations aux provisions et amortissements	74 372	71 595	87 506	89 010	94 613
Dotations aux provisions et amortissements	6 302	7 493	7 389	7 854	11 531
Reprise de provisions et amortissements	-1 447	-1 035	-1 281	-1 796	-4 554
Impôt	13 918	20 597	24 438	18 265	26 599
Résultat après IR, et dotations aux provisions et amortissements	55 599	44 540	56 959	64 686	61 037
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par capitalisation					
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par répartition					
Résultat net après affectation des bonifications	55 599	44 540	56 959	64 686	61 037
<b>III – PERSONNEL (SIÈGE ET RÉSEAU)</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	333	339	345	349	350
Montant de la masse salariale de l'exercice	13 649	14 178	15 003	15 118	15 923

## INDEMNITÉS ET FRAIS VERSÉS AUX ADMINISTRATEURS EN 2018

Les montants versés aux administrateurs en 2018 sont de 209 609 euros au titre des indemnités et de 108 280 euros au titre des remboursements de frais.

## DONNÉES DE SYNTHÈSE DE L'EXERCICE 2018

### VERSEMENTS HORS FRAIS

	2018	2017	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant	84 112 476	114 105 526	-26,29%
Carac Avenir	2 033 488	2 203 917	-7,73%
Rente Viagère Immédiate Carac	1 797 958	1 587 645	+13,25%
Éclor	3 668	9 644	-61,96%
Primor	610	610	0,00%
Compte Épargne Carac	174 489 292	195 781 101	-10,88%
Compte Épargne Famille	24 878 143	28 890 300	-13,89%
Garantie Obsèques Carac	142 688	154 226	-7,48%
Volontés Obsèques Épargne	300 768	328 855	-8,54%
Volontés Obsèques Prévoyance	188 180	205 539	-8,45%
Entraid'Épargne Carac	7 681 881	7 853 889	-2,19%
Carac Perspectives	4 757 344	7 400 510	-35,72%
Carac Profiléo	97 460 843	108 700 951	-10,34%
Carac Épargne Plénitude	16 357 433	23 467 767	-30,30%
Plan Obsèques Carac	1 616 676	1 741 720	-7,18%
Assurance Vie Agir	11 692 130	17 558 248	-33,41%
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	1 396 001	628 354	+122,17%
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	335 365	958 651	-65,02%
Carac Temporal	38 427	11 398	+237,14%
Épargne FMP	2 704 945	2 919 180	-7,34%
Rente FMP	64 017	175 124	-63,44%
Décès FMP	86 755	97 409	-10,94%
<b>TOTAL</b>	<b>432 139 088</b>	<b>514 780 564</b>	<b>-16,05%</b>

## NOUVELLES GARANTIES

	2018	2017	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant	844	1 207	-30,1 %
Carac Avenir	250	377	-33,7 %
Rente Viagère Immédiate Carac	39	37	+5,4 %
Compte Épargne Carac	2 613	3 415	-23,5 %
Compte Épargne Famille	1 236	2 175	-43,2 %
Entraid'Épargne Carac	83	82	+1,2 %
Carac Perspectives	199	441	-54,9 %
Carac Profiléo	4 489	5 279	-15,0 %
Carac Épargne Plénitude	707	1 293	-45,3 %
Plan Obsèques Carac	1 190	904	+31,6 %
Assurance Vie Agir	321	436	-26,4 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	56	33	+69,7 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	14	16	-12,5 %
Carac Temporal	431	365	+18,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>12 472</b>	<b>16 060</b>	<b>-22,3 %</b>

## EFFECTIFS

Nombre d'adhérents	2018	2017	Évolution
dont Anciens combattants	170 151	177 150	-4,0 %
dont non-combattants	172 068	170 259	+1,1 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>342 219</b>	<b>347 409</b>	<b>-1,5 %</b>

## NOMBRE DE GARANTIES

	2018	2017	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant <sup>(1)</sup>	177 750	185 073	-4,0%
– En cours de constitution	21 646	22 854	-5,3%
– En cours de service	156 104	162 219	-3,8%
Bons Carac	71	81	-12,3%
Carac Avenir	2 867	2 723	+5,3%
Rente Viagère Immédiate Carac	1 170	1 201	-2,6%
Éclor	98	107	-8,4%
Primor	5	5	0,0%
Compte Épargne Carac	127 854	129 397	-1,2%
Compte Épargne Famille	37 266	36 469	+2,2%
Garantie Obsèques Carac	842	884	-4,8%
Volontés Obsèques Épargne	4 715	4 962	-5,0%
Volontés Obsèques Prévoyance	820	865	-5,2%
Entraid'Épargne Carac	7 765	7 938	-2,2%
Carac Perspectives	8 474	8 591	-1,4%
Carac Profiléo	16 521	12 448	+32,7%
Carac Épargne Plénitude	5 930	5 420	+9,4%
Plan Obsèques Carac	4 556	3 530	+29,1%
Assurance Vie Agir	820	524	+56,5%
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	95	39	+143,6%
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	29	15	+93,3%
Carac Temporal	700	342	+104,7%
Épargne FMP	6 161	6 575	-6,3%
Rente FMP	3 617	3 809	-5,0%
Décès FMP	1 392	1 485	-6,3%
<b>TOTAL</b>	<b>409 518</b>	<b>412 483</b>	<b>-0,7%</b>

(1) Hors rentes de conjoint temporaires.





# COMPTES ANNUELS

**BILAN ACTIF** (en euros)

	31/12/2018	31/12/2017
<b>1. Actifs incorporels</b>	<b>6 690 831,19</b>	<b>8 406 133,23</b>
<b>2. Placements</b>	<b>9 578 399 539,96</b>	<b>9 456 903 469,89</b>
2a. Terrains et constructions	537 485 938,45	518 722 946,09
2b. Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation		
2c. Autres placements	9 040 913 601,51	8 938 180 523,80
2d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
<b>3. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte</b>	<b>152 819 741,48</b>	<b>109 473 867,12</b>
<b>4. Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques</b>		
4a. Provisions pour cotisations non acquises (non vie)		
4b. Provisions d'assurance vie		
4c. Provisions pour prestations à payer (vie)		
4d. Provisions pour prestations à payer (non vie)		
4e. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)		
4f. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non vie)		
4g. Provisions pour égalisation (vie)		
4h. Provisions pour égalisation (non vie)		
4i. Autres provisions techniques (vie)		
4j. Autres provisions techniques (non vie)		
4k. Provisions techniques des opérations en unités de compte		
<b>5. Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution</b>		
<b>6. Créances</b>	<b>131 323 019,24</b>	<b>134 144 741,46</b>
6a. Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	3 562 167,82	2 949 579,10
6aa. Cotisations restant à émettre		
6ab. Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	3 562 167,82	2 949 579,10
6b. Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
6c. Autres créances	127 760 851,42	131 195 162,36
6ca. Personnel	9 176,43	3 464,91
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	116 020 345,52	125 639 631,70
6cc. Débiteurs divers	11 731 329,47	5 552 065,75
<b>7. Autres actifs</b>	<b>24 180 415,75</b>	<b>21 642 718,67</b>
7a. Actifs corporels d'exploitation	1 463 861,68	440 711,83
7b. Avoirs en banque, CCP et caisse	22 716 554,07	21 202 006,84
<b>8. Comptes de régularisation – Actif</b>	<b>617 430 469,92</b>	<b>574 346 913,19</b>
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	124 907 631,14	127 812 809,36
8b. Frais d'acquisition reportés (vie)		
8c. Frais d'acquisition reportés (non vie)		
8d. Autres comptes de régularisation	492 522 838,78	446 534 103,83
<b>9. Différences de conversion</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>10 510 844 017,54</b>	<b>10 304 917 843,56</b>

## BILAN PASSIF (en euros)

	31/12/2018	31/12/2017
<b>1. Fonds mutualistes et réserves</b>	<b>1 091 785 208,70</b>	<b>1 029 520 086,44</b>
1.1. Fonds propres	1 091 785 208,70	1 029 520 086,44
1a. Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347,05	6 473 347,05
1b. Écarts de réévaluation		
1c. Réserves	1 024 274 598,53	958 360 287,42
1d. Report à nouveau		
1e. Résultat de l'exercice	61 037 263,12	64 686 451,97
1.2. Autres fonds mutualistes		
1f. Fonds de dotation avec droit de reprise		
1g. Subventions nettes		
<b>2. Passifs subordonnés</b>		
<b>3. Provisions techniques brutes</b>	<b>9 119 614 456,95</b>	<b>9 046 037 352,60</b>
3a. Provisions pour cotisations non acquises (non vie)		
3b. Provisions d'assurance vie	8 752 065 721,40	8 725 162 757,50
3c. Provisions pour prestations à payer (vie)	105 883 549,84	92 646 307,71
3d. Provisions pour prestations à payer (non vie)		
3e. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	261 665 185,71	228 228 287,39
3f. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non vie)		
3g. Provisions pour égalisation (vie)		
3h. Provisions pour égalisation (non vie)		
3i. Autres provisions techniques (vie)		
3j. Autres provisions techniques (non vie)		
<b>4. Provisions techniques des opérations en unités de compte</b>	<b>153 553 533,50</b>	<b>110 343 047,31</b>
<b>5. Engagements techniques sur opérations données en substitution</b>		
<b>6. Provisions pour risques et charges</b>	<b>9 558 724,00</b>	<b>9 530 460,00</b>
<b>7. Fonds dédiés</b>		
<b>8. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>		
<b>9. Autres dettes</b>	<b>43 248 149,15</b>	<b>27 206 398,88</b>
9a. Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	1 473 992,87	1 044 488,38
9b. Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
9c. Dettes envers des établissements de crédit	943 321,08	842 226,84
9d. Autres dettes	40 830 835,20	25 319 683,66
9da. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 198 958,88	3 972 236,68
9db. Personnel	7 382 334,13	7 338 000,00
9dc. État, organismes sociaux, collectivités publiques	16 438 225,93	7 185 443,31
9dd. Crédoeurs divers	12 811 316,26	6 824 003,67
<b>10. Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>93 083 945,24</b>	<b>82 280 498,33</b>
<b>11. Différences de conversion</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10 510 844 017,54</b>	<b>10 304 917 843,56</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT – RÉSULTAT TECHNIQUE** (en euros)

	Opérations brutes totales	Opérations données en substitution	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31/12/2018	Opérations nettes 31/12/2017
<b>1. Cotisations</b>	<b>435 368 139,85</b>			<b>435 368 139,85</b>	<b>518 522 879,72</b>
<b>2. Produits des placements</b>	<b>393 045 741,36</b>			<b>393 045 741,36</b>	<b>412 385 213,20</b>
2a. Revenus des placements	257 271 983,31			257 271 983,31	258 530 798,81
2b. Autres produits des placements	86 901 740,67			86 901 740,67	43 962 160,49
2c. Produits provenant de la réalisation des placements	48 872 017,38			48 872 017,38	109 892 253,90
<b>3. Ajustements Acav (plus-values)</b>	<b>3 900 192,91</b>			<b>3 900 192,91</b>	<b>3 475 533,09</b>
<b>4. Autres produits techniques</b>	<b>49 564,84</b>			<b>49 564,84</b>	<b>102 008,81</b>
<b>5. Charges des prestations</b>	<b>-541 843 087,09</b>			<b>-541 843 087,09</b>	<b>-524 583 970,58</b>
5a. Prestations et frais payés	-529 238 070,58			-529 238 070,58	-517 165 181,16
5b. Charges des provisions pour prestations à payer	-12 605 016,51			-12 605 016,51	-7 418 789,42
<b>6. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques</b>	<b>161 607 996,43</b>			<b>161 607 996,43</b>	<b>37 233 033,88</b>
6a. Provisions d'assurance vie	204 818 482,62			204 818 482,62	93 360 153,00
6b. Provisions pour opérations en unités de compte	-43 210 486,19			-43 210 486,19	-56 127 119,12
6c. Provision pour égalisation					
6d. Autres provisions techniques					
<b>7. Participation aux résultats</b>	<b>-269 590 626,50</b>			<b>-269 590 626,50</b>	<b>-266 277 877,11</b>
<b>8. Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>-35 846 595,84</b>			<b>-35 846 595,84</b>	<b>-35 471 176,05</b>
8a. Frais d'acquisition	-23 712 144,89			-23 712 144,89	-23 662 176,36
8b. Frais d'administration	-12 134 450,95			-12 134 450,95	-11 808 999,69
8c. Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution					
<b>9. Charges des placements</b>	<b>-40 437 619,93</b>			<b>-40 437 619,93</b>	<b>-52 783 027,83</b>
9a. Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	-19 664 548,78			-19 664 548,78	-23 329 396,20
9b. Autres charges de placements	-16 631 838,82			-16 631 838,82	-13 870 209,19
9c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 141 232,33			-4 141 232,33	-15 583 422,44
<b>10. Ajustements Acav (moins-values)</b>	<b>-5 457 391,76</b>			<b>-5 457 391,76</b>	<b>-142 499,53</b>
<b>11. Autres charges techniques</b>	<b>-14 470 891,29</b>			<b>-14 470 891,29</b>	<b>-11 172 475,72</b>
<b>12. Produits des placements transférés au compte non technique</b>	<b>-30 925 388,04</b>			<b>-30 925 388,04</b>	<b>-29 786 301,46</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE</b>	<b>55 400 034,94</b>			<b>55 400 034,94</b>	<b>51 501 340,42</b>

## COMpte DE Résultat – Résultat Non Technique (en euros)

	31/12/2018	31/12/2017
<b>1. Résultat technique des opérations non-vie</b>		
<b>2. Résultat technique des opérations vie</b>	<b>55 400 034,94</b>	<b>51 501 340,42</b>
<b>3. Produits des placements</b>		
3a. Revenus des placements		
3b. Autres produits des placements		
3c. Profits provenant de la réalisation des placements		
<b>4. Produits des placements alloués du compte technique vie</b>	<b>30 925 388,04</b>	<b>29 786 301,46</b>
<b>5. Charges des placements</b>		
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers		
5b. Autres charges des placements		
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements		
<b>6. Produits des placements transférés au compte technique non-vie</b>		
<b>7. Autres produits non techniques</b>	<b>1 164 293,86</b>	<b>1 841 186,38</b>
<b>8. Autres charges non techniques</b>	<b>-3 500,00</b>	<b>-5 500,00</b>
8a. Charges à caractère social	-3 500,00	-5 500,00
8b. Autres charges non techniques		
<b>9. Résultat exceptionnel</b>	<b>149 930,42</b>	<b>-172 026,53</b>
9a. Produits exceptionnels	850 829,54	88 984,14
9b. Charges exceptionnelles	-700 899,12	-261 010,67
<b>10. Impôt sur le résultat</b>	<b>-26 598 884,14</b>	<b>-18 264 849,76</b>
<b>11. Solde intermédiaire</b>	<b>61 037 263,12</b>	<b>64 686 451,97</b>
<b>12. Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</b>		
<b>13. Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>61 037 263,12</b>	<b>64 686 451,97</b>

# ANNEXE AUX COMPTES

## 1. FAITS CARACTÉRISTIQUES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 1.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

#### 1.1.1. SUBSTITUTION

Néant.

#### 1.1.2. GESTION D'UN RÉGIME OBLIGATOIRE D'ASSURANCE MALADIE

Néant.

#### 1.1.3. OPÉRATIONS D'APPORTS

L'Assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2001 a décidé de procéder à une restructuration de l'UMRAC afin de lui permettre, en conformité avec le nouveau Code de la mutualité, de continuer ses activités. Dans ce cadre, les mutuelles adhérentes, par décision de leur Assemblée générale extraordinaire, ont procédé en 2002 et en 2003 à leur dissolution et à la dévolution de leur actif net à la Carac. Le total des dévolutions d'actifs ressort donc à près de 40 millions d'euros reçus en trésorerie dont environ 36 millions d'euros en 2002, 3,6 millions d'euros en 2003, 0,2 million d'euros en 2004, 0,45 million d'euros reçu en 2006 et un patrimoine immobilier valorisé à 6 millions d'euros, reçu en 2002.

#### 1.1.4. AUTRES FAITS CARACTÉRISTIQUES

##### 1.1.4.1. Agrément administratif

La Carac est agréée depuis 2002 pour pratiquer les activités d'assurance de la branche n° 20 vie – décès, c'est-à-dire pour toutes les opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de vie humaine. De plus, la Carac a obtenu le 30 décembre 2008 l'agrément pour pratiquer des opérations d'assurance de la branche 22 concernant les assurances liées à des fonds d'investissements.

##### 1.1.4.2. Transfert du portefeuille vie de la FMP

Le 24 septembre 2009, l'Assemblée générale de la Carac a approuvé le projet de transfert du portefeuille vie de la Fédération mutualiste interdépartementale de la région parisienne (FMP), projet sur lequel l'Assemblée générale de la FMP s'est prononcée le 10 octobre 2009.

L'arrêté ministériel approuvant le transfert de portefeuille d'engagements d'assurance vie de la FMP a été publié au *Journal Officiel* le 13 janvier 2010, à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les instances politiques de la Carac se sont fortement impliquées et rapidement mobilisées pour se prononcer favorablement sur la reprise

de ce portefeuille, selon un calendrier court et précis imposé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Le total du bilan de transfert s'élève à 277 millions d'euros en valeur nette comptable.

Sur le plan social, six personnes ont vu leur contrat de travail faire l'objet d'un transfert selon l'article L1224-1 du Code du travail et ont rejoint les équipes du service « gestion et technique » dans le courant du premier trimestre 2010.

Durant l'année 2010, les décisions de l'Assemblée générale ont été mises en œuvre sur le plan opérationnel par les services de la mutuelle afin que les anciens adhérents de la FMP deviennent des adhérents Carac à part entière et que leurs garanties soient gérées avec la même qualité de service.

#### 1.1.4.3. Partenariats associatifs et institutionnels

##### Partenariats associatifs

Pionnière de l'épargne solidaire en 2003 avec son produit d'épargne de partage Entraid'Épargne Carac, la Carac, fidèle à ses valeurs, permet à ses adhérents, de conjuguer rendement et solidarité en consacrant à l'association de leur choix 1 % des sommes versées.

Le 27 février 2009, la Carac a souhaité élargir le nombre de ses partenaires associatifs en signant des accords de partenariat avec quatre organismes d'intérêt général. Il s'agit d'APF France handicap, qui défend et représente depuis 1933 les personnes en situation de handicap moteur et leur famille; d'Arc-En-Ciel, qui réalise depuis 1991 les rêves d'enfants atteints de maladies graves; de Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde, qui permet à des enfants atteints de graves maladies cardiaques et venant de pays défavorisés de se faire opérer en France; et de Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), qui lutte pour combattre l'exclusion et le chômage.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les adhérents peuvent aussi choisir l'Œuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP), qui a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des orphelins et des familles des sapeurs-pompiers décédés.

En 2018, la Carac a poursuivi son engagement en faveur de l'épargne solidaire auprès de ses associations partenaires, bénéficiaires sur ses garanties Entraid'Épargne Carac et Carac Profiléo (option solidaire). Elle réalise régulièrement des actions conjointes avec ces associations dans le cadre de sa politique de développement, de communication ou de sponsoring.

##### Économie sociale et solidaire

La Carac a soutenu Finansol, association créée en 1995 qui promeut une finance éthique, humaine et solidaire. Elle a aussi accompagné le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRESS), dont l'un des objectifs est de faire connaître

et reconnaître l'économie sociale et solidaire (ESS) en région. Elle a également soutenu la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire des Hauts-de-France.

La Carac participe chaque année à la promotion de la Semaine de la finance solidaire organisée par Finansol, sur ses différents supports d'information, et relaie les diverses publications de l'association (baromètre, zoom, études spécifiques).

Partenaire du CNCRESS et soucieuse de servir l'intérêt général, la Carac a participé à la promotion de l'économie sociale et solidaire tout au long de l'année, et plus particulièrement lors du Mois de l'ESS, en novembre. Évènement d'envergure nationale, le Mois de l'ESS a pour vocation de faire découvrir au grand public une autre façon de concevoir l'économie à travers un programme de conférences, forums, portes ouvertes, projections de films... Par ailleurs, la mutuelle a fait partie, pour la quatrième fois, du jury des Prix de l'ESS, qui mettent en valeur les projets innovants de l'ESS.

La Carac a informé ses publics des actions menées en lien avec l'économie sociale et solidaire à l'aide de ses différents supports externes (carac.fr, réseaux sociaux, *Carac mag*, etc.) : promotion de la finance solidaire, du Mois et des Prix de l'ESS, communication autour des associations partenaires. Parallèlement, les collaborateurs Carac sont régulièrement sensibilisés aux actions entreprises dans ce domaine et aux valeurs portées par l'ESS, notamment via l'intranet.

#### Chaire innovation et entrepreneuriat social de l'Essec

Portée par la Chaire innovation et entrepreneuriat social, et réalisée avec le soutien de la Carac, une série de trois Mooc autour de « *L'impact investing*, la finance qui change le monde » a été mise en œuvre par l'Essec.

Ces formations à distance (*massive open online courses*) s'articulent de la manière suivante.

► 1<sup>er</sup> Mooc – Comprendre les fondamentaux : après avoir posé des éléments de définition et de contexte, se repérer parmi les acteurs de *l'impact investing* et identifier les écosystèmes favorables au développement de *l'impact investing* au Nord comme au Sud, avec un zoom sur la France et l'Afrique francophone.

► 2<sup>e</sup> Mooc – Être acteur de *l'impact investing* : maîtriser les stratégies, outils et bonnes pratiques pour développer des fonds d'*impact investing* ou lever des fonds dans *l'impact investing*.

► 3<sup>e</sup> Mooc – Innover au cœur de *l'impact investing* : mettre un coup de projecteur sur les pratiques les plus innovantes, au Nord comme au Sud, pour faire changer d'échelle *l'impact investing* et l'innovation sociale, donnant ainsi des clés pour faire bouger les lignes.

Ces Moocs ont par ailleurs été élaborés dans le cadre d'une innovation pédagogique de l'Essec « *Imagine ton cours* », qui s'inscrit dans la volonté de rendre les étudiants toujours plus acteurs de leur parcours de formation.

#### 1.1.4.4. Fondation d'entreprise Carac

La Carac a lancé, en septembre 2011, une fondation d'entreprise qui a pour objet d'inscrire et de faire vivre la mutualité combattante et ses valeurs de solidarité dans la société contemporaine. Ainsi, la fondation a pour mission de transmettre la mémoire et l'histoire pour éveiller l'esprit civique et de faire preuve de solidarité envers les combattants d'hier et d'aujourd'hui.

Conformément à ces objectifs, la fondation a soutenu, en 2018, 11 initiatives pour un montant total aux organismes bénéficiaires de 206 000 euros.

La prise en compte des projets dès validation par le Conseil d'administration induit désormais leur constatation en charge sur l'exercice. Lors de son Conseil d'administration du 22 novembre 2018, la fondation a validé la prise en compte dans son résultat 2018 de quatre autres projets pour un montant total de 100 000 euros.

#### 1.1.4.5. SCI

Les SCI détenues par la Carac :

- SCI Beffroy Investissements, créée en 2004 (immeubles de bureaux) ;
- SCI Carac Commerces, créée en 2006 (immeubles de commerces) ;
- SCI Investissements de fonds, créée en 2007 (participations commerciales, financières, mobilières ou immobilières).

#### 1.1.5. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans un environnement en perpétuel mouvement, exigeant et très réglementé, la Carac s'est concentrée, en 2018, sur la mise en conformité avec les différentes réglementations tout en poursuivant le cap fixé dans la feuille de route stratégique adoptée par le Conseil d'administration en 2015.

De plus, l'année 2018 a aussi été marquée par l'installation de la mutuelle dans son nouveau siège, avenue Achille Peretti à Neuilly-sur-Seine. Les bâtiments ont été restructurés afin de les rendre totalement fonctionnels et favoriser le bien-être des collaborateurs et des élus pour qu'ils travaillent mieux ensemble. Pour cette opération réussie, la Carac a obtenu le label Effinergie Rénovation relatif à sa haute performance énergétique et le Grand Prix réhabilitation et restructuration du Geste d'Or 2018.

## 1.2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les comptes annuels de la mutuelle Carac ont été établis en application des décrets et arrêtés comptables visant à introduire, dans le Code de la mutualité, les nouvelles dispositions réglementaires. Les comptes restent présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2015-11 du 26/11/2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances, modifié par le règlement ANC n° 2016-12. L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### 1.2.1. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques dont les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois en mode linéaire ou quatre ans suivant la nature des logiciels, mais également la valorisation du portefeuille vie suite au transfert de la FMP, dont l'amortissement est calculé sur huit ans.

### 1.2.2. AUTRES ACTIFS

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

### 1.2.3. PLACEMENTS

#### 1.2.3.1. Évaluation

► Les placements sont évalués à leur valeur historique d'achat, nette de frais d'acquisition.

Le passage du portefeuille de placements de la méthode d'évaluation au prix de revient moyen pondéré à celle du « premier entré, premier sorti » (FIFO) a été réalisé dès l'exercice 2001 en retenant l'hypothèse que le FIFO, au 1<sup>er</sup> janvier 1999, est égal au prix de revient moyen pondéré à cette même date.

Les plus et moins-values de cessions sont également calculées selon le mode « premier entré, premier sorti », sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation (article 122-4 du règlement ANC n° 2015-11). Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

► Les actions et autres titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont enregistrés à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement.

► Les obligations et autres valeurs à revenu fixe relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont enregistrées à leur prix d'achat diminué des revenus courus (article 121-1 du règlement ANC n° 2015-11). Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

► Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte figurent au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances.

► Les placements de nature immobilière figurent au bilan à leur coût d'acquisition net de frais d'achat, majoré du coût des travaux d'amélioration ou de réévaluation (art.121-3 du règlement ANC n° 2015-11).

► La méthode « des composants » est appliquée depuis 2005 pour les biens immobiliers. Les composants et leurs durées d'amortissement retenus par la Carac, pour la plupart de ses immeubles, sont les suivants :

	%	Durée
Gros œuvre	55 %	100 ans
Clos et couvert	20 %	35 ans
Lots techniques	15 %	25 ans
Second œuvre	10 %	15 ans

Cette méthode a permis à la Carac de retenir de nouvelles répartitions entre terrain et construction (à travers les composants) et d'établir de nouvelles bases d'amortissement conformes à la réglementation.

#### 1.2.3.2. Dépréciations et amortissements

##### 1.2.3.2.1. Actions et titres assimilés, immobilier

Les modalités de dépréciation des actifs financiers relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont fixées dans l'article 123-10 du règlement ANC 2015-11, qui prévoit qu'une provision pour dépréciation durable doit être constituée lorsque :

1. Il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
2. Le placement non immobilier a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
3. Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'organisme ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
  - la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement ;
  - la baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à leur valeur comptable est supérieure à 20% sont présumées durablement dépréciées. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20% à 30%. Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs étrangères ;
  - l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement ;
  - les difficultés de cession de ce placement ;
  - les causes de cette baisse ou de ces difficultés, telles que, par exemple, la dégradation de l'adaptation d'un bien au marché, ou le constat de son inadaptabilité ;
  - l'existence d'un risque de crédit avéré au sens de l'article 123-2 du présent règlement.

Le seuil de dépréciation durable a été fixé à 20% pour l'exercice 2018. Cependant, par prudence, il a été décidé de passer une provision

pour dépréciation durable sur certains actifs présentant parfois des niveaux de dépréciation plus faibles que le seuil.

Il en résulte, pour 2018, une reprise de provision à hauteur de 8,60 millions d'euros, compte tenu de la cession des titres MRM, provisionnés à hauteur de 5,60 millions d'euros et une dotation de 1,80 million d'euros. Au total, la provision PDD ressort à près de 23,55 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le provisionnement au titre de la PDD sur les FCPR est spécifique à ce type de placements. Lors de l'investissement, dès la première année, un montant de frais est prélevé sur la base de l'engagement en général, qui relativement aux montants appelés sur la période peut être significatif. Par ailleurs, la valorisation des participations en portefeuille peut être faite sur la base des prix d'acquisition nets de frais. La moins-value potentielle constatée de ce fait n'est pas liée à une réelle dépréciation. La constatation d'une provision PDD sur cette catégorie de placements résulte d'une analyse au cas par cas.

#### 1.2.3.2.2. Obligations

##### Dépréciation

Pour les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances, la mutuelle apprécie à chaque arrêté et conformément aux dispositions de l'article 123-1 du règlement ANC 2015-11, s'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

L'article 123-2 du règlement ANC 2015-11 du Code des assurances précise les événements générateurs qui sont considérés comme une indication objective de risque de crédit avéré, comme par exemple une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal, l'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière de la contrepartie ou encore une dégradation significative de la notation de l'émetteur.

L'application de ces dispositions n'a pas conduit à la constitution d'une provision pour risques avérés en 2018.

##### Amortissement

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupons courus fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive (décote) ou négative (surcote). Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les obligations à taux fixe.

Le règlement n° 2015-11 de l'ANC prévoit désormais une possibilité de classement de certaines obligations comme suit : les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de

l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances dans son dernier alinéa (art.121-9 ANC 2015-11).

#### Cession de titres obligataires : réserve de capitalisation

(article 131.5 du règlement ANC)

La réserve de capitalisation est définie à l'article R.343-3 du Code des assurances et a pour objectif de maintenir le rendement actuariel des titres cédés au niveau constaté lors de l'achat. Ainsi, une dotation ou reprise à la réserve de capitalisation est comptabilisée lors de chaque cession d'un titre amortissable, à l'exception des obligations à taux variable :

- ▶ Les cessions en plus-values donnent lieu à une dotation à la réserve de capitalisation à due concurrence.
- ▶ Les cessions en moins-values entraînent une reprise de la réserve de capitalisation à hauteur du montant total de cette moins-value, si le stock de réserve de capitalisation le permet.

Suite à l'arrêté du 22 décembre 2010, la charge ou le produit théorique d'impôts lié à la non-prise en compte dans le résultat imposable des versements ou prélèvements sur la réserve de capitalisation donne lieu respectivement à une reprise non technique sur la réserve ou à une dotation non technique à cette réserve pour le même montant.

#### 1.2.3.3. Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements est ventilé en deux parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques, y compris la réserve de capitalisation, qui figurent dans le cadre des « opérations techniques », et celle issue des capitaux propres, hors réserve de capitalisation, qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

#### Les placements à revenu fixe (obligations et TCN)

*Politique générale de risque de crédit*

- ▶ Il convient de noter que la gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et les analyses des équipes du département des investissements. De même, les limites émettrices sont validées par le Conseil d'administration et suivies au sein du Comité financier.
- ▶ La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires détenus en direct est relativement conservatrice, retenant presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB-. Des investissements en émetteurs non notés sont possibles si le *shadow rating* est *investment grade*.

Au 31 décembre 2018, la répartition par notations du portefeuille de produits de taux (obligations et prêts) détenu en direct et à travers des fonds en valeur comptable était la suivante :

- ▶ les titres notés AAA et AA représentaient 54,86 %, les A 17,27 % de l'encours ;
- ▶ les titres notés BBB+ et inférieurs ainsi que les titres non notés représentaient 27,87 % de l'encours.

### Titrisations et CDO

La Carac ne dispose d'aucune exposition directe ou indirecte en titrisations et CDO.

### Exposition aux risques bancaire et immobilier des actifs obligataires

Excepté l'exposition indirecte via les deux fonds cités ci-dessus :

► les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (« obligations foncières », *covered bonds*) et les garanties qui en découlent (existence de *pools* d'actifs en garantie, sur couverture des engagements etc.) ;

► l'exposition directe au secteur de la construction et de l'immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureau ;

► en dehors de l'exposition potentielle indirecte induite par la détention de titres émis par des établissements bancaires et financiers intervenant sur le marché américain, aucune exposition directe au marché immobilier américain n'a été identifiée.

### **Les liquidités**

La mutuelle détenait un encours d'OPCVM monétaires ou titres assimilés de 528 millions d'euros de valeur comptable au 31 décembre 2018 et aucun OPCVM monétaire dynamique. Le mode de valorisation de ces OPCVM est basé sur les valeurs de marché observées. Par ailleurs, 80 millions d'euros sont placés en comptes à terme. Du fait de la valorisation des opérations de *swap*, la Carac détient une créance de 10,95 millions d'euros sur les contreparties au titre de la gestion du collatéral.

### **Les instruments financiers à terme**

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de *swap* pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de *swap* ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

### **1.2.4. CRÉANCES DIVERSES**

Les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation, au cas par cas, si nécessaire.

### **1.2.5. PROVISIONS**

#### **1.2.5.1. Provisions mathématiques**

Le calcul des provisions mathématiques est effectué sur la base des contrats en cours à la date de clôture.

Les provisions mathématiques représentent l'engagement de la mutuelle vis-à-vis de l'adhérent ou du bénéficiaire du contrat. Elles sont capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications pour les contrats exprimés en unités monétaires (euro).

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d'inventaire (tables par génération pour le provisionnement des rentes viagères).

En 2007, la Carac a abaissé de 0,20% le taux d'actualisation de certains de ses contrats de rente pour le porter de 3,50% à 3,30%. En 2008, le taux d'actualisation a été porté de 3,30% à 3,20% sur les contrats de rente des premières générations.

Aucune évolution du taux d'actualisation n'a été effectuée depuis.

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

#### **1.2.5.2. Bonifications par capitalisation**

Les bonifications par capitalisation sont présentées au passif dans la rubrique « provision pour participation aux excédents ».

Les bonifications accordées aux adhérents au titre de l'exercice N sont comptabilisées comme une charge de l'exercice N.

#### **1.2.5.3. Provision pour aléas financiers (article 142-8 du règlement ANC)**

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement des actifs. Elle est à constituer lorsque les intérêts techniques garantis représentent globalement plus de 80% du taux de rendement des actifs de la mutuelle.

L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une provision pour aléas financiers à fin 2018.

#### **1.2.5.4. Provision pour prestations à payer**

La provision pour prestations à payer est destinée à couvrir le montant des capitaux et rentes restant à régler à la date de l'inventaire.

### 1.2.5.5. Provision pour participation aux excédents

Cette rubrique est constituée de :

- ▶ la provision pour participation aux excédents qui correspond à la part des résultats dont l'attribution aux adhérents est répartie sur plusieurs exercices ;
- ▶ les bonifications par capitalisation attribuées aux adhérents au titre de l'exercice N. Ces bonifications sont incorporées aux provisions mathématiques des adhérents au 1<sup>er</sup> janvier N+1.

L'article D.223-3 du Code de la mutualité fixe le montant minimal de la participation aux excédents à attribuer aux adhérents au titre d'un exercice. Ce montant est déterminé globalement à partir d'un compte de participation aux résultats conduisant à attribuer aux adhérents un montant minimum de participation aux excédents égal à 85 % au moins des excédents financiers nets de commissions sur encours et de 90 % au moins des excédents techniques ou 100 % des déficits techniques. Cette charge de participation aux excédents constitue une charge de l'exercice pour la Carac.

Le montant des participations aux excédents peut être affecté directement aux provisions mathématiques ou porté, partiellement ou totalement, à la provision pour participation aux excédents prévue au 2<sup>o</sup> de l'article R.343-3 du Code des assurances. Les sommes portées à cette dernière provision sont affectées à la provision mathématique ou versées aux adhérents au cours des huit exercices suivants celui au titre duquel elles ont été portées à la provision pour participation aux excédents.

### 1.2.5.6. Provision globale de gestion

Cette provision visée à l'article R.343-3 du Code des assurances est destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par ailleurs. Les modalités de calcul de cette provision sont décrites à l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11.

L'application de ces dispositions a conduit à la constitution d'une provision globale de gestion à fin 2018 d'un montant de 800 000 euros.

### 1.2.5.7. Provision pour risque d'exigibilité

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE) conformément aux dispositions de l'article 142-9 du règlement ANC n° 2015-11 lorsque la valeur globale inscrite au bilan des actions, immeubles et titres assimilés (titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances) est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes actifs. La provision constituée est égale à la différence constatée entre ces deux valorisations.

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- ▶ les valeurs mobilières cotées sont retenues pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;

▶ pour les actions de Sicav et les parts de FCP, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;

▶ les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;

▶ la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de contrôle prudentiel et actualisée annuellement. La dernière expertise quinquennale date de 2017.

L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une PRE à fin 2018.

### 1.2.5.8. Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est enregistrée dans les provisions pour risques et charges. Cette provision est calculée sur la base des droits acquis par les salariés en activité, par référence au dernier salaire connu.

### 1.2.5.9. Provision pour grosses réparations, provision pour gros entretiens

Le règlement 2002.10 du CRC du 12 décembre 2002 prévoit la comptabilisation des actifs par composants avec l'application de taux et de modes d'amortissement propres à chacun des composants. Ce règlement est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et pouvait être appliqué de manière anticipée pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Jusqu'en 2008, la Carac comptabilisait une provision pour grosses réparations, se référant aux mesures transitoires préconisées par l'avis 2003-F du Comité d'urgence du 5 décembre 2003 du CNC et du règlement CRC du 12 décembre 2003.

Cette provision comprenait, notamment, des coûts de remplacement de la toiture et des dépenses de remplacement de la chaufferie, considérés comme des dépenses dites de « deuxième catégorie ».

En 2009, cette provision a été remplacée par une provision dite de « gros entretiens » conformément aux dépenses dites « de deuxième catégorie », c'est-à-dire des dépenses qui font l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou grandes révisions.

À ce titre, la Carac a retenu le ravalement comme dépense d'entretien s'inscrivant dans un programme pluriannuel (estimation du coût du ravalement et amortissement sur une durée de 15 ans).

### 1.2.6. PRÉSENTATION DES FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux sont initialement enregistrés par nature avant d'être ventilés par destination.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement et sans application des clés forfaitaires pour ce qui concerne les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition. Les clés de répartition retenues sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs, directement liés à la nature des charges.

Charges affectées au PERP : un montant de charges de gestion indirectes, en complément de ses charges de gestion directes, est affecté au PERP depuis l'exercice 2015. Ce montant correspond aux quotes-parts de charges affectées extra-comptablement au produit à partir des charges par destination.

Les frais généraux sont ventilés selon sept destinations.

#### ► Les frais d'acquisition des contrats

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance.

Sont considérés comme frais d'acquisition : les commissions variables (directement affectables), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

#### ► Les frais d'administration des contrats

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission.

Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations, et les frais de contentieux liés aux primes.

#### ► Les frais de gestion et de règlement des prestations

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier de sinistre.

#### ► Les frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placement.

Ces coûts proviennent des services financier et immobilier ainsi que des coûts informatiques, comptables et logistiques. Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

#### ► Les autres charges techniques

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des

charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement, ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment.

Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts des directions rattachées à la direction générale.

#### ► Les autres charges non techniques

Les autres charges non techniques sont des charges qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance.

#### ► Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont des charges qui ont un caractère non récurrent et qui sont étrangères à l'activité d'assurance.

### 1.2.7. ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS ENTRE COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE ET COMPTE NON TECHNIQUE

La part des produits financiers engendrés par les placements en représentation des provisions techniques est affectée au résultat technique. Le solde, en représentation des capitaux propres (fonds de dotation et réserves), est alloué au compte de résultat non technique. Pour procéder à cette allocation, le ratio suivant est appliqué aux produits nets des placements :

(Provisions techniques + réserve de capitalisation)

---

(Provisions techniques + capitaux propres (y compris la réserve de capitalisation) + provisions pour risques et charges)

Le résultat est affecté au compte de résultat technique, le solde est transféré au compte de résultat non technique.

### 1.3. CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES

Néant.

### 1.4. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

## 2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 2.1. POUR LE BILAN

#### 2.1.1. MOUVEMENTS DES ACTIFS

##### 2.1.1.1. Actifs incorporels

Les mouvements ayant affecté les actifs incorporels sont les suivants :

(en euros)	Au 31/12/2017	Acquisitions Augmentations/dotations	Cessions Diminutions/reprises	Au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	28 166 069	3 028 433	2 318 705	28 875 797
Amortissements	19 759 936	2 877 178	452 148	22 184 966
<b>TOTAL NET</b>	<b>8 406 133</b>	<b>151 255</b>	<b>1 866 557</b>	<b>6 690 831</b>

##### 2.1.1.2. Terrains, constructions et autres placements immobiliers

(en euros)	Au 31/12/2017	Acquisitions Augmentations/dotations	Cessions Diminutions/reprises	Au 31/12/2018
Terrains, constructions et parts de SCI et SCPI	595 779 351	266 814 363	249 635 334	612 958 380
Amortissements	77 056 405	3 508 555	5 092 519	75 472 441
<b>TOTAL NET</b>	<b>518 722 946</b>	<b>263 305 808</b>	<b>244 542 815</b>	<b>537 485 939</b>

##### 2.1.1.3. Les titres de propriété sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

(en euros)	% détenu par la Carac	Valeur nette comptable au 31/12/2018
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99%	11 223 028
SCI CARAC COMMERCES	99%	4 991 330
SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	99%	0

##### 2.1.1.4. Les bons, obligations et créances de toutes natures sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

Néant.

**2.1.2. ÉTAT DES PLACEMENTS**
**2.1.2.1. État récapitulatif des placements**

(en euros)	Placements nets	Décote	Surcote	État des placements Valeur nette
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 920 988 093	492 218 694	-70 966 103	7 342 240 684
Autres placements	2 636 757 466			2 636 757 466
Placements des provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	152 819 741			152 819 741
<b>TOTAL</b>	<b>9 710 565 300</b>	<b>492 218 694</b>	<b>-70 966 103</b>	<b>10 131 817 891</b>

(en euros)	Valeur brute inscrite au bilan (N)	Valeur nette (N)	Valeur de réalisation (N)
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	632 945 204	538 949 799	1 147 839 140
2. Actions et autres titres à revenu variable autres qu'OPCVM	169 463 489	164 159 961	210 587 926
3. OPCVM (autres que celles visées au 4)	866 454 679	866 454 679	1 093 819 628
4. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	951 687 389	951 687 389	959 455 565
5. Obligations et autres titres à revenu fixe <sup>(1)</sup>	6 922 988 093	7 342 240 684	8 157 007 185
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés	46 474 477	46 474 477	46 474 477
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes			
9. Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	91 149 003	91 149 003	91 114 718
10. Actifs représentatifs des opérations en unités de compte	152 819 741	152 819 741	152 819 741
11. Autres instruments financiers à terme : stratégie de rendement	-28 233 276	-22 117 842	-23 452 557
<b>TOTAL</b>	<b>9 805 748 799</b>	<b>10 131 817 891</b>	<b>11 835 665 823</b>
Placements évalués selon R.212-52 (titres amortissables)	6 756 810 726	7 178 063 317	7 987 626 162
Placements évalués selon R.212-53 (titres non amortissables)	2 924 351 608	2 823 052 675	3 718 672 477
Placements évalués selon R.212-57 (garanties à capital variable)	152 819 741	152 819 741	152 819 741
IFT canton général	-28 233 276	-22 117 842	-23 452 557
<b>TOTAL</b>	<b>9 805 748 799</b>	<b>10 131 817 891</b>	<b>11 835 665 823</b>
Dont:			
▶ Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	9 723 812 845	10 046 735 185	11 744 079 401
▶ Valeurs garantissant les engagements de la branche 25 ou couvrant les fonds de placement gérés	81 935 954	85 082 706	91 586 422
▶ Valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédantes dont la mutuelle ou l'Union s'est portée caution solidaire)			
▶ Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales L.222-1 en France (branche 26)			
▶ Autres affectations ou sans affectation			

(1) La valeur nette comptable des obligations prend en compte les surcotes et décotes sur le prix de remboursement comptabilisées en compte de régularisation.

**2.1.2.2. Actifs admis en représentation des provisions techniques autres que les placements**

(en euros)	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Créances admises en représentation	3 562 168	3 562 168	3 562 168
Coupons courus non échus	124 907 631	124 907 631	124 907 631
Trésorerie nette ( actif – passif )	21 773 233	21 773 233	21 773 233
<b>TOTAL</b>	<b>150 243 032</b>	<b>150 243 032</b>	<b>150 243 032</b>

**2.1.3. VENTILATION DES CRÉANCES ET DES DETTES**

Créances nées d'opérations d'assurance directe

(en euros)	31/12/2018	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances sur les adhérents	2 614 083	776 999	728 290	1 108 794
Locataires	948 085	948 085		
<b>TOTAL</b>	<b>3 562 168</b>	<b>1 725 084</b>	<b>728 290</b>	<b>1 108 794</b>

Autres créances

(en euros)	31/12/2018	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel	9 176	9 176		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>9 176</b>	<b>9 176</b>		
État, organismes sociaux, collectivités publiques	116 020 346	116 020 346		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>116 020 346</b>	<b>116 020 346</b>		
Avances et acomptes versés	5 520 223	5 520 223		
Autres débiteurs divers	6 211 106	6 211 106		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>11 731 329</b>	<b>11 731 329</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>127 760 851</b>	<b>127 760 851</b>		

Autres dettes

(en euros)	31/12/2018	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 198 959	3 819 984	1 317	377 658
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 198 959</b>	<b>3 819 984</b>	<b>1 317</b>	<b>377 658</b>
Personnel	7 382 334	7 382 334		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7 382 334</b>	<b>7 382 334</b>		
État, organismes sociaux, collectivités publiques	16 438 226	16 438 226		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>16 438 226</b>	<b>16 438 226</b>		
Créditeurs divers	12 811 316	11 993 260	326 411	491 646
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12 811 316</b>	<b>11 993 260</b>	<b>326 411</b>	<b>491 646</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40 830 835</b>	<b>39 633 804</b>	<b>327 728</b>	<b>869 304</b>

**2.1.4. FONDS PROPRES**

Le passage des capitaux propres d'ouverture 2018 à ceux de fin 2018 se présente comme suit :

(en euros)	31/12/2017	+	-	31/12/2018
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347			6 473 347
Autres réserves	741 455 141	64 686 452		806 141 593
Réserve de capitalisation	203 690 028	1 872 688	644 829	204 917 887
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118			13 215 118
Résultat de l'exercice	64 686 452	61 037 263	64 686 452	61 037 263
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 029 520 086</b>	<b>127 596 403</b>	<b>65 331 281</b>	<b>1 091 785 208</b>

Le résultat de l'exercice 2017 de 64 686 451,97 euros a été intégralement affecté aux autres réserves conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des 20 et 21 juin 2018.

**2.1.5. PASSIFS SUBORDONNÉS**

Néant.

**2.1.6. PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES**
**2.1.6.1. Provisions pour prestations à payer**

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour prestations à payer à l'ouverture de l'exercice	92 646 308	84 727 874
Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs	63 576 176	53 952 296
Provisions pour prestations à payer à la clôture de l'exercice	105 883 550	92 646 308

**2.1.6.2. Autres provisions techniques**

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
PM RMC	4 411 970 654	4 552 400 854	-140 430 200
PM autres rentes	108 594 831	113 988 902	-5 394 071
PM épargne en euros	4 136 596 194	3 967 320 560	169 275 634
PM prévoyance	16 858 564	15 084 786	1 773 778
PM PERP en euros	77 245 478	74 867 656	2 377 822
<b>Provisions d'assurance vie hors unités de compte</b>	<b>8 751 265 721</b>	<b>8 723 662 758</b>	<b>27 602 963</b>
<b>Provisions globales de gestion</b>	<b>800 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>-700 000</b>
<b>Provision pour participation aux excédents</b>	<b>261 665 186</b>	<b>228 228 287</b>	<b>33 436 898</b>

**2.1.6.3. Rationalisation des variations de stock de provision pour participation aux excédents**

(en euros)	31/12/2018
<b>Stock au 31/12/2017</b>	<b>228 228 287</b>
PE capitalisation dotée antérieurement et attribuée en 2018	-10 500 000
PE capitalisation dotée au titre de 2018	7 500 000
Dotations complémentaires à la PPE en 2018	36 000 000
Reprise PPE capitalisation 2017 suite à incorporation aux PM à fin 2018	436 898
<b>TOTAL</b>	<b>261 665 185</b>

**2.1.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

(en euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentation (dotation)	Diminution (reprise)	Provision à la fin de l'exercice
Provision pour risques	798 275	242 236	663 095	377 416
Provision pour retraites du personnel <sup>(1)</sup>	3 891 057		8 682	3 882 375
Provision pour gros entretiens	4 841 128	457 805		5 298 933
<b>TOTAL</b>	<b>9 530 460</b>	<b>700 041</b>	<b>671 777</b>	<b>9 558 724</b>

(1) Évaluation des indemnités de départ à la retraite.

L'hypothèse de l'âge de départ à la retraite retenue par la Carac est la suivante :

- ▶ 62 ans pour les salariés de moins de 60 ans ;
- ▶ 65 ans pour les salariés de plus de 60 ans.

Le taux d'actualisation retenu est de 1,36 %.

Le montant des engagements au 31 décembre 2018 s'élève à 3,9 millions d'euros.

**2.1.8. FONDS DÉDIÉS**

Néant.

**2.1.9. DIVERS COMPTES D'ACTIF ET DE PASSIF**
**2.1.9.1. Autres actifs**
**Avoirs en banque et caisse**

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Avoirs en banque et caisse	22 716 554	21 202 007
<b>TOTAL</b>	<b>22 716 554</b>	<b>21 202 007</b>

**2.1.9.2. Comptes de régularisation actif**
**Montant des intérêts et loyers courus non échus**

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts courus sur avances et prêts	649 264	575 549
Intérêts courus non échus sur titres	124 258 367	127 237 260
<b>TOTAL</b>	<b>124 907 631</b>	<b>127 812 809</b>

**Autres comptes de régularisation actif**

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Différence prix de remboursement des obligations – décote	492 218 694	445 920 514
Engagements instruments financiers (options)		
Charges constatées d'avance	304 144	613 590
<b>TOTAL</b>	<b>492 522 839</b>	<b>446 534 104</b>

**2.1.9.3. Comptes de régularisation passif**
**Autres comptes de régularisation passif**

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Différence prix remboursement des obligations – surcote	70 966 103	60 683 656
Engagements instruments financiers (swap – achats à terme)	22 117 842	21 596 842
<b>TOTAL</b>	<b>93 083 945</b>	<b>82 280 498</b>

**2.1.10. SUBSTITUTION**

Néant.

**2.1.11. GESTION D'UN RÉGIME OBLIGATOIRE**

Néant.

**2.1.12. INFORMATIONS SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
<b>C1. Engagements reçus</b>		
<b>C2. Engagements donnés</b>	<b>258 763 978</b>	<b>217 013 762</b>
C2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
C2b. Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
C2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	128 127 978	86 165 762
– engagements sur FCP à risques	96 662 859	72 877 756
– engagements sur SCPI en formation	31 465 119	13 288 006
C2d. Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
C2e. Autres engagements donnés	130 000 000	130 000 000
Montant restant des engagements de la Carac vis-à-vis de la Fondation d'entreprise Carac	636 000	848 000

Num contrat – Type marché	Actif brut	Autres flux	Valeur actif au 31/12/2018	Amortissement	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
<b>TOTAL</b>	<b>-18 290 544</b>	<b>342 732</b>	<b>-18 633 276</b>	<b>-6 115 434</b>	<b>-12 517 842</b>	<b>-12 388 615</b>

	Nominal	Exposition
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 000</b>	<b>-34 203 062</b>

Les contrats de swap représentent un engagement de 30 millions d'euros de nominal et les achats à terme 100 millions d'euros.

**2.1.13. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME**
Contrats de swap

Au cours de l'exercice 2012, la mutuelle a conclu deux contrats d'échange de taux d'intérêt. Ces opérations sont documentées du point de vue comptable comme des stratégies de rendement. Ainsi, la valeur initiale des contrats est amortie à chaque exercice, sur la base du calcul du taux de rendement effectif à la date anniversaire. Les contrats d'échange ont été négociés de gré à gré. Les valorisations sont fournies par la contrepartie au moins une fois par semaine.

La classification de la stratégie reste vérifiée du fait de la détention en portefeuille des OAT indexées inflation de même maturité et de même nominal que les contrats de swap mis en place.

Achats à terme

Sur l'exercice 2013, la Carac a pris des engagements d'achat à terme d'obligations (OAT) pour un nominal de 105 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2015, 100 millions d'euros supplémentaires d'engagements d'achat à terme ont été pris sur des OAT.

En 2017, 80 millions d'euros sont arrivés à terme, ramenant l'engagement à 100 millions d'euros.

Ces opérations sont documentées en comptabilité comme des stratégies d'investissement. Ces opérations déterminent les conditions financières du réinvestissement d'une partie des liquidités disponibles à l'échéance des engagements.

**Autres flux d'appel de marge en euros**

	Montant de départ	Flux nets des appels de marge sur 2018
Total appel de marge / swap (départ 2012)	18 530 000	-1 340 000
Total appel de marge / achats à terme	0	-10 390 000

**2.2. POUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**

Bonifications par capitalisation 2018 pour la RMC : 7,5 millions d'euros.

Les bonifications par capitalisation (7,5 millions d'euros) provisionnées au titre de l'exercice 2018 ont été enregistrées en charge de l'exercice conformément à la réglementation comptable.

**2.2.1. PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS**

(en euros)	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entités liées	Autres revenus et frais financiers	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers		38 771 343	38 771 343	37 160 695
Revenus des autres placements		218 500 640	218 500 640	221 370 104
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
<b>TOTAL</b> (Poste E2a et/ou F3a du compte de résultat)		<b>257 271 983</b>	<b>257 271 983</b>	<b>258 530 799</b>
Frais financiers		19 664 549	19 664 549	23 329 396
Total des autres produits de placements (plus-values, reprise sur amortissements du compte de résultat)		135 773 758	135 773 758	153 854 414
Total des autres charges de placements (moins-values, dotations aux amortissements et provisions, charges internes...) incluses au poste E9 et/ou F5 du compte de résultat		20 773 071	20 773 071	29 453 632

## 2.2.1.1. Détail des produits et charges des placements

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Placements en actions	7 725 924	4 645 765
Placements obligataires	207 699 809	213 249 778
Prêts et commissions	3 074 907	3 474 561
Placements immobiliers	38 771 343	37 160 695
<b>1. Total revenus des placements</b>	<b>257 271 983</b>	<b>258 530 799</b>
Reprise de provisions pour dépréciation du portefeuille	8 697 549	875 086
Amortissements de la décote	78 204 191	43 087 075
<b>2. Total autres produits de placements</b>	<b>86 901 741</b>	<b>43 962 160</b>
Plus-values sur titres	40 067 515	77 403 957
Plus-values sur biens immobiliers	8 804 502	32 276 384
Reprise de la réserve de capitalisation	0	211 913
<b>3. Total autres produits financiers</b>	<b>48 872 017</b>	<b>109 892 254</b>
<b>A. PRODUITS DES PLACEMENTS (1+2+3)</b>	<b>393 045 741</b>	<b>412 385 213</b>
Charges de gestion de portefeuille et intérêts	1 469 256	1 444 159
Charges de gestion des immeubles	13 947 327	17 762 779
Frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	4 247 966	4 122 459
<b>4. Total des frais financiers</b>	<b>19 664 549</b>	<b>23 329 397</b>
Dotation aux provisions pour dépréciation à caractère durable	1 878 746	5 252 789
Amortissements de la surcote	14 753 093	8 617 420
<b>5. Total des autres charges de placements</b>	<b>16 631 839</b>	<b>13 870 209</b>
Dotation à la réserve de capitalisation	1 872 688	3 658 723
Moins-values sur cessions d'actions	275 412	6 613 309
Moins-values sur cessions d'obligations	1 993 133	5 311 391
<b>6. Total des pertes provenant de la réalisation des placements</b>	<b>4 141 232</b>	<b>15 583 422</b>
<b>B. CHARGES DES PLACEMENTS (4+5+6)</b>	<b>40 437 620</b>	<b>52 783 028</b>
<b>TOTAL NET DES PLACEMENTS (A-B)</b>	<b>352 608 121</b>	<b>359 602 185</b>
<b>Total ajustements Acav</b>	<b>-1 557 199</b>	<b>3 333 034</b>
<b>TOTAL NET DES PLACEMENTS (y compris Acav)</b>	<b>351 050 922</b>	<b>362 935 219</b>

**2.2.1.2. Produits nets des placements transférés au compte non technique**

Conformément aux modalités d'allocation des produits des placements, l'affectation de la quote-part des produits nets des placements au compte non technique vie résulte du calcul suivant :

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Produits des placements	393 045 741	412 385 213
Charges des placements	40 437 620	52 783 028
<b>TOTAL PRODUITS NETS DES PLACEMENTS</b>	<b>352 608 121</b>	<b>359 602 185</b>
Affectation		
– Compte technique vie	321 682 733	329 815 883
– Compte non technique vie (voir modalités ci-dessous)	30 925 388	29 786 301

Conformément aux modalités d'allocation des produits des placements, l'affectation de la quote-part des produits nets des placements au compte non technique vie résulte du calcul suivant :

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017	%
1. Fonds propres	1 091 785 209	1 029 520 086	6,05
2. Réserve de capitalisation	204 917 886	203 690 027	0,60
3. Provisions pour risques et charges	9 558 724	9 530 460	0,30
<b>A. TOTAL CAPITAUX PROPRES HORS RÉSERVE DE CAPITALISATION (1-2+3)</b>	<b>896 426 047</b>	<b>835 360 520</b>	<b>7,31</b>
4. Provisions techniques brutes	9 119 614 457	9 046 037 353	1,00
<b>B. TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PROVISIONS TECHNIQUES (1+3+4)</b>	<b>10 220 958 390</b>	<b>10 085 087 899</b>	<b>1,35</b>
<b>C. RATIO DE PONDÉRATION (A/B)</b>	<b>8,77</b>	<b>8,28</b>	<b>5,88</b>
5. Produits des placements	393 045 741	412 385 213	-4,69
6. Charges des placements	40 437 620	52 783 028	-23,39
<b>D. TOTAL NET DES PLACEMENTS (5-6)</b>	<b>352 608 121</b>	<b>359 602 185</b>	<b>-1,94</b>
<b>Total des produits transférés au compte de résultat non technique (DxC)</b>	<b>30 925 388</b>	<b>29 786 301</b>	<b>3,82</b>

**2.2.2. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE**

(en euros)	Capitalisation CU/VL* (1)	Opérations individuelles d'assurance temporaire décès CP** (2)	Autres opérations individuelles d'assurance vie		Autres opérations individuelles d'assurance vie CP** (4)	Opérations d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte CU/VL* (5)	PERP	TOTAL 31/12/2018
			CU/VL* (3)					
			RMC	Autres				
1. Cotisations sur opérations directes		52 413,09	86 541 239,18	292 206 549,30	2 121 902,60	49 585 358,13	4 860 677,55	435 368 139,85
2. Charges des prestations sur opérations directes	229 427,38	71 607,50	327 263 717,60	205 933 957,13	1 104 054,41	4 727 278,85	2 513 044,22	541 843 087,09
3. Charges des provisions mathématiques et autres provisions techniques sur opérations directes	-225 791,62	-4,41	-266 422 937,75	59 762 894,29	1 310 855,06	42 819 160,14	1 147 827,86	-161 607 996,43
4. Ajustement Acav sur opérations directes						-1 495 653,75	-61 545,10	-1 557 198,85
<b>A. SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS DIRECTES) (1-2-3+4)</b>	<b>-3 635,76</b>	<b>-19 190,00</b>	<b>25 700 459,33</b>	<b>26 509 697,88</b>	<b>-293 006,87</b>	<b>543 265,39</b>	<b>1 138 260,37</b>	<b>53 575 850,34</b>
5. Cotisations sur opérations prises en substitution								
6. Charges des prestations sur opérations prises en substitution								
7. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques sur opérations prises en substitution								
8. Ajustement Acav sur opérations prises en substitution								
<b>B. SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS PRISES EN SUBSTITUTION) (5-6-7+8)</b>								
9. Frais d'acquisition	2 305,39	115 405,95	9 941 208,72	11 685 717,84	468 594,40	965 806,71	533 105,88	23 712 144,89
10. Autres charges de gestion nettes	2 577,03	70 032,15	13 686 811,80	11 745 196,27	195 086,80	427 620,21	428 453,14	26 555 777,40
<b>C. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES (9+10)</b>	<b>4 882,42</b>	<b>185 438,10</b>	<b>23 628 020,52</b>	<b>23 430 914,11</b>	<b>663 681,20</b>	<b>1 393 426,92</b>	<b>961 559,02</b>	<b>50 267 922,29</b>
11. Produit net des placements	17 907,78	0,95	165 239 375,95	153 461 490,72	590 971,52	-16 563,08	2 389 549,55	321 682 733,39
12. Participation aux résultats et intérêts techniques	2 671,65	0,59	127 572 059,87	139 417 735,27	470 156,00		2 128 003,12	269 590 626,50
<b>D. SOLDE FINANCIER (11-12)</b>	<b>15 236,13</b>	<b>0,36</b>	<b>37 667 316,08</b>	<b>14 043 755,45</b>	<b>120 815,52</b>	<b>-16 563,08</b>	<b>261 546,43</b>	<b>52 092 106,89</b>
13. Cotisations données en substitution								
14. Part des garants en substitution dans les charges de prestations								
15. Part des garants en substitution dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques								
16. Part des garants en substitution dans la participation aux résultats								
17. Commissions reçues des garants en substitution								
<b>E. SOLDE DE SUBSTITUTION (14+15+16+17-13)</b>								
18. Cotisations cédées aux réassureurs								
19. Part des réassureurs dans les charges de prestations								
20. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques								
21. Part des réassureurs dans la participation aux résultats								
22. Commissions reçues des réassureurs								
<b>F. SOLDE DE RÉASSURANCE (19+20+21+22-18)</b>								
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE (A+B+C+D+E+F)</b>	<b>6 717,95</b>	<b>-204 627,74</b>	<b>39 739 754,89</b>	<b>17 122 539,22</b>	<b>-835 872,55</b>	<b>-866 724,61</b>	<b>438 247,78</b>	<b>55 400 034,94</b>
HORS COMPTE:								
Montant des rachats	4 424,86	0,00	6 765 106,20	86 066 410,77	98 298,42	3 922 245,10	1 578 065,76	98 434 551,11
Intérêts techniques bruts de l'exercice		0,51	95 472 680,49	9 137 305,77	231 322,35			104 841 309,12
Provisions techniques brutes à la clôture	2 744 650,16	23,80	4 717 340 189,00	4 297 039 068,18	22 080 983,23	151 939 243,77	82 023 832,31	9 273 167 990,45
Provisions techniques brutes à l'ouverture	2 115 219,18	27,62	4 816 986 161,94	4 128 621 762,91	20 574 678,05	111 048 210,31	77 034 339,90	9 156 380 399,91

(1) Bons de capitalisation Carac. (2) ATCT, Capital Obsèques, Carac Temporal. (3) RMC, Carac Avenir, Rente Viagère Immédiate Carac, Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Compte Épargne Plénitude, Volontés Obsèques Épargne, Entraid'Épargne Carac, Carac Perspectives, Éclor, CAR, RSUP, Épargne Handicap option épargne et option rente, SGE, Plan Épargne Populaire, Plan Épargne Vie, Esprit Tranquille, Obsèques par Avance, Carac Épargne Vivre Ensemble. (4) Plan Obsèques Carac, Garantie Obsèques Carac, Volontés Obsèques Carac, Volontés Obsèques Prévoyance, Primor, Assurance Viagère à Cotisations Temporaires, Assurance Viagère à Cotisation Viagère, PROG, Vie Entière à Effet Différé, Assurance Décès Prétraités. (5) Carac Profiléo, DSK, Assurance Vie Agir.

\* CU : cotisations uniques. / VL : versements libres. \*\* CP : cotisations périodiques.

**2.2.3. AUTRES INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT TECHNIQUE**
**2.2.3.1. Ventilation des cotisations d'opérations directes émises en France**

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Cotisations (hors chargements et annulations)	432 139 088	514 780 564
Annulations	-4 085 255	-5 405 658
Chargements	7 314 306	9 147 974
<b>Cotisations brutes de chargements et nettes d'annulations</b>	<b>435 368 140</b>	<b>518 522 880</b>

**2.2.3.2. Variation des provisions d'assurance vie entre le bilan d'ouverture et de clôture**

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Charges des provisions d'assurance vie hors unités de compte	-204 818 483	-93 360 153
Intérêts techniques crédités aux provisions d'assurance vie	100 409 027	109 699 349
Participation aux excédents incorporée directement	113 312 419	88 482 704
Utilisation de la provision pour participation aux excédents	18 000 000	38 971 220
<b>TOTAL</b>	<b>26 902 964</b>	<b>143 793 120</b>
Provisions d'assurance vie hors unités de compte	8 752 065 721	8 725 162 758
<b>Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture</b>	<b>26 902 964</b>	<b>143 793 120</b>
Charges des provisions pour les opérations en unités de compte	43 210 486	56 127 119

**2.2.3.3. Récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des adhérents et des participations aux résultats techniques et financiers**

(en euros)	EXERCICE DE SURVENANCE							
ANNÉE D'INVENTAIRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>A. PARTICIPATION AUX RÉSULTATS<sup>(1)</sup></b>	264 200 798	261 309 996	270 586 733	272 472 891	265 005 625	268 077 527	266 277 877	269 590 627
A1. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	254 454 042	258 728 708	266 164 796	264 699 564	266 311 174	255 382 308	241 665 444	236 153 728
A2. Variation de la provision pour participation aux excédents	9 746 757	2 581 288	4 421 937	7 773 327	-1 305 549	12 695 219	24 612 433	33 436 898
<b>B. PARTICIPATION AUX RÉSULTATS DES CONTRATS</b>								
B1. Provisions mathématiques moyennes	7 031 142 478	7 300 967 581	7 603 145 897	7 928 829 840	8 236 378 650	8 480 356 857	8 653 266 198	8 738 612 739
B2. Montant minimal de la participation aux résultats	246 787 568	249 867 100	260 103 850	267 189 754	261 849 907	266 398 171	258 638 983	269 345 596
B3. Montant effectif de la participation aux résultats								
B3a. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	254 454 042	258 728 708	266 164 796	264 699 564	266 311 174	255 382 308	241 665 444	236 153 728
B3b. Variation de la provision pour participation aux excédents	9 746 757	2 581 288	4 421 937	7 773 327	-1 305 549	12 695 219	24 612 433	33 436 898

(1) Correspond au poste E7 du compte de résultat.

**2.2.4. GESTION POUR COMPTE DE TIERS**

Néant.

**2.2.5. ACTION SOCIALE**

Néant.

**2.2.6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES****2.2.6.1. Autres produits et charges techniques**

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Frais et intérêts sur avances	49 565	102 009
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>49 565</b>	<b>102 009</b>
Frais externes	6 325 660	4 766 642
Frais internes	7 019 819	5 478 508
Dotations amortissements et provisions	1 125 413	927 326
<b>TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>14 470 891</b>	<b>11 172 476</b>

**2.2.6.2. Produits et charges non techniques**

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Produits des activités annexes	1 164 829	1 840 174
Produits divers de gestion courante	-535	1 012
<b>TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES</b>	<b>1 164 294</b>	<b>1 841 186</b>
Charges à caractère social	3 500	5 500
Autres charges non techniques	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES</b>	<b>3 500</b>	<b>5 500</b>

**2.2.6.3. Produits et charges exceptionnels**

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels de gestion <sup>(1)</sup>	842 440	87 995
Autres produits exceptionnels	8 390	989
<b>A. TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>850 830</b>	<b>88 984</b>
Charges exceptionnelles <sup>(2)</sup>	700 899	261 011
<b>B. TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>700 899</b>	<b>261 011</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (A-B)</b>	<b>149 930</b>	<b>-172 027</b>

(1) Produits de cession des actifs d'exploitation et autres produits exceptionnels.

(2) Valeur nette comptable des actifs d'exploitation et de rapport et autres charges exceptionnelles.

**2.2.6.4. Fiscalité**

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Impôts sur le résultat	26 598 884	18 264 850
<b>TOTAL</b>	<b>26 598 884</b>	<b>18 264 850</b>

**CICE**

Conformément aux nouvelles dispositions, la Carac a mis en place le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) depuis l'exercice 2013.

Le montant au titre de l'exercice 2018 ressort à 422 238 euros.

Le crédit d'impôt compétitivité a été utilisé en 2018 en matière d'investissement pour le projet de communications unifiées, pour la mise en conformité réglementaire avec le recrutement de nouveaux collaborateurs et l'achat de prestations.

**2.2.7. ACTIVITÉS ACCESSOIRES**

Néant.

**2.2.8. VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE**

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Achats et autres charges externes	20 180 953	17 630 159
Impôts et taxes et versements assimilés	6 338 833	6 789 707
Charges de personnel	30 624 900	29 873 875
Autres charges de gestion courante	781 247	553 092
Dotations aux amortissements et provisions	3 960 852	3 305 457
<b>TOTAL</b>	<b>61 886 785</b>	<b>58 152 290</b>
Charges exceptionnelles de gestion	704 062	21 885
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>62 590 847</b>	<b>58 174 175</b>

**2.2.9. AUTRES ÉLÉMENTS**
**2.2.9.1. Charges de personnel <sup>(1)</sup>**

(en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Salaires	15 923 208	15 118 029
Charges sociales	8 567 196	8 336 911
Autres	6 134 497	6 418 935
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>30 624 900</b>	<b>29 873 875</b>

(1) Hors personnel des immeubles.

## 2.2.9.2. Effectif moyen

Effectif moyen du personnel siège et réseau	2018
Cadres	138
Non-cadres	212
<b>TOTAL</b>	<b>350</b>

Effectif moyen du personnel des immeubles	2018
Cadres	0
Non-cadres	36
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>

## 2.3. AUTRES INFORMATIONS

## 2.3.1. GROUPE ET ENTITÉS LIÉES

## 2.3.1.1. SCI

<i>(en euros)</i>	% du capital détenu	Capital	Résultat au 31/12/2018
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99%	11 201 524	-351 207
SCI CARAC COMMERCES	99%	2 496 170	238 094
SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	99%	10 000 000	0

## 2.3.1.2. PERP

Un compte de liaison PERP a été créé pour effectuer les opérations de transfert entre l'actif général de la Carac et le PERP.

## 2.3.2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Néant.

## 2.3.3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Les montants versés aux administrateurs en 2018 sont de 209 609 euros au titre des indemnités et de 108 280 euros au titre des remboursements de frais.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018.

À l'Assemblée générale de la mutuelle Carac,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la mutuelle Carac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations,

nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET CALCUL DE LA PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

### Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les provisions techniques vie s'élèvent à 8 752 millions d'euros, et sont principalement constituées de provisions mathématiques sur les régimes RMC et sur les produits d'épargne. Elles comprennent également une provision pour participation aux excédents.

Comme indiqué dans la note 1.2.5. de l'annexe aux comptes annuels, les provisions mathématiques représentent l'engagement de la mutuelle vis-à-vis de l'adhérent ou du bénéficiaire du contrat. Elles sont capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications pour les contrats exprimés en unités monétaires (euro). L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d'inventaire.

La participation aux excédents correspond à la part des résultats attribuée aux adhérents. Le montant minimal à attribuer est égal à 85 % au moins des excédents financiers nets de commissions sur encours et de 90 % au moins des excédents techniques ou 100 % des déficits techniques. L'incorporation de la participation aux excédents aux provisions mathématiques et aux prestations peut être immédiate ou différée sur un délai de huit ans.

Le maintien des taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas pourrait avoir des répercussions sur les provisions techniques vie faisant l'objet d'une actualisation, en particulier pour les contrats de rente des premières générations dont le taux d'actualisation est de 3,2 %.

Nous avons considéré ces sujets comme des points clés de l'audit en

raison de la sensibilité des provisions techniques aux taux d'intérêt et aux autres hypothèses prises en compte dans leur calcul.

### Notre approche d'audit

En réponse aux risques identifiés sur l'estimation des provisions techniques, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- ▶ nous avons mis à jour nos connaissances et notre compréhension des processus et de la méthodologie des calculs actuariels et testé l'efficacité des contrôles mis en place par la direction ;
- ▶ nous avons contrôlé les états produits par la Carac pour rapprocher les données en comptabilité de la gestion ;
- ▶ nous avons analysé le contrôle de la récurrence des provisions mathématiques produit par la Carac ;
- ▶ nous avons vérifié arithmétiquement le calcul de la provision pour participation aux excédents réglementaire et les modalités de son attribution aux adhérents ;
- ▶ nous avons vérifié l'information présentée dans l'annexe comptable.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, incluant les informations prévues à l'article L.114-17 du Code de la mutualité, étant précisé que, comme mentionné dans la partie 12 du rapport de gestion, la Carac a considéré, en application de l'obligation mentionnée à l'article L.114-17 du Code de la mutualité, que seules les rémunérations versées au titre du contrat de travail de dirigeant opérationnel doivent être communiquées ; en conséquence, seules les rémunérations versées à ce titre ont été indiquées.

## INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la mutuelle Carac par l'Assemblée générale du 21 juin 1998.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Mazars était dans la 21<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou

résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

► il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

► il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

► il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

► il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense, le 23 mai 2019,

Le commissaire aux comptes,

Mazars

Pascal Parant

Pierre de Latude

# RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L.114-32 du Code de la mutualité.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.114-34 du Code de la mutualité, de statuer sur ces conventions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.114-34 du Code de la mutualité.

Fait à Paris La Défense, le 23 mai 2019,

Le commissaire aux comptes,

Mazars

Pascal Parant

Pierre De Latude

Conception et réalisation : [ RHÉTORIKÉ ]

Rédaction : Carac/Rhétoriké

#### Crédits photographiques

Couverture: Florent Drillon

Pages 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 19, 20, 25, 26, 27, 29, 34, 47, 70: Florent Drillon.

Page 23: DR.

Page 24: JAB.

Page 30: Festival ODP.

Page 30: Mailys Le Lem.

Page 31 : Sonia Lorec photographe.

Page 31 : Bleuet de France.

Page 31 : DR.

Page 32: Yann Monel.

Page 32: Mission du Centenaire.

Page 33: Mémorial des Déportés de la Mayenne.

Page 33: *La dernière d'entre elles*, Les films de l'œil sauvage.

Page 48: KEURK.

Autres crédits : droits réservés Carac.





**Carac**  
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualit   
SIREN : 775 691 165

Si ge : 159, Avenue Achille Peretti – CS 40091 – 92577 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex  
N  CRISTAL : 0 969 32 50 50 (Appel non surtax )  
[www.carac.fr](http://www.carac.fr) | [www.epargnonssolidaire.fr](http://www.epargnonssolidaire.fr) |